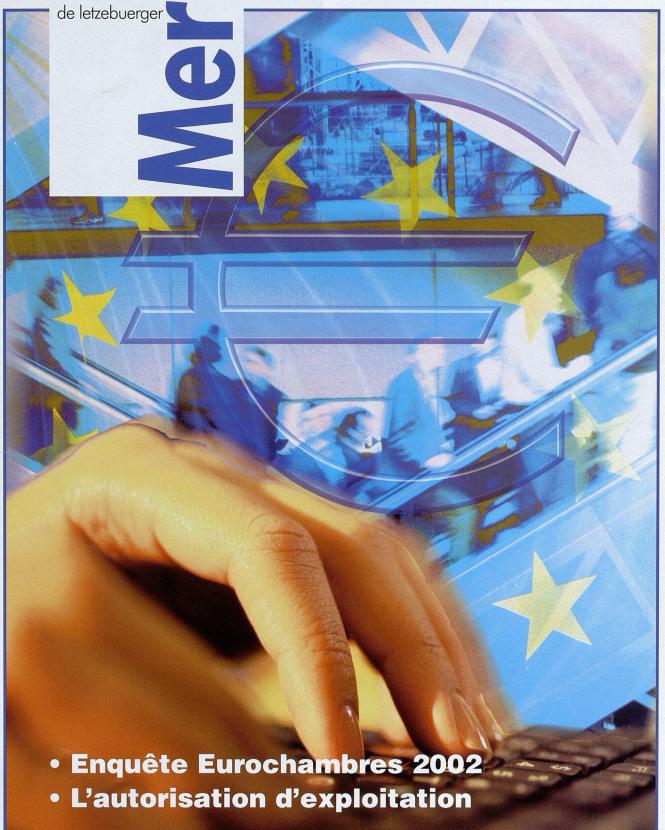




10 • 2001





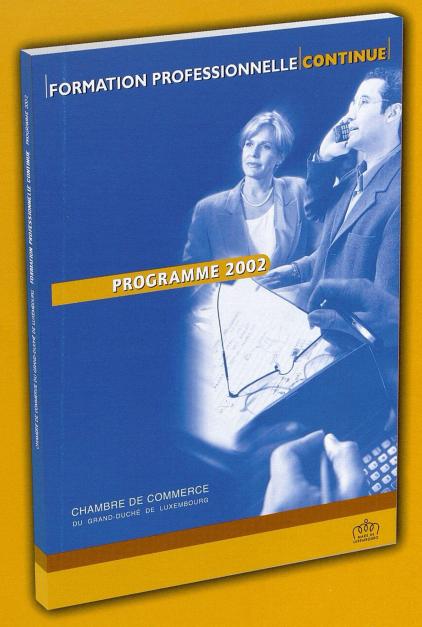
Voir loin ...

Pour optimiser les contours de votre situation patrimoniale future, la BCEE détecte, parmi les opportunités d'aujourd'hui, les avantages de demain et vous apporte, par ses conseils, une véritable vision à long terme.

... voir mieux



A paraître fin décembre



Réservez votre exemplaire gratuit dès aujourd'hui en renvoyant ce coupon par fax ou par voie de courrier à : Chambre de Commerce, Service Formation Continue

MIle Sandrina Piquard

L-2981 Luxembourg

Fax: 43 83 26

Nom	Prénom	- 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1
Société		
Adresse		
Numéro téléphone	GSM	

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

SEMINAIRES 1er SEMESTRE 2002





INTITULE		DATES	HORAIRE	PRIX EN €	LIEU DE FORMATION
COMPTABILITE ET FINANCES					
Techniques de base de l'analyse financière		17,24/04/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	225.00	Hôtel Sofitel
Comptabilité analytique: Savoir analyser et contrôler les coûts		18,19/04/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	225.00	Hôtel Sofitel
Comment accroître la valeur de votre entreprise?		15/05/2002	8.30 - 14.00	100.00	Hôtel Sofitel
Trésorerie et gestion des flux financiers en entreprise		30,31/05/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	225.00	Hôtel Sofitel
Audit et contrôle de gestion dans les petites et moyennes entreprises		07/06/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	125.00	Hôtel Sofitel
DEVELOPPEMENT PERSONNEL					
Persönliche Arbeitstechniken und Zeitmanagement		18,19/02/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	225.00	Hôtel Sofitel
Team Leader Sé	minaire en langue anglaise	11,12/03/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	225.00	Hôtel Sofitel
Rhetorik: Frei und überzeugend sprechen!		12,13/03/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	225.00	Hôtel Sofitel
Communication	minaire en langue anglaise	14,15/03/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	225.00	Hôtel Sofitel
Konferenz- und Diskussionsleitung		18,19/03/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	225.00	Hôtel Sofitel
Time Management Sé	minaire en langue anglaise	08,09/04/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	225.00	Hôtel Sofitel
Communication écrite et connaissance de soi		10,11/04/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	225.00	Hôtel Sofitel
Persönlichkeit im Unternehmen praktisch entwickeln		11,12/04/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	225.00	Hôtel Sofitel
Techniques relationnelles et connaissance de soi		29,30/04/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	225.00	Hôtel Sofitel
Prendre la parole en public		16,17/05/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	225.00	Hôtel Sofitel
Management-Training: Vom Mitarbeiter zum erfolgreichen Manager		15,16/05,06,07/06/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	500.00	Hôtel Sofitel
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATI	ON				
Conception et réalisation de pages Web	Fonds Social Européen	04,05/03/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	100.00	Technoport Schlassgoart
Das Internet im Personalwesen: Von der Nutzung bis zum Internet-Recruiti	ng (Fonds Social Européen)	13,14/03/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	100.00	Hôtel Sofitel
E-Business: Aspects juridiques	Fonds Social Européen	20/03/2002	14.00 - 17.30	100.00	Hôtel Sofitel
Intranet: Services et impacts pour l'entreprise	Fonds Social Européen	16/04/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	50.00	Technoport Schlassgoart
Das Internet im Marketingmix	Fonds Social Européen	17,18/04/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	100.00	Hôtel Sofitel
Sécurité des systèmes d'information et de communication	Fonds Social Européen	14/05/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	50.00	Technoport Schlassgoart
E-Commerce: Strategien und Trends	Fonds Social Européen	03,04/06/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	100.00	Hôtel Sofitel
GESTION INDUSTRIELLE ET MAINTENANCE					
Composantes de la gestion de production		15,16,26/04/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	225.00	Hôtel Sofitel
Analyse fonctionnelle		03,04,14/06/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	225.00	Hôtel Sofitel
SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL					
Externes und internes Brandschutz-Management		29/05/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	125.00	Hôtel Sofitel
ENVIRONNEMENT ET QUALITE					
Etablissements classés	Fonds Social Européen	21,26/02/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	225.00	Hôtel Sofitel
Déchets et sols contaminés	Fonds Social Européen	18,23/04/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	225.00	Hôtel Sofitel
Mise en place et suivi de la méthode HACCP dans l'entreprise		06,07,17/05/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	375.00	Hôtel Sofitel

INSCRIPTIONS

Chambre de Commerce Service Formation Continue

31, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg-Kirchberg

Téléphone : (352) 42 39 39-225 Fax : (352) 43 83 26 E-mail : formcont@cc.lu Homepage : www.cc.lu

CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Mit Menschenkenntnis erfolgreicher verhandeln

SEMINAIRES 1er SEMESTRE 2002



8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30

13,14/06/2002

225.00

Hôtel Sofitel



		<u> </u>	V. C	C.LU
INTITULE	DATES	HORAIRE	PRIX EN €	LIEU DE FORMATION
COMMERCIAL ET MARKETING				
Techniques de vente pour délégués-commerciaux	07,08/02/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	225.00	Hôtel Sofitel
Kunden aktiv für das Unternehmen begeistern: Kundenbindungs-Marketing	25,26/02/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	225.00	Hôtel Sofitel
Maîtriser les techniques de vente en magasin	11,12/03/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	225.00	Hôtel Sofitel
Marketing des services	11,12/03/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	225.00	Hôtel Sofitel
Animation et gestion d'une force de vente	18,19/03/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	225.00	Hôtel Sofitel
Aktiv verkaufen - Besser verkaufen	15,16/04/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	225.00	Hôtel Sofitel
Einen erlebnisreichen Verkaufsraum gestalten	22,23/04/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	225.00	Hôtel Sofitel
Mesurez la satisfaction de vos clients	24,25/04/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	225.00	Hôtel Sofitel
S'affirmer avec conviction par rapport aux clients difficiles	25,26/04/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	225.00	Hôtel Sofitel
Stratégies et techniques de négociation commerciale	07,08/05/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	225.00	Hôtel Sofitel
Training für Key-Account Manager: Vorbereitung der Jahresgespräche	16,17/05/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	225.00	Hôtel Sofitel
ACHATS				
Qualité aux achats et aux approvisionnements	06,07,08/03/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	375.00	Hôtel Sofitel
Savoir préparer et conduire une négociation d'achats	02,03/05/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	225.00	Hôtel Sofitel
FISCALITE	The second secon		Maria de Caración	
Déclaration de TVA du commerçant	13/03/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	125.00	Hôtel Sofitel
Aides fiscales aux entreprises	09/04/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	125.00	Hôtel Sofitel
Aspects fiscaux de la transmission d'entreprise	30/05/2002	8.30 - 14.00	100.00	Hôtel Sofitel
GESTION ET DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES				
Markt- und kundenorientiertes Qualitätsmanagement in der beruflichen Weiterbildung	11/01/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	125.00	Hôtel Sofitel
Effiziente Kundengewinnungsstrategien im Bildungsmanagement	24,25,26/01/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	375.00	Hôtel Sofitel
Formation de formateurs occasionnels	21,22/02/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	225.00	Hôtel Sofitel
Gestion des salaires (session 1)	05,07,12,14,19,21/03/2002	18.30 - 21.00	150.00	Chambre de Commerce
Gestion des salaires (session 2)	04,06,11,13,18,20/06/2002	18.30 - 21.00	150.00	Chambre de Commerce
Change Management: Aufbau lernender Organisationen	22,23/04/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	225.00	Hôtel Sofitel
Recrutement-sélection du personnel et techniques d'interview	06,07/05/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	225.00	Hôtel Sofitel
Aspects pratiques de la loi-cadre du 22 juin 1999 sur la formation professionnelle continue	29/05/2002	18.30 - 20.30		Chambre de Commerce
RELATIONS SOCIALES ET PROFESSIONNELLES				
Qualité et efficacité au téléphone	04,05/02/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	225.00	Hôtel Sofitel
Richtiger Umgang mit Beschwerden und Reklamationen	25,26/02/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	225.00	Hôtel Sofitel
Richtige Mitarbeiterführung und Delegation von Verantwortung: Der Schlüssel zum Erfolg!	28/02,01/03/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	225.00	Hôtel Sofitel
Konfliktmanagement: Vom Konflikt zur Übereinstimmung !	04,05/03/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	225.00	Hôtel Sofitel
Accueillir et renseigner utilement les clients de l'entreprise	14,15/03/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	225.00	Hôtel Sofitel
Erfolgreicher telefonieren im Beruf	11,12/04/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	225.00	Hôtel Sofitel
Constituer et animer des équipes efficaces	13,14/05/2002	8.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	225.00	Hôtel Sofitel
	INDIANA CONCURSIONAL CONCURSION		NEI SERGERISAGNERSSPRINGSRAMAGIS	a printerior de la companya del companya de la companya del companya de la compan

INSCRIPTIONS

Chambre de Commerce Service Formation Continue

31, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg-Kirchberg

Téléphone : (352) 42 39 39-225 Fax : (352) 43 83 26 E-mail : formcont@cc.lu Homepage : www.cc.lu

CHAMBRE DE COMMERCE

DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Zuversicht für 2002 trotz Wachstumsrückgang im Jahr 2001

Mit 2001 geht ein Jahr zu Ende, auf das viele Menschen in den anstehenden Festtagen mit gemischten Gefühlen zurückblicken werden. Während die amerikanische Wirtschaft bereits Ende des vergangenen Jahres erste deutliche Schwächeanzeichen erkennen liess, kam 2001 das jähe Ende des New-Economy-Booms. Obwohl diese Entwicklung absehbar war, traf sie viele Anleger und Unternehmen völlig unvorbereitet. Mit dem Sturz der Technologie-Werte schien der Traum des sorgen- und grenzenlosen Wachstums vorerst ausgeträumt zu sein. Es war, als ob die Weltwirtschaft brutal auf den Boden der Realitäten zurückgeholt wurde. Die Arbeitslosenzahlen stiegen, das Vertrauen der Verbraucher schwand, der Konsum ging zurück, die Wirtschaftsprognosen wurden mehrmals nach unten korrigiert und die Zentralbanken sahen sich genötigt, der drohenden Rezession mit Zinssenkungen entgegenzuwirken.

Die tragischen Ereignisse des 11. Septembers 2001 verschärften diese Entwicklung und lösten bei der Bevölkerung ein Gefühl der Unsicherheit aus. Wie die Resultate der neuesten Eurochambres-Umfrage belegen, ist auch das Vertrauen der Unternehmen gesunken (siehe Dossier in dieser Ausgabe). Trotz, oder gerade wegen dieser Wandlung der politischen und wirtschaftlichen Lage, hält Europa an seinem gesetzten Kurs fest und treibt nahezu unbeirrt die für Januar anstehende Einführung der Euro-Münzen und -Banknoten voran. Selbst Skeptiker der ersten Stunde zweifeln heute nicht mehr daran, dass dieses logistische Mammutprojekt in den ersten Wochen und Monaten des neuen Jahres gelingen wird. Sicher wird es in den ersten Januartagen an vereinzelten Kassen zu Eurobedingten Warteschlangen kommen. Sicher werden nicht alle Menschen sich gleich anstandslos mit der neuen Währung zurechtfinden. Sicher wird es bei Kleingeldauszahlungen verärgerte Kunden geben

Editeur: Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

31, bd Konrad Adenauer

Adresse postale: L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-1 Fax: 43 83 26

E-mail: merkur@cc.lu homepage: http://www.cc.lu

Paraît 10 fois par an

Tirage: 27.100 exemplaires

Reproduction autorisée avec mention de la source. Copie à l'éditeur.

Impression: Imprimerie Saint-Paul S.A.

und sicher werden einige Unternehmen sich wünschen, die interne Euro-Umstellung früher angepackt zu haben.

Doch sicher ist vor allem : der Euro wird den Bürgern das Leben erleichtern und mittelfristig in Europa die wirtschaftlichen Aussichten positiv beeinflussen. Die Auswirkungen der Einführung des Euro zum Jahreswechsel 1999 auf das Wachstum sind bereits ersichtlich. Von 1999 bis 2001 betrug die durchschnittliche Wachstumsrate in der Eurozone 2,9 %. Zugleich hat der Euro mit einem jährlichem Preisanstieg in Höhe von 1,9 % im Vergleich zu den Vorjahren ein Höchstmaß an interner Stabilität mit sich gebracht. Auch die Wechselkursentwicklung des Euro gegenüber dem Dollar hatte darauf keinen negativen Einfluß. Der Preisanstieg in Luxemburg und in der Eurozone insgesamt ist momentan niedriger als in den USA. Die Herausforderungen an die nationale Wirtschafts- und Finanzpolitik bleiben jedoch bestehen und ihre Qualität muss sich im europäischen Wettbewerb beweisen.

Die von der Luxemburger Regierung beschlossenen steuerpolitischen Maßnahmen zur Entlastung der Unternehmen kommen gelegen. Ab Januar wird die Gewinnbesteuerung für Unternehmen global von 37,45% auf 30,38% reduziert. Damit scheint die Konkurrenzfähigkeit und Anziehungskraft des Standorts Luxemburg vorerst gesichert.

Wenn auch vieles, das sich in den vergangenen zwölf Monaten ereignet hat, Grund zur Sorge geben konnte, so sieht die Handelskammer dennoch keinen Grund zu Pessimismus. Mit einer vorausichtlichen Wachstumsrate von 1,5% im Euro-Raum und von 3,4% in Luxemburg, kommt es zwar zu einer Verlangsamung des Wachstums in Europa. Auch wenn das Wirtschaftsklima sich im Vergleich zun den vergangenen Rekordjahren verschlechtert hat, so blickt die Handelskammer dennoch mit Zuversicht und Optimismus in die Zukunft, denn Europa und Luxemburg sind auch für etwas schwierigere Wetterlagen gut gerüstet. In diesem Sinne wünscht die Handelskammer ihren Mitgliedern ein frohes, ein gutes und ein erfolgreiches neues Jahr.

04 Dossier 18 Interna, ICC 21 Commerce extérieur 27 Bourse d'entreprises 30 Formation Chiffres économiques 40 Ventes spéciales 42 Innovation 47 Chronique juridique Législation 55 ICC 55 56 EIC

59

Euro

Info entreprises

Enquête Eurochambres 2002: Activité économique ralentie, prévisions incertaines et dégradation de la confiance

1. Introduction

Afin d'évaluer l'évolution de l'activité économique au cours des 12 derniers mois et en vue d'apprécier les perspectives au cours des 12 mois prochains, l'association européenne des Chambres de commerce et d'industrie Eurochambres' procède chaque année à une enquête régionale auprès des entreprises européennes. Il s'agit d'une enquête qualitative basée sur un questionnaire harmonisé envoyé aux entreprises européennes.

La 9° édition de l'enquête Eurochambres comprend les réponses de quelque 100.000 dirigeants d'entreprise émanant de 108 régions et de 24 pays européens, dont 10 pays candidats à l'Union Européenne.

Au Grand-Duché de Luxembourg, cette enquête conjoncturelle est réalisée chaque année auprès des entreprises résidantes par la Chambre de Commerce². Ainsi, les entreprises luxembourgeoises sont invitées à donner leur appréciation personnelle sur le climat économique actuel et sur l'évolution prévisible de leurs affaires. Le questionnaire de l'enquête prend en compte plusieurs aspects de la vie économique des entreprises, et ceci sur deux périodes de référence: l'année 2001 pour les résultats comparés à ceux de l'année 2000 et l'année 2002 pour les perspectives générales. Les indicateurs analysés sont le chiffre d'affaires (total, national et à l'exportation), l'emploi, les investissements et le climat des affaires.

L'association Eurochambres représente 34 organisations nationales de Chambres de commerce et d'industrie et regroupe 1300 Chambres de commerce et d'industrie locales. Elle représente quelque 14 millions d'entreprises en Europe. La mission de l'association, qui a son siège à Bruxelles, est de défendre les intérêts des milieux d'affaires européens et de promouvoir et de renforcer les relations et la collaboration entre les Chambres de commerce européennes.

Dans l'enquête Eurochambres 2002, la Chambre de Commerce a ajouté deux questions supplémentaires. La première concerne l'utilisation du commerce électronique dans les entreprises luxembourgeoises, la seconde a trait aux difficultés se posant aux entreprises pour recruter de la main-d'œuvre.

Les personnes intéressées peuvent commander les résultats de l'enquête Eurochambres 2002 au niveau européen auprès du Services Etudes économiques de la Chambre de Commerce (M. Carlo Thelen, tél.: 42 39 39-351, e-mail: carlo.thelen@cc.lu).

2. Les tendances générales

L'enquête Eurochambres 2002 fait état d'un revirement assez abrupt de la tendance enregistrée au cours des dernières années, lorsque l'environnement économique a été globalement propice pour les entreprises luxembourgeoises. L'enquête a été effectuée par des enquêteurs assermentés du Ceps/Instead³ au cours de la 2° et 3° semaine d'octobre 2001, donc un mois après les attentats du 11 septembre sur les Etats-Unis.

Les résultats de l'enquête Eurochambres 2002 indiquent en effet un ralentissement sensible de l'activité en 2001 par rapport à 2000. Il faut noter toutefois que l'année 2000 a été exceptionnelle d'un point de vue économique, avec une croissance du PIB de 8,5%.

Le ralentissement économique actuel, qui a commencé déjà à la fin de l'année 2000 à la suite de l'essoufflement de la demande extérieure et qui a été prédit par les entreprises dans la dernière enquête Eurochambres, s'est progressivement étendu sur la plupart des secteurs économiques domestiques. Les contrecoups économiques des attentats du 11 septembre 2001 ont accentué le recul de l'activité dans le monde, ce qui a naturellement aussi un impact sur l'économie luxembourgeoise, largement orientée vers l'extérieur et fort dépendante et vulnérable de ce fait.

De manière générale, les perspectives mondiales sont devenues plus sombres et incertaines. La Chambre de Commerce note que, par rapport aux dernières enquêtes, les entrepreneurs luxembourgeois sont devenus plus pessimistes quant à l'évolution des 12 mois prochains. Leurs réponses s'inscrivent dans le contexte actuel, marqué par la dégradation de la confiance et l'incertitude quant au moment et à la vigueur de la reprise économique. Le climat des affaires défavorable pourrait se prolonger tout au long de l'année 2002 au vu des réponses des entreprises concernant les perspectives d'avenir. Celles-ci semblent particulièrement maussades pour les indicateurs concernant les intentions de recrutement, les plans d'investissement et le climat des affaires concernant l'année 2002.

La Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg représente 28.000 entreprises occupant quelque 200.000 personnes et intervenant à raison de plus de 80% dans le PIB luxembourgeois. Elle est le porte-parole officiel de tous les secteurs de l'économie, à l'exception de l'agriculture et de l'artisanat. La Chambre de Commerce oriente son action d'après le critère de l'intérêt économique général et vise le développement et la promotion de l'entreprise industrielle, financière et commerciale.

³ Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques.

Indépendant, objectif, sans complaisance.



Le Quotidien est le premier journal luxembourgeois à relever le défi de l'indépendance politique, syndicale ou religieuse. C'est déjà en soi un événement. Enfin un quotidien luxembourgeois libre de ces tutelles qui paralysent la presse nationale.

Nous le savons tous: dans notre pays, l'information est trop souvent retenue ou fil-

trée. Des positions officielles ou partisanes sont reproduites sans explication critique. Le Quotidien sort de cette ornière. Ce qui lui importe, c'est la vraie information et l'information vraie.

Le Quotidien est rédigé en français parce qu'il veut que tous ceux qui vivent et travaillent au Luxembourg comprennent l'information qui leur est livrée. Fort de son indépendance et de son choix linguistique, il crée entre tous les habitants du pays une véritable communauté d'information.

Le Quotidien, c'est la liberté et le partage de l'information.

Le Quotidien Le Quotidien et le BULLETIN D'ABONNEMENT Quotidien Dimanche 7 jours 6 jours Nom et prénom:.... O10 € O 13 € 1 mois 039€ 030€ 3 mois 078€ 060€ 6 mois 0156€ O120 € 1 an Par ordre de paiement:.... Edition expédiée dans l'Union Européenne Banque:.....N°:.... 034€ 028€ 1 mois Par facture: O102€ 084€ 3 mois Je souhaite régler mon abonnement dans des intervalles de: ○168€ 0204€ 6 mois 0408€ O₃ mois O 6 mois O 336 € O₁ mois

Un signe d'espoir ressort des réponses concernant les prévisions pour 2002 du chiffre d'affaires total, des ventes nationales et des exportations. En effet, pour ces indicateurs, les perspectives 2002 sont plus favorables que les résultats 2001 (en comparaison avec l'année 2000).

Des analyses plus approfondies ont montré que ces indicateurs conjoncturels de type qualitatif sont fortement corrélés avec les indicateurs chiffrés de type quantitatif, comme le taux de croissance du PIB. Les résultats de l'enquête suivent de près les tendances enregistrées par les statistiques de la comptabilité nationale, ainsi que celles reflétées par d'autres enquêtes conjoncturelles. Par ailleurs, les études de validation statistique indiquent que ce type d'enquête est robuste du point de vue méthodologique et fournit une indication fidèle des résultats des entreprises.

3. L'environnement conjoncturel et les perspectives

3.1. L'économie mondiale: ralentissement synchronisé et environnement incertain

Selon l'Organisation Mondiale du Commerce, la croissance en volume du commerce international de marchandises devrait tomber à 2% en 2001, alors qu'en 2000, ce taux avait encore été de 12%. Selon l'OCDE, le taux de croissance du commerce international n'atteindrait plus que 0,3% en 2001 et 2,0% en 2002, après une hausse de 12,8% en 2000. La croissance du PIB des pays membres de l'OCDE devrait s'établir à 1% en 2001 et en 2002, après une progression de 3,7% en 2000 dans cette zone économique.

Même avant les attentats du 11 septembre 2001, la situation économique a déjà été caractérisée par un ralentissement synchronisé et les facteurs à l'œuvre ont eu une dimension mondiale. En effet, les trois grands pôles économiques mondiaux (Etats-Unis, Europe, Japon) ont subi au courant de l'année 2001 un coup de frein quasi simultané qui, compte tenu de la mondialisation des échanges, a provoqué une chute globale de l'activité, aussi bien dans les pays développés que dans les pays émergents ou en développement.

La synchronisation du ralentissement s'explique notamment par le fait qu'au cours de la dernière décennie, la croissance de la demande interne américaine est devenue le moteur principal de l'économie mondiale. La dépendance des investissements et de la consommation des ménages américains a été mise en exergue par la hausse considérable du commerce international, suite à la globalisation des marchés, ce qui a permis à l'Europe et au Japon de dissimuler la faiblesse de leur demande interne.

Tableau 1: Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques (en %)

	2000	2001	2002	2003
Croissance du PIB				
Etats-Unis	4.1	1.1	0.7	3.8
Japon	1.5	-0.7	-1.0	0.8
Zone Euro	3.5	1.6	1.4	3.0
Union européenne	3.3	1.7	1.5	2.9
Total OCDE	3.7	1.0	1.0	3.2
Croissance de l'emploi				
Etats-Unis	1.3	-0.1	-0.6	1.4
Japon	-0.2	-0.4	-0.8	-0.1
Zone Euro	2.1	1.1	0.3	0.9
Union européenne	1.9	1.1	0.3	0.8
Total OCDE	1.2	0.2	0.0	1.1
Taux de chômage				
Etats-Unis	4.0	4.8	6.2	6.0
Japon	4.7	5.0	5.5	5.4
Zone Euro	8.9	8.5	8.9	8.8
Union européenne	8.1	7.8	8.1	8.0
Total OCDE	6.2	6.5	7.2	7.0
Inflation				
Etats-Unis	2.3	2.1	1.2	1.3
Japon	-1.6	-1.6	-1.4	-1.6
Zone Euro	1.3	2.5	2.1	1.6
Union européenne	1.5	2.5	2.2	1.8
OCDE moins la Turquie	1.8	2.0	1.4	1.3
Total OCDE	2.6	2.9	2.3	1.7

Source: OCDE

Le tableau 1 indique l'évolution des principaux indicateurs macroéconomiques et leurs perspectives dans les grandes zones économiques du monde.

Parti des Etats-Unis à la fin de l'année 2000, le ralentissement économique a peu à peu gagné l'Europe et les autres zones économiques. Les facteurs à l'origine de ce ralentissement sont notamment la hausse substantielle du prix des produits pétroliers, le relèvement des taux d'intérêt des banques centrales entre juin 1999 et juin 2000, ainsi que l'effondrement des investissements technologiques.

Le laminage des bénéfices des entreprises et le recul des anticipations de profit ont accentué la réduction des dépenses d'équipement, surtout aux Etats-Unis, mais également ailleurs. Le fléchissement de la croissance de la demande mondiale a en outre provoqué dans de nombreux pays des ajustements de stocks et une diminution des nouvelles commandes et de la production. La confiance des consommateurs, en général plus résistante que celle des entreprises, s'est dégradée dans bon nombre de pays, souvent dans un contexte de licenciements accélérés et de remontée du chômage.

Après le choc du 11 septembre 2001, l'impact immédiat le plus important pour l'économie mondiale dans son ensemble tient à l'effondrement de la

Source: Perspectives de l'OCDE, novembre 2001.

confiance et à l'aggravation de l'incertitude, qui risquent d'avoir des effets négatifs sur la demande globale assez longtemps. La dégradation de la confiance s'ajoute aux effets de patrimoine négatifs dus à la chute des cours des actions. En conséquence, les investisseurs et les consommateurs pourraient différer leurs dépenses. Par ailleurs, la poursuite de la contraction du secteur des technologies d'information et de communication pèse sur les perspectives mondiales.

Selon les experts de l'OCDE, la confiance devrait cependant se raffermir en 2002. Le commerce mondial devrait se redresser durant le deuxième semestre de 2002, même si le profil de la reprise sera différent d'un pays à l'autre. Une reprise différée, mais forte par la suite, devrait intervenir aux Etats-Unis, alors que le Japon paraît devoir rester enlisé dans la récession et qu'une faible reprise pourrait se développer dans la zone euro.

Dans le reste de la zone de l'OCDE, les perspectives de croissance sont inégales. Les craintes d'inflation devraient s'atténuer et le chômage est de nouveau en train d'augmenter. En dehors de la zone de l'OCDE, la croissance ralentit également, bien qu'elle demeure solide en Chine et en Russie.

3.2. L'économie européenne: manque de sources autonomes de croissance

En l'absence d'une dynamique économique endogène, l'Europe ressent à nouveau le ralentissement américain, malgré des efforts structurels récents (cf. réformes fiscales, assainissements des finances publiques, introduction de l'euro, baisse des taux d'intérêt, ...).

Selon la Commission Européenne, une récession ne serait pas en vue, mais la véritable reprise ne devrait intervenir progressivement qu'à partir de 2003, donc plus tard qu'aux Etats-Unis, ce qui confirme le rôle de locomotive de l'économie américaine.

Après plusieurs révisions à la baisse des indicateurs macroéconomiques et un sévère ajustement par rapport aux prévisions de printemps de la Commission Européenne, les prévisions d'automne tablent sur une croissance annuelle moyenne du PIB de l'Union Européenne des 15 (UE-15) et de la zone euro respectivement de 1,7% et de 1,6% en 2001. Les taux respectifs pour 2002 devraient s'élever à 1,4% et à 1,3%. Ainsi, l'Europe n'a pas pu échapper à la décélération qui a touché de manière synchronisée toutes les régions importantes du monde.

Suite à cette dégradation de l'économie européenne, le chômage devrait repartir à la hausse en 2002, pour la première fois depuis 1997, pour toucher 8,6% de la population active de la zone euro. Selon les prévisions de la Commission Européenne, la reprise de la croissance attendue en 2003 devrait ramener le taux de chômage en deçà de celui enregistré en 2001 (c'est-à-dire 8,3%). Par ailleurs, l'objectif d'un retour général à l'équilibre des finances publiques dès 2004 paraît désormais hors d'atteinte.

Dans ce tableau sombre, un indicateur macroéconomique évolue favorablement. Il s'agit du taux d'inflation, qui devrait baisser entre 2001 et 2002 dans cette même période de 2,6% à 1,8% dans l'UE-15 et de 2,7% à 1,7% dans la zone euro, notamment sous l'effet d'une diminution prévue des prix pétroliers.

Le scénario optimiste pour l'année 2003 de la Commission Européenne se base sur l'hypothèse de très faibles taux d'intérêt et d'un retour de la confiance des consommateurs et des entreprises. Les baisses d'impôt programmées, les investissements, la maîtrise des coûts de production et la reprise de la demande interne et externe seraient d'autres facteurs favorisant une reprise économique en Europe.

En définitive, les espoirs d'un rétablissement de la situation conjoncturelle reposent à nouveau sur le comportement des ménages et des investisseurs américains. En effet, si leur confiance devait rester à un niveau bas pendant une période prolongée, l'économie de l'Union Européenne, démunie de sources de croissance endogènes ou autonomes, risque de connaître des difficultés conjoncturelles plus graves.

Par la suite, la Chambre de Commerce voudrait passer en revue la situation actuelle et les perspectives économiques dans les pays voisins du Grand-Duché de Luxembourg, qui sont ses principaux partenaires commerciaux. En effet, quelque 65% de toutes les exportations luxembourgeoises sont destinées à ces pays, dont l'évolution économique est un indicateur précurseur précieux pour établir des prévisions sur l'évolution future de l'économie luxembourgeoise.

L'Allemagne, particulièrement responsable du ralentissement européen, ne devrait connaître que 0,7% de croissance en 2001, alors qu'en mai 2001, les prévisions s'établissaient encore à quelque 2%. La raison principale réside dans la perte de vitesse de la demande extérieure, alors que la demande interne est restée faible depuis des années. En 2002, le PIB ne devrait pas augmenter davantage, affichant toujours +0,7%, donc sensiblement moins que la croissance moyenne prévue en UE-15 (qui atteindrait 1,4%). L'inflation devrait s'accélérer de 2,1% en 2000 à 2,5% en 2001 pour diminuer à 1,3% en 2002.

Le taux de chômage, en baisse depuis 1999, devrait s'élever à 7,8% en 2001, pour remonter à 8,2% en 2002.

L'économie française, dont la consommation domestique a été jusqu'ici une des sources de croissance les plus dynamiques à l'intérieur de l'Europe, commence à s'affaiblir. Pour l'année en cours, le taux de croissance du PIB ne devrait atteindre plus que 2,0%, contre 2,6% prévus en mai et contre +3,4% en 2000. La projection pour 2002 table sur une croissance de 1,5%. La France devrait continuer à enregistrer une inflation modérée, avec un taux de 1,8% en 2001 et de 1,1% en 2002. Par contre, le chômage reste élevé, avec un taux prévisible de 8,7% en 2001 et même de 9,2% en 2002, ces taux se situant au-dessus de la moyenne projetée de l'Union Européenne et de la zone euro.

L'économie belge, aussi largement orientée vers l'extérieur, devrait connaître un ralentissement prononcé, avec une baisse de la croissance de 4% en 2000 à 1,3% en 2001. En 2002, le PIB belge enregistrerait ce même taux, et atteindrait ainsi le taux moyen européen. L'inflation devrait tomber de 2,5% en 2001 à 1,7% en 2002, alors que le taux de chômage augmenterait de 6,9% à 7,0%.

Aux Pays-Bas, le ralentissement économique s'avère quasi aussi abrupt qu'en Belgique, avec un taux de croissance du PIB tombant de 3,5% en 2000 à prévisiblement 1,5% en 2001. En 2002, le PIB néerlandais augmenterait au même taux, dépassant légèrement la moyenne européenne. L'inflation a fortement accéléré en 2001 pour atteindre 4,9%. Ce taux devrait baisser à 2,5% en 2002. Le taux de chômage augmente notablement, en passant de 2,3% en 2001 à 3,2% en 2002.

3.3. L'économie luxembourgeoise: frein sensible de l'activité

Dans un contexte de ralentissement conjoncturel globalisé, l'économie luxembourgeoise de petit espace et largement orientée vers les marchés d'exportation va logiquement tourner à un régime inférieur qu'au cours des années précédentes. Celles-ci ont par ailleurs été exceptionnelles quant à la performance de croissance du PIB.

En 2001, l'activité économique a fortement reculé en raison de la détérioration prononcée de l'activité sur les marchés d'exportation, dont le rythme d'expansion devrait passer de 10% en 2000 à 2,5% seulement en 2001. Ce facteur a une incidence considérable sur la croissance économique du Luxembourg, car les exportations, corrigées du contenu en importations (directes et indirectes), représentent 60% du PIB.

La croissance du PIB en 2001 devrait se situer autour de 4%, ce qui correspond à moins que la moitié du sommet de la croissance atteint en 2000, mais ce qui représente toujours plus que le double de la croissance attendue en 2001 dans l'Union Européenne et dans la zone euro.

En 2002, le PIB luxembourgeois pourrait baisser davantage à 3,4% pour renouer seulement en 2003 avec son taux de croissance tendanciel (avec une progression de quelque 5,9%), selon l'OCDE. Selon le dernier rapport de la Commission Européenne, le Luxembourg devrait connaître une croissance économique de 4% en 2001, de 3% en 2002 et de 5,7% en 2003.

La perte du dynamisme de l'économie a d'abord été sensible dans le secteur industriel, même si les performances, qui diffèrent fortement d'une branche à l'autre, ont encore été satisfaisantes au premier semestre 2001.

La construction a été affectée par le ralentissement de l'économie dès le premier trimestre de l'année 2001. Les indices de l'activité dans la construction⁵ font état d'une quasi stagnation de la production par jour ouvrable (+0,1%) au premier semestre 2001 par rapport au 1er semestre 2000. La production du mois et le chiffre d'affaires ont même diminué respectivement de 0,6% et de 11,6% sur la moyenne semestrielle. Ces mauvais résultats sont à attribuer aux baisses considérables enregistrées pour le génie civil.

L'enquête de conjoncture portant sur la construction comparant l'appréciation du carnet de commandes ne fournit pas d'espoir pour une reprise au cours des prochains mois; le ralentissement devrait ainsi se poursuivre.

Le commerce de détail a enregistré jusqu'ici de bonnes performances. Selon le Statec, cette bonne tenue du commerce de détail «est certainement liée à la progression du salaire moyen réel».

L'allégement fiscal en faveur des ménages, réparti sur les années 2001 et 2002, augmentera le pouvoir d'achat de ceux-ci et devrait se répercuter favorablement sur la consommation privée et sur la demande interne et compenser, du moins en partie, la faiblesse momentanée de la demande externe. Les effets positifs pour l'économie nationale devraient cependant être atténués dans la mesure où la plupart des biens de consommation et d'équipement sont importés.

Le secteur financier, qui a évolué à un rythme extraordinaire et qui a été à l'origine du dynamisme de l'économie luxembourgeoise au cours des dernières années, a d'ores et déjà été affecté par le ralentissement conjoncturel international au 1er semestre. Le 30 septembre 2001, la somme des bilans (provisoire) des institutions financières monétaires a atteint EUR 767,2 milliards, contre EUR 742,4 milliards au 31 août 2001, soit une hausse de 3,3%. Entre septembre 2000 et septembre 2001, la somme des bilans est en progression de 6,5%.

Quant aux banques, leur somme de bilan s'est élevée à EUR 695,795 milliards au 30 septembre 2001, contre EUR 671,956 milliards au 31 août 2001 (+3,5%). Considérée sur la période des douze derniers mois écoulés, la somme des bilans des banques est en hausse de 7,0%, ce qui est inférieur aux taux de croissance enregistrés les années précédentes.

Actuellement, c'est la branche du «private banking» qui connaît un recul substantiel de l'activité. Les baisses des valeurs échangées sur les bourses sont à l'origine du frein dans l'évolution du patrimoine net

Source: Indicateurs rapides, Série B2, édition du 5 septembre 2001, Statec.

Merkur 10 • 2001

des OPC. Ce dernier a même diminué de septembre 2000 à mars 2001 de EUR 911,2 à EUR 862,7 milliards (-5,3%). En juin 2001, les actifs nets des 1.858 OPC ont à nouveau connu une progression pour se situer à EUR 918,4 milliards. Ces actifs vont probablement connaître une nouvelle baisse au 2° semestre 2001, suite à l'effondrement des marchés boursiers.

Les résultats avant provisions des banques ont atteint un montant de EUR 3,274 milliards au 30 septembre 2001 et sont quasiment stables par rapport au 30 septembre 2000.

La Chambre de Commerce constate donc que les résultats du secteur financier ont encore été globalement satisfaisants au cours des six premiers mois de l'année, qui laissent encore entrevoir une croissance des résultats (malgré un recul du produit bancaire au 1er trimestre 2001). Cependant, le semestre en cours sera beaucoup moins favorable pour les banques qui sont affectées à leur tour par la détérioration de l'environnement économique, et notamment par la situation morose sur les marchés financiers, qui risque de se prolonger au cours de l'année 2002.

Au 30 septembre 2001, l'emploi dans les établissements de crédit s'élève à 23.821 personnes, soit une hausse de seulement 0,4% par rapport au 30 juin 2001, ce qui constitue une détérioration notable du rythme d'expansion de l'emploi dans les banques par rapport aux deux trimestres précédents au cours desquels l'emploi avait crû respectivement de 1,9% et de 1,1%.

L'évolution économique à court terme du Luxembourg dépendra principalement du moment et de la vigueur de la reprise sur les principaux marchés d'exportation et sur les marchés financiers. La demande externe adressée à l'économie luxembourgeoise est déjà en baisse depuis le début de l'année 2001, ce qui se répercute évidemment sur les résultats du commerce extérieur luxembourgeois.

La création nette d'emplois a été forte jusqu'ici, à l'instar de l'évolution dynamique connue ces trois dernières années. En août 2001, l'emploi intérieur total a atteint le chiffre de 278.247 personnes, en progression de 5,8% par rapport à août 2000. L'emploi salarié s'est même accru de 6,2% au cours de cette période, alors que le nombre de frontaliers, qui frôle actuellement la barre des 100.000, est en hausse de 11,9%.

La Chambre de Commerce note que la proportion des femmes dans la structure de l'emploi salarié est en progression et se situe, au milieu de l'année 2001, à 37,06%, ce qui devrait contribuer favorablement à une augmentation du taux d'emploi national. Globalement, l'emploi féminin augmente plus rapidement que l'emploi masculin, aussi bien chez les résidents que chez les frontaliers.

Les statistiques relatives à la création d'emplois vont être moins favorables dans la 2° moitié de l'année en cours et probablement aussi au cours de l'année 2002. En effet, l'évolution de l'économie réelle se répercute normalement avec un certain retard sur l'évolution du marché de l'emploi. Le Statec table sur une croissance de l'emploi salarié de 5,5% en 2001 et de 5,0% en 2002.

Le taux de chômage devrait augmenter de son faible niveau de quelque 2,5% en 2001 à 2,8% en 2002 et 2003. La croissance de l'emploi, qui est restée vigoureuse au cours de l'année 2001, devrait marquer une décélération avec un certain décalage, la diminution de travailleurs frontaliers et d'immigrants n'impliquant qu'une augmentation modérée du chômage.

Après une accélération substantielle de l'inflation en 2000 (+3,2%)⁷ suite à la hausse des prix pétroliers, accentuée par la dépréciation de l'euro, le taux d'inflation annuel moyen devrait diminuer quelque peu en 2001 à 3%. Ce taux est toujours élevé au niveau de la zone euro (2,7% en 2001), mais aussi dans la comparaison directe avec nos pays voisins, où le Luxembourg figurait en tête jusqu'au mois de juin 2001. Par la suite d'un ralentissement de la hausse des prix à l'importation et d'un allongement de l'intervalle entre les hausses de salaire résultant du mécanisme d'indexation automatique des salaires, l'inflation devrait tomber progressivement aux alentours de 2,2% en 2002.

Le tableau 2 indique l'évolution des principales grandeurs en relation avec l'économie luxembourgeoise.

En conclusion, la Chambre de Commerce constate que l'enquête Eurochambres 2002 s'inscrit dans le contexte d'un ralentissement généralisé des économies qui a été amplifié par les événements tragiques du 11 septembre 2001. La baisse du dynamisme économique, qui a commencé au cours du 2e semestre 2000 s'est progressivement aggravée et s'est répandue sur les économies européennes. Le Luxembourg a assez bien résisté au phénomène au cours du 1er semestre 2001. Par contre, les indicateurs précurseurs laissent présager que l'économie luxembourgeoise ne sera pas épargnée par le ralentissement conjoncturel au cours des mois à venir. L'industrie, le génie civil, le tourisme et l'horeca semblent être les secteurs les plus touchés dans un premier stade, alors que le secteur financier commence également à montrer des signes de faiblesses.

Selon l'IGSS, le nombre de salariés affiliés à la sécurité sociale s'est accru de 6,4% au premier semestre 2001 pour atteindre le chiffre absolu de 260.000. Le développement très dynamique chez les salariés frontaliers est maintenu (+12,6% en moyenne semestrielle), alors que le nombre de salariés résidents augmente de 3,1%. Les taux de progression sont plus importants pour l'emploi féminin que pour l'emploi masculin.

En 2000, le Luxembourg affichait avec l'Irlande la plus mauvaise performance dans l'Union Européenne en matière d'inflation. Pour une analyse détaillée sur ce sujet, la Chambre de Commerce renvoie à la deuxième partie de son avis budgétaire du 6 novembre 2000 qui comportait par ailleurs des propositions en vue de limiter les risques découlant d'un dérapage de l'inflation au Luxembourg.

Tableau 2: Les chiffres-clés de l'économie luxembourgeoise

	1997	1998	1999	2000	2001
Population au 1 ^{er} janvier:	418.300	423.700	429.200	435.700	441.300
Dont étrangers:	142.800	147.700	152.900	159.400	164.700
Emploi intérieur (moyenne annuelle):	226.600	236.400	248.300	262.300	277.000
Dont frontaliers:	64.400	70.800	78.400	87.400	97.000
PIB au prix du marché (mia EUR)	15,48	16,50	18,14	20,51	21,62
PIB par habitant (EUR)	37.006,9	38.942,6	42.264,7	47.073,7	48.991,6
Balance commerciale (mia EUR):	-1,77	-2,514	-2,881	-3,061	-3,20
Balance courante (mia EUR):	1,521	1,553	1,080	1,159	1,0
Taux de chômage:	3,3%	3,2%	2,9%	2,6%	2,5%
Taux d'inflation:	1,4%	1,0%	1,0%	3,2%	3,0%
Surplus du secteur public en % du PIB:	3,0%	2,6%	2,3%	5,3%	3,6%
Dette publique en % du PIB:	6,0%	6,4%	6,0%	5,3%	5,0%

Source: STATEC, Chambre de Commerce

La Chambre de Commerce rend attentif au fait que la réforme fiscale en faveur des personnes physiques et en faveur des collectivités (à partir du 1er janvier 2002) prend une nouvelle ampleur en ce sens qu'elle devrait contribuer à mieux faire résister l'économie luxembourgeoise à la diminution de la demande internationale.

L'évolution de l'année 2002 dépendra en définitive du moment et de la vigueur de la reprise économique, qui devra, semble-t-il, à nouveau provenir des Etats-Unis.

Les principaux risques pesant sur les prévisions tiennent à l'évolution de la situation économique des partenaires commerciaux du Luxembourg et des marchés financiers. Toute divergence par rapport à l'évolution prévue aurait de sérieuses conséquences pour la croissance compte tenu de l'ouverture de l'économie luxembourgeoise et de sa dépendance à l'égard du secteur financier en général et du secteur des fonds d'investissement en particulier.

4. Les principaux résultats de l'enquête Eurochambres 2002

L'enquête 2002 indique clairement que l'économie luxembourgeoise a enregistré un ralentissement au cours de l'année 2001 qui pourrait durer plus longtemps que prévu, suite aux attaques terroristes aux Etats-Unis. Avant le 11 septembre 2001, les experts s'attendaient à une reprise économique partant des Etats-Unis avant la fin de l'année 2001. Après la tragédie, il est devenu clair que la reprise se ferait seulement au courant de l'année 2002.

L'enquête a été effectuée au Luxembourg pendant la 2° et 3° semaine en octobre 2001, un mois seule-

ment après les événements aux Etats-Unis. L'incertitude quant à l'impact de la tragédie sur le système économique mondial et sur l'évolution économique future s'est traduite négativement sur les résultats de l'enquête Eurochambres 2002.

Il existe cependant plusieurs éléments qui devraient influencer favorablement l'évolution économique à court et à moyen terme et qui ont quelque peu modéré le pessimisme et l'incertitude des entrepreneurs.

D'abord, le plan d'investissement public impressionnant constitue un pilier important pour les activités économiques et pour la future croissance. Une attention particulière est attribuée à l'investissement dans les infrastructures. La formation de capital fixe par l'Etat devrait augmenter de plus de 30 % en 2002.

Ensuite, la réforme fiscale proposée prévoit un ensemble de modifications importantes aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises. Après l'entrée en vigueur en 2001 d'un premier ensemble d'amendements de la loi fiscale, le projet de loi actuel prévoit une deuxième étape de réduction d'impôt sur le revenu des personnes physiques (la tranche de revenu exonéré sera fixé à 9.750 EUR et doublé en cas d'imposition collective, le taux maximum sera de 38,95% (contre 43,05% auparavant) et devra être appliqué à un revenu imposable excédant 34.500 EUR). Par ailleurs, les autorités proposent à partir de 2002 une réduction de l'imposition des sociétés (la charge d'imposition globale devrait ainsi tomber de 37,45% actuellement à 30,38% en 2002).

Au Grand-Duché, la faiblesse de la demande extérieure qui résulte du ralentissement économique général et qui s'est aggravée suite aux attaques terroristes, pourrait être compensée par une forte demande intérieure, résultant du pouvoir d'achat croissant des consommateurs découlant des réductions

Merkur 10 • 2001

d'impôts. Compte tenu toutefois de la grande ouverture de l'économie luxembourgeoise sur l'extérieur, les effets positifs d'une demande intérieure croissante sont atténués par le fait qu'une grande partie des biens et services additionnels doivent être importés (effet d'éviction).

■ Il découle de l'enquête que les résultats 2001, comparés à 2000, confirment le ralentissement économique au Luxembourg. Il faut noter que l'année 2000 a été un cru exceptionnel d'un point de vue économique, avec un taux de croissance fort élevé (+8,5%). Des statistiques récentes montrent que la première moitié de 2001 a encore été relativement satisfaisante, bien que le ralentissement ait d'ores et déjà été perceptible, en particulier dans certaines branches de l'industrie. La seconde moitié de 2001 aura connu un frein supplémentaire de l'activité, de sorte que le taux annuel moyen de la croissance devrait s'établir autour de 4%.

Les balances (différences entre réponses positives et négatives) des différents indicateurs économiques sont moins élevées que dans l'enquête précédente. La comparaison entre les perspectives de l'enquête de l'année passée avec les résultats de l'enquête actuelle montre que la part des entreprises optimistes pour l'année 2001 est fort proche de la part des entreprises, qui ont effectivement réalisé de meilleurs résultats en 2001. Cette dernière part est même plus élevée que la première en ce qui concerne l'emploi et l'investissement.

Le ralentissement économique général au cours de 2001 est confirmé par le fait que la part des entreprises ayant enregistré une évolution constante a diminué en faveur de la part des entreprises ayant connu une baisse de leurs indicateurs économiques.

L'enquête de l'année passée avait montré que les perspectives pour 2001 concernant le chiffre d'affaires seraient favorables pour 42,6% des entreprises. 50,9% tablaient sur des perspectives constantes, alors que 6,5% des entrepreneurs seulement anticipaient une diminution du chiffre d'affaires total. L'en-, quête 2002 montre que 41,6% des entreprises luxembourgeoises ont effectivement enregistré une hausse du chiffre d'affaires en 2001, donc les attentes de l'année passée se sont réalisées. Cependant, la part des réponses prévoyant un chiffre d'affaires stable a chuté pour se fixer à 37,8% (venant de 50,9%), tandis que la part des réponses prévoyant une baisse est grimpée jusqu'à 20,6% (partant de 6,5%). Une évolution similaire se vérifie également pour le climat des affaires, de sorte que les balances afférentes tombent de 31,7% (perspectives 2001) à 15,2% (résultats 2001).

Les réponses des entreprises manufacturières et des entreprises de service montrent une évolution semblable, ce qui signifie que d'une manière générale l'activité économique était plus faible en 2001 qu'en 2000.

 En ce qui concerne les perspectives pour 2002, la croissance économique du Luxembourg dépend pour la plupart de l'évolution de l'activité dans l'Union Européenne, et particulièrement dans les pays voisins du Grand-Duché. Leur évolution dépendra en définitive du moment et de la vigueur de la reprise économique au niveau mondial.

D'un côté les résultats de l'enquête 2002 confirment que les perspectives pour l'année prochaine se sont détériorées par rapport à l'enquête précédente; toutes les balances concernant les prévisions ont diminué par rapport à l'enquête précédente. Les balances concernant les perspectives 2002 sur l'emploi, l'investissement et le climat des affaires sont toutes inférieures à celles des résultats 2001, ce qui signifie que pour ces indicateurs, les hommes d'affaires sont plus pessimistes face à l'avenir que l'année précédente.

D'un autre côté, les indicateurs sur le chiffre d'affaire total, les ventes nationales et les exportations montrent des balances plus élevées pour les perspectives 2002 que pour les résultats 2001, ce qui est encourageant pour l'avenir. Ces résultats peuvent s'expliquer par exemple par la réforme fiscale pour 2002, par le niveau élevé de l'investissement public et par l'espoir des chefs d'entreprise quant à une reprise rapide de la demande sur les marchés d'exportation.

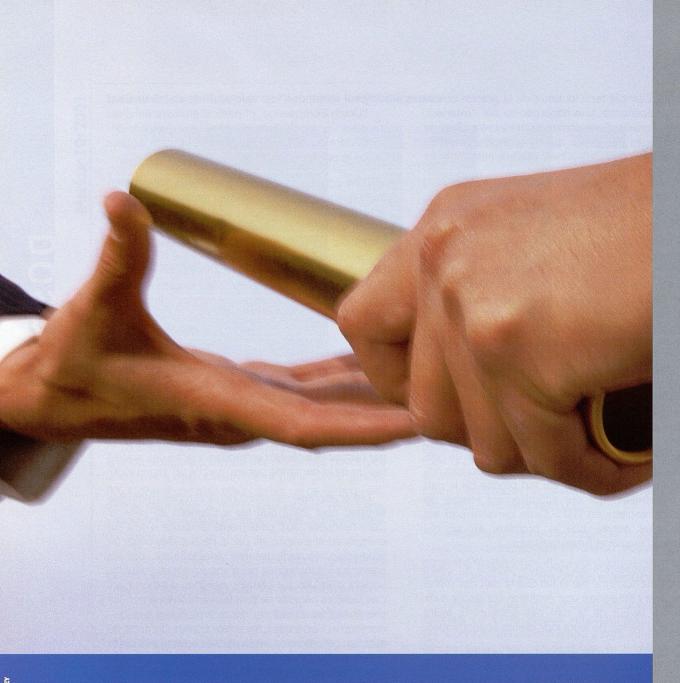
Les entreprises manufacturières semblent plus pessimistes pour 2002 que les entreprises de service. Dans l'enquête 2001, cette même tendance a déjà été enregistrée et s'expliquait par la hausse des coûts de production résultant des prix énergétiques, par les pressions inflationnistes qui s'ensuivirent et l'affaiblissement d'activité sur certains marchés d'exportation. Ces facteurs négatifs se sont tous amplifiés, à part les prix énergétiques qui ont diminué au cours des derniers mois. Cependant, les effets positifs de cette diminution ont été compensés par une hausse des coûts salariaux des entreprises, suite notamment aux hausses consécutives de l'échelle mobile des salaires.

■ La Chambre de Commerce a ajouté 2 questions supplémentaires à l'enquête 2002. La première traite de l'utilisation du commerce électronique dans l'économie, la deuxième concerne les problèmes de recrutement auxquels de nombreuses entreprises sont confrontées.

15,6% des entreprises luxembourgeoises répondant aux critères de l'enquête ont répondu qu'ils réalisaient une partie de leur chiffre d'affaires à travers le commerce électronique. Cette part est de 11,3% dans l'industrie et de 17,8% pour les services marchands.

Dans l'enquête 2001, 10,7% de toutes les entreprises ont répondu qu'il réalisaient une partie de leur chiffre d'affaires à travers le commerce électronique, tandis que 16,4% des entreprises comptaient en faire autant dans un avenir proche.

Ces résultats indiquent que l'utilisation du commerce électronique au Luxembourg est en hausse, en particulier dans le secteur des services marchands et



Transmettre son entreprise en de bonnes mains ? C'est signé AVEC, la solution de confiance.

Transmettre son entreprise. Certes pas une décision facile à prendre. Ni à mettre en oeuvre.

La réussite d'une telle opération nécessite une parfaite connaissance du marché et de ses acteurs, les compétences pour réaliser une analyse complète et sans faille de l'entreprise, sans oublier le souci d'une totale discrétion durant toute la durée des négociations.

La solution qui s'impose à Luxembourg?

AVEC - Acquérir ou Vendre une Entreprise en toute Confidentialité.



Banque Internationale à Luxembourg

Société anonyme, fondée en 1856 69, route d'Esch - L-2953 Luxembourg Tél. : 4590-2879 - Fax : 4590-2086

www.dexia-bil.com - e-mail: contact@dexia-bil.com

LA BANQUE

DE MES

PROJETS.

Merkur 10 • 2001

dans le secteur financier. Toutefois, il semble que le commerce électronique se développe et se généralise moins rapidement que prévu quelques années plus tôt, alors que la structure de l'économie luxembourgeoise semblait prédisposée pour un développement fulgurant des nouvelles technologies d'information et de communication.

Tout au long du siècle dernier, l'économie luxembourgeoise a connu une pénurie en main-d'œuvre. Afin de remédier à ce problème, on a recouru à une main-d'œuvre immigrée, et, à partir des années 80, à des frontaliers français, allemands et belges. Vu que le développement économique et la création d'emploi ont été très élevés à travers les dernières années, le réservoir de cette main-d'œuvre commence à se vider petit à petit. Ainsi, les entreprises ont de plus en plus de difficultés de recrutement, en particulier en ce qui concerne la main-d'œuvre qualifiée.

L'enquête 2002 confirme que 72,7% de toutes les entreprises ont des difficultés à recruter de la maind'œuvre sur le marché national, tandis que 37,8% ont également des problèmes pour occuper des postes par des frontaliers, en provenance de la Grande Région. 87,3% des dirigeants d'entreprise pensent que la solution à leur problème est de recruter parmi les pays de l'Union Européenne, tandis que 17,6% sont d'avis qu'ils devraient recruter en dehors de l'UE. Une grande majorité (81,4%) de ces dernières entreprises pensent que la solution consiste à recruter de la main-d'œuvre dans les pays-candidats.

En conclusion, les hommes d'affaires luxembourgeois pensent qu'à l'avenir leurs problèmes de recrutement de main-d'œuvre peuvent trouver une solution à l'intérieur de l'Union européenne actuelle ou élargie.

5. Les indicateurs économiques

5.1. Le chiffre d'affaires total

Lors de la dernière enquête, 42,6% des chefs d'entreprise s'attendaient à ce que leur chiffre d'affaires total augmente en 2001, par rapport à 2000. L'enquête 2002 indique que 41,6% des chefs d'entreprise ont enregistré effectivement une hausse de leur chiffre d'affaires total en 2001. Ainsi, les résultats économiques effectifs correspondent ou sont légèrement inférieurs aux perspectives de l'année passée. Ceci vaut également pour les ventes nationales, les ventes d'exportation et le climat des affaires.

Cela confirme donc le revirement de la tendance positive enregistrée depuis 1997. En fait, pendant les quatre dernières années, la demande dynamique sur les marchés nationaux et extérieurs a eu comme conséquence favorable que les résultats économiques d'une année excédaient les perspectives pour cette même année.

L'enquête 2002 indique que la situation économique des entreprises s'est détériorée au cours de 2001, comme cela a été attendu dans la dernière enquête.

La Chambre de Commerce note que 34,7% de l'ensemble des entreprises sont optimistes quant à l'évolution future de leur chiffre d'affaires total. 9,9% tablent sur une diminution de leur chiffre d'affaires total en 2002. Un signe positif et encourageant pour le développement économique futur est que la balance des perspectives 2002 est plus élevée que la balance des résultats 2001. Ceci vaut également pour les ventes nationales et les exportations.

Les résultats relatifs au chiffre d'affaires des entreprises manufacturières et des prestataires de services sont plutôt divergents. Il semble que les premières aient enregistré pendant l'année 2001 une performance s'alignant sur leurs estimations de l'enquête 2001 (balance des perspectives 2001: 24,2%, balance des résultats 2001: 23,6%). Les secondes ont cependant enregistré des résultats plutôt mauvais en 2001, ce qu'ils n'avaient pas escompté un an plus tôt (balance des perspectives 2001: 42,4%, balance des résultats 2001: 19,7%). Ceci pourrait s'expliquer par le fait que pendant la dernière enquête, le ralentissement économique s'était déjà fait ressentir dans l'industrie, alors que les prestataires de services continuaient à enregistrer de bons résultats.

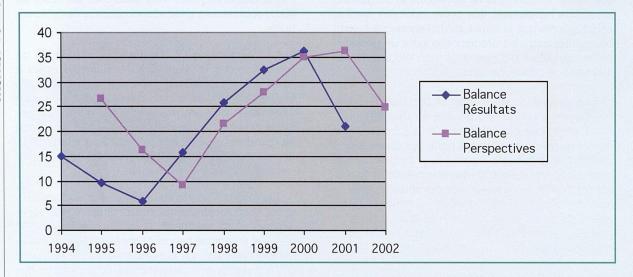
De plus, les entreprises de services sont plus confiantes que les entreprises industrielles en ce qui concerne une reprise rapide de leur chiffre d'affaires en 2002. En effet, pour les prestataires de services, la balance des perspectives 2002 est plus élevée (28,7%) que celle des résultats 2001 (19,7%). Pour l'industrie, la balance des résultats 2001 (23,6%) dépasse celle des perspectives 2002 (17,4%). Ces résultats indiquent que les entreprises manufacturières sont moins confiantes et plus incertaines quant à l'évolution future de leur chiffre d'affaires que les prestataires de services.

Sur le graphique 1, la Chambre de Commerce a illustré la comparaison entre les résultats et les perspectives économiques concernant le chiffre d'affaires total. Il montre que dans une situation d'accélération de la conjoncture, les réponses tendent globalement vers une sous-estimation des anticipations (trop de pessimisme par rapport à la réalité), alors que c'est l'inverse dans une situation de ralentissement conjoncturel (trop d'optimisme par rapport à la réalité), ce qui confirme les prévisions actuelles tablant sur un recul significatif de la croissance économique en 2001 et 2002 par rapport au taux de croissance tendanciel enregistré ces dernières années.

5.2. Le chiffre d'affaires national

Au cours des dernières années, la consommation privée a contribué d'une manière significative à la hausse du PIB, même si au Luxembourg, une demande accrue de biens et services engendre une

Graphique 1: Evolution des balances «résultats» et «perspectives» du chiffre d'affaires total



hausse des importations. Une des raisons du pouvoir d'achat croissant au Grand-Duché est le niveau élevé des salaires. Le système de l'indexation automatique des salaires (l'échelle mobile des salaires) qui compense la diminution du pouvoir d'achat dû à l'inflation en est une autre. Toutefois, ce système n'est pas approprié dans un environnement concurrentiel du fait qu'il engendre une augmentation des coûts de production pour les entreprises.

La demande intérieure est restée assez robuste, vu que les réductions d'impôts en 2001 ont déjà augmenté le pouvoir d'achat des consommateurs. 40,4% de tous les chefs d'entreprises estiment que leurs ventes nationales se sont accrues en 2001, comparées à 2000. Il y a un an, 40,8% des dirigeants avaient tablé sur une telle évolution, ce qui démontre que leurs attentes se sont avérées exactes. Toujours est-il que le ralentissement économique général, qui avait commencé à la fin de 2000, se traduit aussi au niveau du chiffre d'affaires national; il y a eu en effet un déplacement des réponses «stables» vers des réponses «en baisse» entre les perspectives pour l'année en cours (enquête 2001) et les résultats effectifs (enquête 2002).

Les perspectives pour 2002 sont encourageantes, à cause d'une demande intérieure qui reste toujours étonnamment forte, ce qui est confirmé par les données statistiques. Les réductions d'impôts annoncées pour 2002 devraient soutenir davantage cette demande, ainsi que les résultats du chiffre d'affaires national des entreprises. La balance des perspectives 2002 (23,7%) est plus élevée que la balance des résultats 2001 (21,2%).

En ce qui concerne les ventes nationales, les entreprises manufacturières semblent être moins confiantes pour l'avenir que les prestataires de services. Pour les premières, la balance des perspectives 2002 (14,6%) est plus basse que leur balance des résultats 2001 (21,8%). Quant aux entreprises de services marchands, la Chambre de Commerce constate une évolution contraire; leur balance des perspecti-

ves 2002 (28,7%) est en effet plus élevée que leur balance des résultats 2001 (20,8%). La proportion des dirigeants d'entreprises pessimistes face aux ventes nationales 2002 est relativement faible, aussi bien pour les entreprises manufacturières (8,8%) que pour les entreprises de services (10,9%).

La Chambre de Commerce conclut qu'en général les chefs d'entreprises opérant sur le marché domestique se réjouissent des réductions d'impôts et du renforcement du pouvoir d'achat en résultant. Pour 2002, ils anticipent pour la plupart un niveau constant ou croissant du chiffre d'affaires national.

5.3. Les ventes à l'exportation

La part des dirigeants d'entreprises qui a enregistré en 2001 une augmentation des ventes à l'exportation par rapport à 2000 atteint les 38,5%. Les perspectives pour 2001, établies un an plus tôt, se chiffraient à 39,5%.

Les exportations du Luxembourg sont affectées par le ralentissement économique général et la faiblesse de la demande extérieure en résultant. Lors de la dernière enquête, la part des entreprises qui s'attendaient à un niveau constant des ventes à l'exportation pour 2001 a été de 51,7%, tandis que pour l'enquête actuelle, seulement 38,7% des entreprises confirment que leurs exportations sont restées constantes en 2001. Les réponses pessimistes émanant des entreprises confrontées à une baisse de leur chiffre d'affaires à l'exportation montent de 8,8% (perspectives 2001) à 22,8% (résultats 2001).

De nouveau, il est encourageant de constater que la balance des perspectives 2002 (19,2%) dépasse celle des résultats 2001 (15,7%), bien que les deux balances soient beaucoup plus faibles que lors des enquêtes précédentes.

La faiblesse de la demande sur les marchés d'exportation est notamment confirmée par les réponses des entreprises industrielles. Pour 25,8% d'entre eltreprises industrielles (16,4% tablaient sur une hausse, alors que 31,2% ont effectivement connu une hausse du nombre de salariés), les perspectives pour 2002 sont plutôt sombres en comparaison aux enquêtes précédentes; la balance des perspectives pour l'année prochaine se chiffre seulement à 4,7% dans l'enquête 2002, contre 9,1% dans l'enquête 2001. L'approche hésitante des industriels, découlant de leur incertitude quant à l'avenir, est soulignée par le fait que 80,5% d'entre eux ont l'intention de maintenir constant le niveau des effectifs en 2002.

les, les ventes à l'exportation ont diminué, alors que lors de la dernière enquête, seulement 10,8% pensaient que cela pourrait être le cas. Pour 2001, 41,9% des industriels étaient optimistes dans l'enquête précédente, alors que seulement 37,3% confirment que leurs ventes à l'exportation ont effectivement augmenté en 2001. Un espoir réside dans le fait que la balance des perspectives 2002 (18,4%) est plus élevée que celle des résultats de 2001 (11,5%).

5.4. L'emploi

Le marché de l'emploi au Luxembourg est particulier. En fait, la demande nationale d'emploi est confrontée à une offre internationale d'emploi venant des régions avoisinantes de la Belgique, de la France et de l'Allemagne. 36% de l'emploi national est occupé par des frontaliers non résidents.

Bien que le ralentissement économique général ait affecté certains secteurs de l'économie luxembourgeoise depuis le début de 2001, le marché de l'emploi est resté très dynamique. La hausse de la création nette d'emploi a dépassé les 6% au cours de la première moitié de 2001.

Ceci est confirmé par les résultats de l'enquête 2002. Dans l'enquête précédente, 25,9% de toutes les entreprises avaient attendu une augmentation de leur effectif en 2001. L'enquête 2002 confirme que 34,9% de toutes les entreprises ont effectivement augmenté leur main-d'œuvre.

L'incertitude actuelle quant au moment et la vigueur de la reprise économique explique pourquoi les entreprises disposées à recruter de la main-d'œuvre descendent de 34,9% en 2001 à 19% en 2002. Il en résulte que la balance des perspectives 2002 (11,1%) est plus faible que la balance des résultats 2001 (21,6%). Malgré tout, la part des entreprises qui doivent réduire leur main-d'œuvre au cours des 12 mois prochains descend de 13,3% en 2001 à 7,9% en 2002.

Les industriels sont moins confiants que les prestataires de services quant à l'évolution de l'emploi au sein de leur entreprise. Même si les recrutements effectifs en 2001 excédaient les projections des enLes entreprises de services marchands ont enregistré les mêmes tendances, mais à un niveau plus élevé. En effet, ces entreprises sont plus optimistes que les entreprises industrielles. La balance des résultats 2001 (24,8%) dépasse largement celle des perspectives 2002 (14,4%). 22,6% des entreprises de services prévoient une augmentation de leur maind'œuvre en 2002, par rapport à 2001, tandis qu'une majorité (69,2%) veulent maintenir constant ce chiffre.

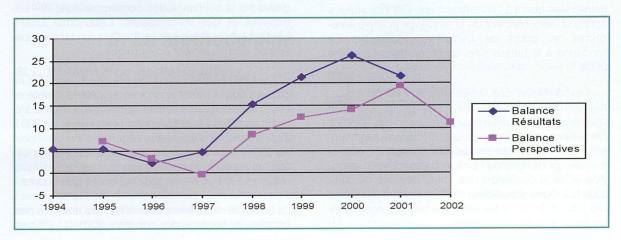
Ces résultats font état de l'approche prudente des entreprises en ce qui concerne cet indicateur dans un contexte d'incertitude et de baisse de confiance quant à l'évolution économique future.

Le graphique 2 montre la comparaison entre les balances des résultats et des projections concernant le recrutement de personnel. Il s'avère que depuis 1997, les créations réelles de nouveaux emplois sont plus nombreuses que les créations anticipées un an plus tôt. Cette tendance est encore vérifiée de justesse dans l'enquête Eurochambres 2002. Toutefois, l'enquête 2002 fait apparaître un revirement de la tendance générale favorable enregistrée pour l'emploi au cours des dernières années.

5.5. L'investissement

Par le passé, les résultats concernant l'investissement ont été très favorables. L'investissement est un bon indicateur pour le développement économique d'un pays. Les entreprises luxembourgeoises ont continuellement adapté et modernisé leur capital physique afin de satisfaire la demande croissante et en vue d'accroître leur productivité.





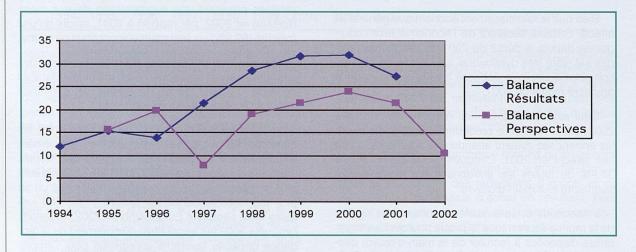
D'après l'enquête 2002, les dépenses d'investissement des entreprises luxembourgeoises ont été élevées en 2001, tout comme les années précédentes. 40,4% des chefs d'entreprises affirment qu'ils ont augmenté le niveau des investissements en 2001 par rapport à 2000, alors que seulement 33,5% d'entre eux prévoyaient de faire ainsi dans l'enquête 2001. 13,1% des entreprises indiquent qu'ils ont diminué leurs dépenses d'investissement en 2001 par rapport à 2000.

Compte tenu de l'incertitude ambiante, une majorité des entreprises (60,5%) a l'intention de maintenir en 2002 leurs dépenses d'investissement au même niveau qu'en 2001. Ainsi, ces dirigeants d'entreprise

préfèrent interrompre leurs plans d'investissement momentanément. Pourtant, ces plans vont probablement être exécutés aussitôt que des signes de reprise économique se dresseront à l'horizon.

Dans le secteur industriel, 38,7% des chefs d'entreprise indiquent un niveau croissant des investissements en 2001, par rapport à 2000. Il y a un an, 30,7% seulement tablaient sur un tel résultat. Pour 2002, 25,1% des entreprises manufacturières comptent sur un accroissement des dépenses d'investissement et 13,7% pensent qu'ils devront diminuer ces dépenses. Les balances correspondantes s'élèvent à 23,2% pour les investissements réalisés en 2001 et à 11,5% pour les intentions d'investissement en 2002.

Graphique 3: Evolution des balances «résultats» et «perspectives» de l'investissement



Par rapport aux entreprises industrielles, les prestataires de services ont connu une évolution plus dynamique concernant l'investissement en 2001. Toutefois, dans l'enquête 2002, les réponses concernant les intentions d'investissement pour les entreprises de services en 2002 sont moins optimistes que pour les entreprises industrielles, même si la différence est minime. Ainsi, la balance des résultats 2001 tombe d'un niveau très élevé de 29,3% à un niveau de 10% pour la balance des perspectives 2002.

Le graphique 3 montre l'évolution des balances concernant les résultats et les perspectives des entreprises quant à l'investissement. Cet indicateur a connu un retournement de la tendance positive enregistrée au cours de l'enquête précédente. La tendance à la baisse s'est amplifiée dans l'enquête 2002.

Il est à relever que l'investissement est un indicateur hautement volatile dans une petite économie comme celle du Luxembourg. Tout comme l'emploi, l'investissement est par ailleurs un indicateur fort sensible à l'aversion au risque des opérateurs économiques qui dépend de l'évolution économique anticipée et de la confiance des entrepreneurs. L'incertitude qui règne actuellement est clairement un facteur qui jette un froid sur les plans de recrutement et d'investissement des entreprises.

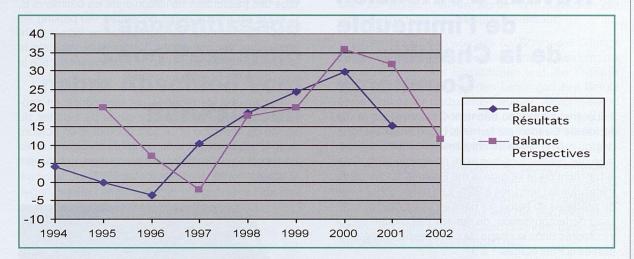
5.6. Le climat des affaires

Après des niveaux élevés de l'indicateur du climat des affaires à travers les dernières années, l'enquête 2002 indique une diminution de ce dernier, aussi bien pour les résultats 2001 que pour les perspectives 2002. Ceci n'est pas étonnant au vu de la situation économique actuelle et des prévisions pour 2002. L'activité économique générale, qui s'est affaiblie tout au long de l'année 2001, s'est détériorée davantage après les attaques terroristes du 11 septembre. Cet événement tragique intensifiait l'instabilité et l'incertitude économique mondiale et avait une influence négative sur la confiance des consommateurs, des entreprises et des investisseurs. L'économie luxembourgeoise n'a pas pu échapper à la tendance générale de ralentissement économique.

Lors de l'enquête 2002, 36,5% des entreprises indiquent que le climat économique a été favorable en 2001, tandis qu'une année auparavant, 40,4% s'étaient attendues à un environnement propice en 2001. 21,3% considèrent que leur situation s'est détériorée en 2001, alors que seulement 8,7% des entreprises avaient escompté une situation économique défavorable en 2001 au moment de l'enquête précédente.

Le climat des affaires pour 2002 ne s'améliore pas; en effet, la balance des résultats 2001 (15,2%) est

Graphique 4: Evolution des balances «résultats» et «perspectives» du climat des affaires



plus élevée que la balance des perspectives 2002 (11,6%). Néanmoins, la part des hommes d'affaires pessimistes descend de 21,3% (2001) à 17,4% (2002) et la part des réponses «stables» monte de 42,3% (2001) à 53,6% (2002), ce qui signifie que le niveau du climat des affaires pour 2002 se stabilise, après une tendance à la baisse en 2001.

D'un côté, les entreprises de services sont moins satisfaites de l'environnement économique de 2001 que les entreprises manufacturières. La balance des résultats se chiffre à 14% pour les services et à 17,5% pour l'industrie. De l'autre côté les entreprises de services sont plus rassurées que les entreprises manufacturières quant à l'évolution économique future. La balance des perspectives atteint 12,9% pour les services et 9,1% pour l'industrie.

Une majorité de toutes les entreprises tablent sur un climat des affaires stable et une situation économique inchangée en 2002.

Le graphique 4 compare les balances afférentes aux résultats économiques et aux prévisions économiques en ce qui concerne le climat des affaires. La perte d'optimisme, qui a connu ses débuts dans l'enquête précédente, se trouve amplifiée dans l'enquête 2002 et se traduit par l'incertitude actuelle et la dégradation de la confiance en découlant des chefs d'entreprise.

6. La méthodologie

6.1. Echantillon de l'enquête

L'échantillon, qui est à la base de l'enquête menée au Luxembourg par la Chambre de Commerce, provient d'une liste exhaustive établie par le Statec. Cette liste reprend 2.498 entreprises, qui occupent plus de 10 employés. L'échantillon utilisé comporte 782 entreprises, sélectionnées de façon aléatoire, qui sont représentatives de tous les secteurs de l'économie luxembourgeoise, à l'exception de l'agriculture, de la santé et des administrations publiques. 46% des entreprises participantes font partie du secteur manu-

facturier ou industriel et 54% poursuivent des activités de services marchands.

Comme le Grand-Duché est un petit pays, la Chambre de Commerce estime qu'une enquête régionale, à l'instar de celle effectuée dans d'autres pays européens, n'est pas appropriée. L'enquête a été menée durant la 2e et 3e semaine d'octobre 2001 par le Ceps/Instead. A l'instar des années précédentes, le taux de réponse a été élevé; en effet, 94,5% des entreprises sélectionnées ont participé à l'enquête Eurochambres 2002.

6.2. Méthode de pondération

L'économie luxembourgeoise est principalement composée d'entreprises de petite taille. Afin d'assurer la représentativité de l'échantillon initial, les résultats ont été pondérés par un coefficient, en tenant compte des secteurs d'activité divisés en 7 catégories de la nomenclature européenne NACE-REV, et le nombre des salariés divisé en 6 catégories⁸. De ce fait, les résultats de l'enquête Eurochambres doivent être considérés non seulement en relation avec les 739 firmes ayant répondu au questionnaire, mais ils s'appliquent à l'ensemble des entreprises luxembourgeoises répondant aux critères de l'enquête.

- Les 7 catégories de secteurs d'activité (Nace-Rev) sont les suivantes:
 - Fabrication de produits métalliques, de machines et de matériel de transport
 - Autres industries manufacturières
 - Construction
 - Ventes en gros et détail, réparations, hôtels et restaurants
 - Transports, entreposage et communications
 - Médiation financière et activités auxiliaires, autres activités de services
 - Autres (exploitations minières, carrières et électricité, gaz et eau).

Les 6 catégories de taille d'entreprise sont les suivantes:

- 10 à 49 salariés
- 50 à 99 salariés
- 100 à 249 salariés
- 250 à 499 salariés
- 500 à 999 salariés
- 1000 salariés et plus.

Travaux d'extension de l'immeuble de la Chambre de Commerce

Le gros-oeuvre du bâtiment C donnant sur la rue Alcide de Gasperi est terminé. Les travaux de façades du même bâtiment ont commencé avec le montage des premiers cadres le 26 novembre 2001. Pour le bâtiment D4 le long de la rue Erasme, la charpente métallique est terminée à 95%. Les dalles constituées de prédalles en béton sur bacs en acier inox, d'un réseau de temporisation, de canaux électriques de sol incorporés dans la chape de compression ont été réalisées sur les étages 1 à 3.

Pour ce qui est des nouveaux bâtiments à l'arrière de l'ancien bâtiment de la Chambre de Commerce, les noyaux en béton des bâtiments D1 et D3 sont terminés et ceux du bâtiment D2 en phase finale. La dalle sur rez-de-chaussée des bâtiments D1 et D3 est également terminée. La charpente métallique du bâtiment D1 a atteint le niveau de 3 étages et la pose des prédalles en béton sur bacs en acier inox peut débuter début décembre. Le montage de la charpente métallique du bâtiment D3 des étages 1 à 3 a commencé le 26 novembre.

Le bâtiment existant a atteint son gabarit final avec le montage de la charpente métallique porteur des collecteurs solaires au niveau +6. Le début de montage des passerelles de liaison entre les bâtiments B, C et D4 est prévue début décembre. Au parking les locaux de stockage, les archives et les locaux techniques ont été maçonnés. L'étanchéité verticale le long de la rue Alcide de Gasperi est terminée, celle le long de la rue Erasme en cours.

Les travaux de façades ont commencé en septembre avec le montage des pieds de façades du centre de formation et se sont poursuivis en octobre avec le montage des fixations pour les cadres sur les bâtiments C et D4. Les premiers cadres du bâtiment C ont été montés le 26 novembre 2001.



Premiers éléments de façade sur l'arrière du bâtiment C.



Nouveau bâtiment rue Alcide de Gasperi, ancien bâtiment, nouveau bâtiment rue Erasme (de g. à d.)

Conseiller à l'apprentissage Léon Pescarolo nahm Abschied vom Berufsleben

In Anwesenheit von Vertretern des Unterrichtsministeriums, der Handelskammer, der Privatbeamtenkammer, der Arbeiterkammer sowie seiner Arbeitskollegen, feierte Léon Pescarolo «Conseiller à l'apprentissage» kürzlich Abschied vom Berufsleben.

Vor mehr als 22 Jahren trat Léon Pescarolo den Posten als Ausbildungsberater an und setzte sich seither für die Ausbildung in den Berufen der Industrie,



sowie der Lehrberufe Koch, Kellner und Bauzeichner ein. Vor einigen Jahren wurde ihm zusätzlich die CITP-Ausbildung für Verkäufer anvertraut.

In seiner Laudatio würdigte Aly Schroeder, Direktor der Berufsausbildung im Unterrichtsministerium die Menschlichkeit, den Einsatzwillen und die Fairness von Léon Pescarolo, der den Lehrlingen ihre Berufe stets interessant darzustellen wusste. Abschliessend wünschte er dem Ruheständler, dass er seinen Hobbis, dem Radfahren und Reisen, noch recht viele Jahre bei bester Gesundheit nachgehen kann.

Léon Pescarolo seinerseits dankte Aly Schroeder für die lobenden Worte und strich unter anderem die mustergültige Zusammenarbeit mit den Dienststellen des Unterrichtsministeriums und der Berufskammem hervor, die ganz bestimmt zum Gelingen einer guten Berufsausbildung beigetragen hat.

Abschliessend bedankte er sich bei seinen Vorgesetzten und Arbeitskollegen einerseits für das stete Entgegenkommen und andererseits für die gute Kameradschaft.

Seine Beliebtheit wurde auch durch die Teilnahme der Verantwortlichen aus Ministerium und Berufskammern deutlich, welche dem scheidenden, "Conseiller à l'apprentissage" als Dank für die langjährigen Dienste im Interesse der Jugend, ein passendes Geschenk überreichten.

Bei der sympathischen Abschiedsfeier wurden noch manche lustigen Anekdoten aus dem aktiven Berufsleben aufgefrischt.

Financial Intrument Fraud – Past and Present

Le 29 novembre 2001 une conférence sur le sujet « Financial Instrument Fraud - Past and Present » s'est tenue dans les locaux de la Chambre de Commerce. La conférence a été organisée par le Comité National Luxembourgeois de la Chambre de Commerce Internationale et par Crédimpex-Luxembourg sous le patronage de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg. L'orateur, M. Jon Merrett, Assistant Director du ICC Commercial Crime Bureau London, a répondu aux attentes de son audience par sa maîtrise du sujet et son discours captivant.

Après l'allocution de bienvenue de M. Paul Meyers, Vice-Président de la Chambre de Commerce et Président du Comité National Luxembourgeois de la CCI, la conférence et l'orateur ont été présentés par M. Robert Schroeder, Président de Crédimpex-Luxembourg.

Après une brève définition de ce qu'il y a lieu d'entendre par les termes « Financial Instrument Fraud », l'orateur a relaté deux cas de fraude massive histo-

riques, qui ont permis à l'audience de déceler des analogies qui réapparaissent dans la très grande majorité des cas de fraude, à savoir le facteur de l'avidité ou de la cupidité des victimes concernées d'une part, et une relative exposition d'un point de vue social et professionnel de celles-ci d'autre part. Du côté fraudeur, des similitudes peuvent également être détectées en ce qui concerne les méthodes utilisées. Ainsi, les fraudeurs ont très souvent recours aux dernières technologies et techniques disponibles, font usage de professionnels pour des tâches spécifiques ou introduisent des fautes et erreurs volontaires dans leurs documents et instruments afin de faire le tri des personnes cibles.

L'orateur a poursuivi son discours par une énumération d'exemples de fraudes tirés d'une actualité toute récente. Finalement, l'orateur n'a pas manqué de présenter les services qui sont offerts par le Commercial Crime Bureau de la CCI dans ce domaine technique et complexe. La manifestation s'est clôturée par un vin d'honneur qui a été offert aux participants de la conférence par la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg.

Pout tout complément d'information: ICC Commercial Crime Services, M. Jon Merrett, tél.: +44 2085 91 3000, fax: +44 2085 94 2833, e-mail: ccb@icc-ccs.org.uk, homepage: www.icc-ccs.org.



La vie et rien d'autre.

performance

souplesse

fiscalité avantageuse

gestion transparente

sécurité

Flexi-Group la solution pour votre entreprise

Pour obtenir une information complète sur Flexi-**Group**, l'assurance de groupe modulable, renseignez-vous auprès de notre Département Commercial et Marketing au 42 39 59-1.

www.swisslife.lu

16-18 janvier 2002

Salon URBEST à Metz

Fort de ses huit années d'expérience, Urbest rayonne sur tous les secteurs d'activité liés à l'aménagement urbain. L'Espace public encourage le développement économique et renforce le lien social. Au lendemain des élections municipales, les projets de développement sont nombreux, les exigences nouvelles. Les maires ont besoin de votre expértise. Venez exposer vos produits et votre savoir-faire.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus à la Chambre de Commerce auprès de Madame Edith Stein, tél.: 42 39 39-316, e-mail: edith.stein@cc.lu.

21 mars 2002

Salon à l'envers: Le rendez-vous des affaires sans rendez-vous

Après le grand succès rencontré par les 6 premières éditions du «Salon à l'Envers», la Région Lorraine, la DRIRE Lorraine, la DRCE de la Lorraine, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de la Lorraine, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Sarre, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Libramont et la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg organisent le 21 mars 2002, dans les locaux de Mecanica à Thionville, la septième édition du «Salon à l'Envers».

A l'inverse d'un salon traditionnel, le «Salon à l'Envers» offre la possibilité aux donneurs d'ordres (les acheteurs) de recevoir les prestataires de services (les fournisseurs, vendeurs d'équipement ou de service). Dans le «Salon à l'Envers» les visiteurs viennent vendre et les exposants achètent. Tous les secteurs d'activités sont invités à participer à ce salon, soit comme donneurs d'ordres (exposants), soit comme visiteurs.

Le «Salon à l'Envers» présentera aux PME / PMI régionales les besoins en produits et services des grands donneurs d'ordres de l'espace SAAR-LOR-LUX.

Au-delà d'une nouvelle forme de marketing achat et d'une nouvelle forme de dynamisme commercial, ce salon constitue un moyen original de créer un autre type de relations entre clients et fournisseurs.

Quelques chiffres sur l'édition 2001: 46 donneurs d'ordres, 320 besoins en produits et services ont été exprimés, près de 1750 contacts ont été établis par environ 550 participants. Onze sociétés luxembourgeoises avaient participé à cette journée, 32 contacts ont été établis en moyenne par donneur d'ordre. 36% des contacts donnent lieu à des négociations ultérieures et 3 mois après le salon, 8,5% des contacts aboutissent à des commandes.

Parallèlement au salon des donneurs d'ordres sera organisé un espace rencontre qui permettra aux visiteurs d'effectuer des contacts entre eux et d'échanger du savoir-faire. Un espace conseil sera disponible où les divers organisateurs seront présents.

Pour obtenir des renseignements complémentaires pour le «Salon à l'Envers» les entreprises peuvent s'adresser à la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, Monsieur Edouard Vollmar, tél.: 42 39 39-313.

Mission environnementale en Chine

Au début d'octobre 2001, les Luxembourg Senior Consultants en collaboration avec la Chambre de Commerce ont organisé une mission en Chine. Un sé-

MATERIEL ELECTRIQUE - APPAREILS ELECTRIQUES - APPAREILS DE MESURE ECLAIRAGE - SECURITE - AUDIO-VIDEO-SAT

R 12 Ν

> 70, MILLEWEE • GASPERICH • BP 1044 • L-1010 LUXEMBOURG TEL. 49 33 33 • FAX 40 26 34 • E-mail com@artech.lu

minaire concernant la gestion des déchets et des problèmes de l'environnement a été organisé à Benxi, ville sidérurgique qui est située en province de Manchourie à environ 700 km au Nord-Est de Beijing. Le séminaire a été organisé avec le concours du Ministère des Affaires Etrangères et l'Ambassade du Luxembourg à Beijing.

Environ 50 représentants d'entreprise ont assisté au séminaire. Les exposés concernaient surtout la gestion des déchets, et en particulier les déchets issus de la sidérurgie, mais également les évolutions récentes en matière de législation communautaire dans ce domaine. La société Paul Würth a en outre présenté le procédé Primus, permettant de recycler des déchets contaminés par des métaux lourds.



Par la suite, les experts du LSC ont effectué deux missions à Xuchan-Henan et à Ningbo pour aider des entreprises chinoises dans le traitement et la valorisation de cendres volantes et dans la fabrication de films plastiques.

Plusieurs demandes de coopération dans le domaine sidérurgique et en particulier en ce qui concerne le traitement des déchets ont été remises à la Chambre de Commerce. Les entreprises intéressées peuvent s'adresser à la Chambre de Commerce, Monsieur Tom Theves, tél.: 42 39 39-353, e-mail: tom.theves@cc.lu.

Asia-Invest

Guidebook for European Investors in Nepal

La Chambre de Commerce a l'avantage de vous informer qu'elle tient à la disposition des personnes intéressées le « Guidebook for European Investors in Nepal », une publication de l'initiative de la Communauté européenne Asia-Invest. Le livre peut être consulté au Centre de Documentation de la Chambre de Commerce.

Pour plus d'informations n'hésitez pas à contacter la Chambre de Commerce, Madame Viviane Hoor, tél.: 42 39 39-315, e-mail: viviane.hoor@cc.lu.

Market access database

Accès à tous les documents douaniers

La base de données «Market access database» de la Commission européenne vient de se voir adjoindre une nouvelle fonctionnalité. L'utilisateur y trouvera dorénavant, sous la section «Exporter's Guide to import formalities» un aperçu de tous les documents requis pour le dédouanement de groupes de produits spécifiques en cas d'exportation vers des pays tiers. Au menu également: une description détaillée des procédures à suivre. La documentation disponible actuellement couvre une cinquantaine de pays. D'ici la fin de cette année, vingt nouveaux pays devraient y être ajoutés.

Cette base de données de la Commission contient des informations relatives aux conditions applicables à l'exportation ainsi qu'aux investissements dans une série de pays tiers. Outre l'«Exporter's Guide», l'utilisateur trouvera également:

- des rapports consacrés aux obstacles commerciaux dans les pays tiers;
- les tarifs des droits d'entrée applicables dans les pays tiers;
- les formalités d'importation applicables dans certains pays hors-UE;
- des informations relatives au commerce de services.

Toutes ces informations peuvent être consultées à titre gratuit à l'adresse Internet suivante:

http://mkaccdb.cec.eu.int

Via ce site, l'utilisateur peut en outre témoigner luimême de certaines mesures restrictives aux échanges.

Navigation

Formulaires standard à l'entrée et à la sortie des ports communautaires

Le Parlement européen et le Conseil viennent d'approuver l'introduction de formulaires normalisés pour tous les navires à l'entrée et à la sortie d'un port communautaire. Proposée originairement par la Commission, cette initiative a pour objet de promouvoir la navigation à courte distance.

La convention de l'Organisation maritime internationale (OMI) visant à faciliter le trafic maritime international a été signée par la plupart des Etats membres. Cette convention recommande aux autorités nationales de recourir à six formulaires standardisés lorsque des navires entrent dans un port ou le quittent:

- la déclaration générale OMI, comportant des informations relatives au navire;
- la déclaration de la cargaison;

- la déclaration de provisions de bord;
- la déclaration des effets et marchandises de l'équipage;
- la liste de l'équipage;
- la liste des passagers.

La nouvelle directive adopte cinq de ces six documents, à l'exclusion de la déclaration de la cargaison, étant donné que cette dernière est généralement remplacée par des déclarations jouant un rôle à la fois commercial et administratif. La directive n'est applicable ni aux marchandises dangereuses ni au transport multimodal.

Messen und Ausstellungen im Januar/Februar 2002

NRW

Einkaufstage für Glas, Porzellan, Keramik, Kunstgewerbe, Wohnaccessoires, Papeterie und Floristik 4.-7.1.2002 Dortmund (D) Tel: 0049 221 13 10 81

BIJOUTEX

Fachausstellung für Modeschmuck, Modeaccessoires, Boutiquemoden, Drogerie- und Geschenkartikel, Parfümerie, Kosmetik und Accessoires 5.-7.1.2002 Stuttgart (D) Tel: 0049 7181 97 95 25

MUSTERMARKT

Internationale Fachmesse für Geschenkartikel, Korbwaren, Papierund Schreibwaren, Spielwaren, Hobby-Basteln, Wohnaccessoires 5.-7.1.2002 Stuttgart (D) Tel: 0049 7181 97 95 25

Horecava

Internationale Fachmesse für das Hotel- und Gaststättengewerbe und für Grossküchenbetriebe 7.-10.1.2002 Amsterdam (NL) Tel: 0031 20 549 12 12

PSI

Internationale Fachmesse für Werbeartikel 9.-11.1.2002 Düsseldorf (D) Tel: 0049 211 90 19 10

AWT

Internationale Fachmesse für Autowerkstatteinrichtung, Tankstelle, Kfz-Ersatzteile, Autozubehör, Car-Hifi und mobile Kommunikation

9.-12.1.2002 Salzburg (A) Tel: 0043 662 44 770

NUTZFAHRZEUG

Teile und Zubehör – Internationale Fachmesse für LKW-Werkstatt- und Flottenmanagement, Dienstleistungen, Zubehör, Ersatzteile, chemische Erzeugnisse, Umwelttechnik 9.-12.1.2002 Salzburg (A) Tel: 0043 662 44 770

HEIMTEXTIL

Internationale Fachmesse für Wohn- und Objekttextilien 9.-13.1.2002 Frankfurt/Main (D) Tel: 0049 69 75 75 60 96

PITTI IMMAGINE UOMO

Herrenmodemesse 10.-13.1.2002 Florenz (I) Tel: 0039 055 36 931

Salon du Meuble de Paris

Möbelfachmesse Paris 10.-14.1.2002 Paris (F) Tel: 0033 1 40 76 45 00

MAISON & OBJET

Internationale Ausstellung für Innendekoration, Geschenkartikel und den gedeckten Tisch
11.-15.1.2002 Paris (F)
Tel: 0033 1 44 29 02 00

IGW

Internationale Grüne Woche Berlin – Ausstellung für Ernährungswirtschaft, Landwirtschaft und Gartenbau 11.-20.1.2002 Berlin (D) Tel: 0049 30 30 38 20 28

Motorradtage

Verkaufs- und Informationsausstellung für Motorräder, Bekleidung und Zubehör
12.-13.1.2002 Münster (D)
Tel: 0049 271 23 20 00

TRAU

Saarbrücker Hochzeitsmesse 12.-13.1.2002 Saarbrücken (D) Tel: 0049 211 72 55 53

DOMOTEX HANNOVER

Weltmesse für Teppiche und Bodenbeläge 12.-15.1.2002 Hannover (D) Tel: 0049 511 890

IMM

Internationale Möbelmesse 14.-20.1.2002 Köln (D) Tel: 0049 221 82 10

ELECTRONICS/EP

Electronics Production – Instrumente und Messtechnik – Internationale Fachmesse
14.-20.1.2002 Stockholm (S)
Tel: 0046 8 74 94 236

URBEST

Ausstellung für Kommunalbedarf 16.-18.1.2002 Metz (F) Tel: 0033 3 87 55 66 00

POLYCLOSE

Europäische Fachmesse für Tür-, Fassaden- und Fensterbautechnik 17.-19.1.2002 Gent (B) Tel: 0032 9 22 16 525



Leasing financier
Option d'achat

Location financière sans option d'achat

Sales &

Leasing opérationnel Livre ouvert Leasing opérationnel Livre fermé

Leasing immobilier

Comptez sur notre know-how financier pour vous épauler.



La plus grande richesse d'une société, c'est son capital humain. Et le véritable talent du chef d'entreprise, c'est de savoir s'entourer de talents. Pour le capital immobilisé, il existe un spécialiste au Luxembourg: CREDITLEASE offre la gamme la plus complète en matière de solutions de financement leasing.





TECHNIPUB

Ausstellung für Zeichen- und Schildertechnik und Werbung
17.-19.1.2002 Paris (F)
Tel: 0033 1 44 53 72 20

Internationale Automobilund Zweirad-Ausstellung

Internationale Automobil- und Zweirad-Ausstellung
17.-27.1.2002 Brüssel (B)
Tel: 0032 2 77 86 400

SPORTLIFE

Sportmesse 18.-20.1.2002 Luxembourg (L) Tel: 00352 43 99 1

VAKANZ

Touristikmesse 18.-20.1.2002 Luxembourg (L) Tel: 00352 43 99 1

Creativ Salzburg Frühjahr

Internationale Fachmesse für Geschenkideen, Wohnaccessoires, Design- und Lifestyleartikel, Papier, Büro-, und Schreibwaren, Floristik, Bastelbedarf, Kunsthandwerk, Souvenirs, Tisch- und Küchenaccessoires, Spielwaren und Trafikantenbedarf, Osterware

18.-20.1.2002 Salzburg (A)

Boot-Düsseldorf

Tel: 0043 662 44 770

Internationale Bootsausstellung 19.-27.1.2002 Düsseldorf (D) Tel: 0049 211 45 60 01

ESEF

Europäische Fachmesse für die Zuliefereindustrie und für Oberflächentechnik 22.-25.1.2002 Utrecht (NL) Tel: 0031 30 29 55 911

metallbau

Internationale Fachmesse für Bauen mit Metall 22.-26.1.2002 Basel (CH) Tel: 0041 1 285 77 77

NORTEC

Fachmesse für Metall- und Kunststoffbearbeitung 23.-26.1.2002 Hamburg (D) Tel: 0049 40 35 690

Salon de la Maroquinerie

Ausstellung für Leder- und reiseartikel 26.-28.1.2002 Paris (F) Tel: 0033 1 42 44 22 44

ISM

Internationale Süsswarenmesse 27.-30.1.2002 Köln (D) Tel: 0049 221 82 10

Maintenance & Techniek

Fachmesse für industrielle Wartung 29.-31.1.2002 Maastricht (NL) Tel: 0031 43 38 38 383

IPM

Internationale Fachmesse Pflanzen, Gartenbautechnik, Floristenbedarf, Verkaufsförderung 31.1.-3.2.2002 Essen (D) Tel: 0049 201 72 44 539

International Toy Fair

Spielwarenmesse Nürnberg 31.1.-5.2.2002 Nürnberg (D) Tel: 0049 911 99 81 30

Herren-Mode-Woche

Internationale Herren-Mode-Messe-Köln 1.-3.2.2002 Köln (D) Tel: 0049 221 82 10

Inter-Jeans

Internationale Sportswear- und Young-Fashion-Messe-Köln 1.-3.2.2002 Köln (D) Tel: 0049 221 82 10

ISPO - Winter

Internationale Fachmesse für Sportartikel und Sportmode 2.-5.2.2002 München (D) Tel: 0049 89 94 91 13 88

VSK

Internationale Fachmesse für Heizungs-, Sanitär- und Klimatechnik 4.-8.2.2002 Utrecht (NL) Tel: 0031 30 29 55 911

Industrial -Technic

Maschinenbau-Fachmesse 6.-8.2.2002 Odense (DK) Tel: 0045 35 36 37 00

Scan Denmark

Fachausstellung Computer-Hardware und –Software für automatische Identifizierung
6.-8.2.2002 Odense (DK)
Tel: 0045 35 36 37 00

bautec

Internationale Baufachmesse Berlin 6.-10.2.2002 Berlin (D) Tel: 0049 30 30 38 22 59

MACEF PRIMAVERA

Internationale Fachmesse für Tischkultur, Haushaltswaren, Geschenke, Silberwaren, Goldschmiedekunst und Uhren 8.-11.2.2002 Mailand (I)

Tel: 0039 02 48 55 01

Premier Womenswear

Internationale Damenmodemesse 10.-12.2.2002 London (GB) Tel: 0044 20 75 20 15 57

Machine Building and Automation

Ausstellung für maschinenbau und Automation 13.-14.2.2002 Birmingham (GB) Tel: 0044 1822 61 46 71

MTEC

Ausstellung und Konferenz für Sensoren, Mess- und Regeltechnik 13.-14.2.2002 Birmingham (GB) Tel: 0044 1822 61 46 71

PRACTICAL VACUUM

Internationale Ausstellung und Konferenz für Vakuumtechnologie
13.-14.2.2002 Birmingham (GB)
Tel: 0044 1822 61 46 71

Kind + Jugend

Internationale Kinder- und Jugend-Messe Köln 15.-17.2.2002 Köln (D) Tel: 0049 221 82 10

FREIZEIT

Messe für Touristik, Sport, Hobby, Fahrrad, Camping, Caravan und Pferd

15.-17.2.2002 Saarbrücken (D) Tel: 0049 681 95 40 20

Fluidtrans Compomac

Internationale Ausstellung für Antriebs-, Steuerungs- und Konstruktionstechnik

20.-23.2.2002 Mailand (I)

Tel: 0039 02 40 94 931

erneuerbare energien

Internationale Messe und Kongress für erneuerbare Energien und rationelle Energieverwendung 22.-24.2.2002 Böblingen (D) Tel: 0049 7121 30 160

MOMI - MODAMILANO

Internationale Vorführung von damenkollektionen

22.-25.2.2002 Mailand (I) Tel: 0039 02 34 98 41

Retail Technology

Internationale Fachmesse Informations-, Kommunikations- und Sicherheitstechnik im Handel 23.-27.2.2002 Düsseldorf (D)

Tel: 0049 211 45 60 571

BATIBOUW

Internationale Fachmesse für Baustoffe, Renovierung und Inneneinrichtung Brüssel (B)

28.2.-10.3.2002

Tel: 0032 2 66 31 400

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen. Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte an Frau Viviane Hoor, Tel: 42 39 39-315

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises intéressées de la documentation sur les foires et salons pour consultation sur place. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme Viviane Hoor, tél.: 42 39

Appels d'offres et propositions d'affaires

Pays	Dénomination	Code	Date limite
Republic of Malawi	Dwanbazi River Bridge and Associated Roadworks on the M5	EuropeAid/112979/D/W/MW	02/01/2002

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises intéressées des appels d'offres de l'OTAN, du BWVA, des programmes européens FED, TACIS et PHARE, pour consultation. Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter la Chambre de Commerce, Madame Viviane Hoor, tél. 42 39 39-315.

Propositions d'affaires

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises une série de propositions d'affaires, de propositions de partenariats et de coopération pour consultation. Pour tout renseignement veuillez contacter Mme Viviane Hoor, tél.: 42 39 39-315.

OFESSION Le savoir-faire, l'expérience et le sérieux depuis 1939 **GARAGE MAGIRUS DEUTZ**



Arthur Schmitz 243, route d'Esch L-1471 Luxembourg Tél. 48 74 74 Fax 49 00 85

La Bourse d'Entreprises de la Chambre de Commerce

Les personnes intéressées à participer à la Bourse d'Entreprises de la Chambre de Commerce trouveront des fiches d'inscriptions électroniques sur le site internet de la Chambre de Commerce (www.cc.lu). Les personnes qui ne disposent pas d'un accès internet peuvent demander un formulaire d'inscription auprès de la:

Bourse d'Entreprises

Tél.: +352 42 39 39 331 a.m. de M. Marc Faber, Fax +352 43 83 26 E-mail: marc.faber@cc.lu. Adresse postale: L-2981 Luxembourg.

La Chambre de Commerce garantit que toutes les données personnelles recueillies dans la Bourse d'Entreprises

bénéficient de la plus stricte confidentialité. Les offres et les demandes enregistrées à la Bourse d'Entreprises seront publiées sous forme d'annonces à chiffre dans le «MERKUR» et sur le site internet de la Chambre de Commerce. Par ailleurs, la base de données des annonces dont le texte ne contient que des informations dont l'annonceur a préalablement autorisé la publication, peut à tout moment être consultée à la Chambre de Commerce par les personnes intéressées.

Lorsqu'une convergence suffisante entre une offre et une demande est constatée par le responsable de la Bourse d'Entreprises (secteur d'activité, qualification, prix, p. ex.) le contact entre les deux parties est établi. Il est évident que l'accord explicite de chaque partie intéressée sera pris au préalable avant que l'identité ne soit dévoilée à l'autre partie. La Chambre de Commerce met ses locaux à disposition et offre la collaboration de ses conseillers économiques et juridiques pour une première rencontre. Au-delà de cette première prise de contact et à la demande des deux parties, les conseillers de la Chambre de Commerce peuvent utilement accompagner les pourparlers et les négociations. Les inscriptions à la Bourse d'Entreprises se font sans frais.

Groupe 1 - A Céder:

Réf. C101

Etablissement horticole, 2^e génération, à céder; sud du pays, magasin, livraisons à domicile, clientèle existante.

Réf. C103

Restaurant renommé et petit hôtel, ensemble immobilier sur terrain de 26,50 ares à céder, remis à neuf, bonne situation, parking disponible.

Réf. C106

Hôtel-restaurant-café à vendre, 12 chambres tout confort, région touristique au nord du pays.

Réf. C118

Vends fonds de commerce Restaurant - Brasserie, 100 places plus 50 places en terrasse à Luxembourg-Ville, proximité Kirchberg, Findel, Kalchesbruck et Hamm. Equipement en excellent état, en grande partie neuf pour la cuisine.

Réf. C119

Cède participation Site Internet opérationnel multilingue, www.monitor.lu - paiement électronique.

Vends pour cause de maladie commerce d'articles pour le bâtiment et le logement (clientèle importante: promoteurs, architectes, particuliers).

Vends pour cause de retraite magasin d'appareils électroménagers et articles apparentés, situé au centre du pays. Prix correspondant à la valeur de l'inventaire. Prise de participation partielle possible dans un premier temps.

Vends entreprise de distribution de boissons, clientèle Luxbg-Ville et alentours

Vends fonds de commerce Auberge-Café-Restaurant 13 chambres, affaire familiale à Luxembourg, quartier Place de Paris.

Réf. C139

Société d'importation et de commerce de vins de haute qualité et de produits d'alimentation vend participation stratégique. Idéal pour entrant dans le secteur ou pour commerçant établi voulant élargir sa distribution. Clientèle solvable et fournisseurs sérieux.

Réf. C140

Cherche partenaire majoritaire pour nouvelle startup fabrication de produits de luxe; très grand potentiel de développement; succès important rencontré aux US; pour continuer sa croissance internationale, l'entreprise a besoin de moyens financiers nouveaux et/ou être intégrée dans un groupe plus puissant.

Réf. C143

Vends fonds de commerce supermarché avec boucherie, ± 300 m², réserves 80 m², 2 chambres froides, région Mersch, grand parking, loyer 65.000.-

Réf. C146

Vends fonds de commerce café "Am Keller" à Remich, 6, place du marché; café actuellement ouvert avec piste de danse; prix LUF 2.000.000.-; tél. 26 66 05 11 ou +33 3 87 71 25 28 ou portable français 06 20 55 75 28

Réf. C148

Vends Hôtel-Restaurant aux alentours de Luxembourg-Ville (± 20 km); situation exceptionnelle, parking, jardin, terrasse

Vends magasin de chaussures, dans centre de localité à l'est du pays, avec maison d'habitation et terrain, aire de stockage et atelier

Entreprise familiale lux. de transport et de logistique, bien établie avec une bonne clientèle industrielle fidélisée cherche participation majoritaire ou repreneur

Réf. C156

Vends fonds de commerce brasserie-restaurant à Esch/Alzette, 45 couverts, avec logement

Vends restaurant avec logement dans village au sud de Luxembourg-Ville, salle de banquets 100 couverts, bâtiment 550 m²

Vends fonds de commerce animalerie (stock et installation); 300 m² dans centre commercial.

Vends fonds de commerce, avec ou sans murs, hôtel avec 30 chambres, restaurant, bar, garages privés, logement privé; Luxembourg-Ville.

Réf. C163

Vends fonds de commerce restaurant-pizzeria-dancing à Luxembourg, proche zone d'activités en expansion, 130 couverts, terrasse 50 couverts, parking.,

Réf. C164

Vends fonds de commerce restaurant réputé à Luxembourg, centre-ville, 80 couverts, terrasse, loyer très intéressant

Réf. C165

Vends fonds de commerce avec stock, boutique pour enfants, au sud-est du pays, situation priviligiée, surface 125 m2, nouvel agencement en 1998, loyer modéré

Réf. C166

Société active dans domaine bureautique cherche repreneur pour participation partielle ou totale; commercialisation directe en clientèle professionnelle et privée, service après-vente, surface commerciale, stock important, collaboration avec constructeurs de marque, possibilité d'extension

Réf. C167

Vends pour cause de maladie fonds de commerce Brasserie-Restaurant, 80 couverts, petite terrasse, bonne situation, logement disponible

Réf. C168

Vends pour cause de maladie stock et installations de commerce d'articles de pêche

Réf. C169

Vends pension de famille, 13 chambres meublées, maison privée

Réf. C170

Cède fonds de commerce (stocks et installations) magasin de textiles, ville touristique à l'est du pays

Réf. C171

Cède fonds de commerce débit de boissons à Esch/Alzette, 173 $\rm m^2$ au rdc et 173 $\rm m^2$ au sous-sol, 4 tables de billard, prix LUF 2.500.000.-

Réf. C172

Vends pour cause retraite fonds de commerce, stock, installations d'une librairie-papeterie- cadeaux à Esch/Alzette

Réf. C173

Vends fonds de commerce restaurant \pm 50 couverts plus terrasse, possibilité d'extension ou de logement, centre Ville de Luxembourg

Réf. C174

Vends parts de société de transports internationaux par route, parc de véhicules neufs, 6 tracteurs, 7 remorques

Réf. C175

Vends fonds de commerce comprenant installation de magasin alimentation-traiteur, centre de Dudelange, prix LUF 1.200.000.-à disc.

Réf. C176

Vends pour cause de maladie 100 % ou 50 % des parts d'un restaurant forain, entièrement rénové; importante tournée, exploitable d'avril à octobre.

Réf. C177

Vends restaurant renommé, nord du pays, bâtiment et fonds de commerce

Réf. C178

Vends pour cause retraite fonds de commerce Studio-photo de grande nototiété au centre Luxembourg-Ville; prix 7.500.000.-LUF

Réf. C179

Vends friture/restaurant forain de notoriété; emplacement assuré 2 x Esch/Alzette et 3 x Luxembourg-Ville; excellente rentabilité

Réf. C180

Vends fonds de commerce restaurant / brasserie gastronomique, avec terrasse, dans cadre médiéval touristique

Réf. C18

En vue d'assurer son développement futur, entreprise luxembourgeoise de transport, charroi de 40 véhicules, cherche à s'associer avec ou s'intégrer dans une entreprise de la même branche

Réf. C182

Vends fonds de commerce articles de décoration et cadeaux, situation en zone piétonne à l'est du pays

Réf. C183

Vends fonds de commerce librairie-papeterie-Lotto-cadeaux, situation centre-ville d'Esch/Alzette, possibilité d'acheter les murs

Réf. C184

Société évoluant dans le secteur Internet recherche, en vue de poursuivre sa croissance européenne, un partenaire financier fiable ou une intégration dans un groupe plus important.

Réf. C185

Cède participation dans s. à r. l. exploitant café-brasserie-club situé dans le nord du pays (R.N. 15)

Réf. C186

Cède participation active de 32% d'une société civile d'expertscomptables à Luxembourg pour cause de limite d'âge; clientèle nationale et internationale

Réf. C187

Vends fonds de commerce d'un magasin de chaussures à Clervaux. Pas de stock à reprendre. Magasin \pm 70 m²; aire de stockage et bureaux \pm 90 m²; possibilité logement privé.

Réf. C188

Vends fonds de commerce épicerie (100 m²) au centre du pays, location du local de commerce

Réf. C189

Boutique cherche partenaire actif ou passif pour la création et la reprise de nouveaux magasins. Contacter Michel Koob, tél. 811 726 ou 091 133 797 ou innamiko@pt.lu

Réf. C190

Vends commerce de matériel informatique et accessoires, service après-vente, magasin bien situé au nord du pays; stock marchandises peut être vendu séparément

Réf. C191

Vends fonds de commerce articles de papeterie, parfumerie et cadeaux localisé à Luxembourg, 1 rue d'Echternach - tél. 431526

Réf. C192

Ingénieur conseil en domotique cherche partenaire avec une formation d'ingénieur en électrotechniqu; partenariat visé 50/50 %

Réf. C193

Vends commerce dans le domaine de la mécanique fine avec représentations exclusives - commerce créé en 1975

Réf. C194

Cède fonds de commerce d'un magasin de fleurs, tél. 878108 ou 399226

Réf. C195

Vends fonds de commerce d'une société commerciale de la branche nourriture et accessoires pour animaux

Réf. C196

Vends fonds de commerce brasserie-restaurant avec terrasse et location de 8 chambres meublées, situation à Diekirch

Réf. C197

Vends fonds de commerce dans la branche jeux d'amusement pour bars/café, matériels pour l'hôtellerie

Réf. C198

Vends fonds de commerce café/auberge/restaurant, 5 chambres meublées, jeux de quilles, grande terrasse, salle de fêtes, logement privé disponible – tél. 021/166445

Réf. C19

Cherche partenaire actif, de préférence cuisinier, dans société exploitant un restaurant; participation jusqu'à 50 % du capital possible

The common language is infonet



infonet tel.: 405 637-1 e-mail: info@infonet.lu website: www.infonet.lu

Réf. C200

Entreprise commerciale, représentations industrielles de premier ordre à céder dans un proche avenir; reprise complète ou partielle; possibilité d'intégration dans une holding néérlandaise; capital nécessaire

Réf. C201

Merkur 10-2001

Cherche partenaire(s) financier(s) pour la création d'un karting indoor

Réf. 202

Cherche partenaire majoritaire ou repreneur pour magasin de cuisines intégrées et d'appareils électro-ménagers, situé aux alentours de Luxembourg-Ville. L'entreprise a besoin de moyens financiers nouveaux et/ou d'être intégrée dans un groupe plus puissant

Groupe 2 - Cherche à reprendre:

Réf. R104

Votre entreprise a un grand savoir-faire technique. Vous voulez vendre. Contactez-nous.

Réf. R105

Entreprise de peinture en bâtiment intérieur et extérieur de la région lorraine recherche entreprise pour partenariat.

Réf. R107

Recherche dans le cadre de son développement le rachat d'une activité complémentaire à des produits électromécaniques, électromagnétiques, bobinage, maintenance, vente et négoce de produits industriels. Possède déjà un potentiel de clients au Luxembourg.

Réf. R126

Souhaite reprendre PME, secteurs commerce ou prestations de services; prise de participation active et majoritaire nonexclue.

Réf. R128

Docteur ingénieur avec expérience approfondie dans l'industrie internationale participe et/ou reprend entreprise dans domaine technique

Réf. R129

Cherche participation active dans petite entreprise, tél. 021 388261

Réf. R134

Investisseur recherche affaires dans secteurs de la finance, de l'informatique, du bâtiment; à acquérir progressivement ou globalement.

Réf. R139

Cherche participation active en vue d'une reprise totale, entreprise de production dans secteur alimentaire

Réf. R146

Cherche à reprendre ou prendre participation dans société active dans le domaine de l'électricité

Réf. R147

Cherche à reprendre ou prendre participation dans société active dans le domaine de la bureautique

Réf. R148

Cherche à reprendre petit atelier ou garage pour montage de pneus et vente d'accessoires pour autos/motos; possibilité de stockage demandée.

Réf. R14

Ingénieur en génie chimique, actif dans le commerce de produits réfractaires pour la sidérurgie, cherche à reprendre une activité de commerce de produits techniques, voir une petite unité de production

Réf. R150

Cherche à reprendre bar-brasserie-pub à Luxembourg vieille ville, tél 021 180301 ou 021 238847

Réf. R151

Désire reprendre entreprise de maintenance informatique, tout produit, printers, servers ... toutes marques – câblage informatique/téléphonique

Réf. R152

Dans le cadre de l'expansion de ses activités, expert-comptable cherche à reprendre portefeuille, fiduciaire ou bureau comptable

Réf. R153

Cherche à reprendre fonds de commerce de brasserie-café, possibilité d'offrir petite restauration, dans rayon de 30 km de Luxembourg-Ville

Réf. R154

Cherche participation active en vue d'une reprise totale dans les secteurs du commerce, du bâtiment, des médias ou des prestations de service

Réf. R155

Cherche à reprendre restaurant localisé à Luxembourg-Ville et alentours ou près de zone d'activités

Réf. R156

Cherche à reprendre une petite untité de production dans les domaines de la mécanique générale, mécanique de précision, sous-traitance de l'industrie automobile, sous-traitance de la métallurgie en général

Réf. R157

Société d'expertise comptable cherche à reprendre fiduciaire

Réf. R158

Cherche à prendre participation partielle ou totale dans société nouvelle ou existante dans le domaine électrique, alarme, etc.

Groupement des entrepreneurs

Concours prix du «mémoire de l'année» promotion 2001

En vue d'encourager l'intérêt des jeunes ingénieurs diplômes et jeunes ingénieurs techniciens pour les professions de la construction, le Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics

décerne un prix destiné à récompenser le meilleur mémoire de fin d'études traitant d'un sujet en relation avec le secteur de la construction ainsi qu'un prix spécial pour le meilleur étudiant d'une année de fin d'études en génie civil de l'IST. Le prix est décerné tous les ans et comporte la remise d'un diplôme ainsi qu'une récompense en numéraire.

Peut être candidat tout(e) étudiant(e) universitaire (et/ou IST), domicilié(e) au Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que les étudiant(e)s universitaires (et/ou IST) luxembourgeois(es) résidant à l'étranger et devant présenter un mémoire de fin d'études auprès de l'établissement universitaire fréquenté. Les mémoires présentés pour l'obtention du prix décerné par le

ECONOMIQUES

Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics doivent être rédigés en langue française, allemande ou anglaise. L'auteur du mémoire récompensé reste propriétaire exclusif de son travail. Le Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics se réserve le droit de publier, avec l'accord de son auteur, l'entièreté ou une version succincte du ou des mémoires récompensés.

Les étudiants désireux de présenter leur mémoire au concours devront en aviser le Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics par écrit avant le 31 décembre 2001 en joignant à leur candidature un bref descriptif de leur projet de mémoire comprenant le titre et la table des matières. Le jury pourra faire une présélection sur la base des descriptifs pour ne retenir que les projets de mémoires répondant le plus aux critères énoncés dans le règlement. Les mémoires devront être remis (dactylographiés) au Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics au plus tard le 31 janvier 2002. Le jury annoncera le résultat du concours fin février 2002, la remise des prix ayant lieu au mois de mars 2002. Renseignements complémentaires au tél.: 43 53 66 1, fax: 43 23 28, e-mail: groupement.entrepreneurs@fedil.lu.

31 janvier 2002

Séminaire e-business

Le Centre de Recherche Public – Gabriel Lippmann organise le 31 janvier 2002 de 14h00 à 18h00 à l'hôtel Sofitel Luxembourg au Kirchberg un séminaire «e-business pour décideurs». Le CRP – Gabriel Lippmann est un établissement public ayant pour

missions la recherche scientifique appliquée, le développement technologique, le transfert de technologie et de compétences et la formation permanente de haut niveau. La Cellule de Recherche, d'Etude et de Développement en Informatique (CREDI) travaille dans le cadre de la gestion de l'information et de l'informatique appliquée.

Au travers de ce séminaire, la cellule CREDI propose aux managers une réflexion à la fois neutre et indépendante sur le commerce électronique. Au moment où l'e-business semble enfin redécouvrir les concepts fondamentaux de la gestion d'entreprise, ce séminaire s'attachera à l'analyser à la lumière d'éléments aussi universels que la coopération au sein d'un groupe ou les caractéristiques essentielles de l'information quand elle devient un bien économique.

Programme

- Concepts du travail d'équipe assisté par ordinateur, outils du type Groupware et aspects organisationnels
- Eléments de réflexion stratégique sur le commerce électronique
- Présentation du XML (Extensible Markup Language), le méta-langage permettant la structuration, la publication et le traitement d'informations sur le web
- Discussion et cocktail de clôture

Inscriptions (date de clôture des inscriptions: le 12 décembre 2001, prix: 248 € / 10.004 LUF hors TVA par participant) et renseignements complémentaires au:

tél.: +352 47 02 61 648, fax: +352 47 02 64, e-mail: formations@crpgl.lu,

web: http://www.crpgl.lu/formations.

European Business Panel

Participez au processus de décision européen

L'European Business Panel (EBP) est une initiative menée en collaboration avec les Chambres de Commerce européennes et coordonnée par Eurochambres, l'association des Chambres de Commerce et d'Industrie européennes. Cette initiative vise la mise en place d'un panel permanent de 30.000 entreprises européennes. A travers des enquêtes d'opinion auprès de ce panel, l'objectif de l'EBP est d'améliorer l'influence des entreprises et des Chambres de Commerce européennes lors des prises de décisions politiques européennes.

Trois à quatre fois par an, une brève enquête est envoyée aux entreprises participantes sur des questions européennes d'actualité les concernant directement. Les réponses sont traitées automatiquement et de manière confidentielle et font l'objet d'un rapport détaillé, ventilé par pays et régions. Le rapport des différentes enquêtes est envoyé aux membres de la Commission européenne et du Parlement européen, ainsi qu'aux entreprises participantes.

Les avantages de l'EBP pour les entreprises sont nombreux. En effet, l'EBP leur permet de participer étroitement au processus d'élaboration des politiques de l'Union européenne et de contribuer ainsi au développement d'une législation européenne favorable aux entreprises. Par ailleurs, les enquêtes effectuées dans le cadre de l'EBP permettent aux entreprises d'être mieux informées sur les futurs dossiers européens les intéressant.

Au niveau national, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg se charge de la mise en place de l'échantillon à la base de l'enquête. Si vous êtes intéressés à participer à l'EBP et à faire entendre de cette manière votre voix dans le processus décisionnel de l'Union européenne, n'hésitez pas à envoyer un simple e-mail à la Chambre de Commerce à l'adresse suivante: carlo.thelen@cc.lu.

Au moment de la réalisation d'une enquête, votre entreprise sera contactée par e-mail qui comportera un lien internet avec le questionnaire afférent, que l'on peut remplir en moins de 5 minutes. Après avoir répondu aux questions et validé vos réponses, cellesci seront envoyées directement à Eurochambres (contact: hertens@eurochambres.be), qui les évalue de manière strictement confidentielle. Pour toute question concernant l'EBP, prière de contacter le Service Etudes économiques de la Chambre de Commerce (Monsieur Carlo Thelen, tél : 42 39 39 - 351).

Note de conjoncture n° 3-2001

La situation économique au Luxembourg fin 2001

Le STATEC vient de publier la note de conjoncture n° 3-2001 qui dresse le panorama de l'économie luxembourgeoise en automne 2001. En supplément sont présentées trois études macro-économiques, traitant respectivement de l'évolution récente de l'emploi salarié par branches, de la productivité totale des facteurs et des possibilités d'estimation d'un NAIRU pour le Luxembourg.

Evolution conjoncturelle récente

L'économie mondiale en panne de croissance dès le 2° trimestre de 2001

La croissance de l'économie mondiale s'est pratiquement arrêtée au cours des mois d'été de 2001: le ralentissement est brutal et «globalisé», puisqu'il affecte simultanément les trois principales régions économiques du monde. Le fléchissement de la conjoncture et le recul progressif des prix pétroliers ont fait baisser l'inflation au cours des derniers mois. Le chômage a progressé sensiblement aux USA, alors qu'en Europe cette tendance est moins nette pour l'instant. La poursuite de la stagnation conjoncturelle devrait cependant entraîner une détérioration progressive du marché de l'emploi.

Ralentissement perceptible du développement de l'économie luxembourgeoise

Sur fond d'une conjoncture internationale morose, la plupart des branches économiques au Luxembourg montrent des signes clairs d'un affaiblissement en 2001, faisant suite à deux années de croissance exceptionnelle. La progression de l'activité dans l'industrie se ralentit par rapport à 2000, même si la production totale reste en hausse. Dans la construction, l'activité se situe à un niveau élevé. Les premiers signes d'un essoufflement y sont perceptibles cependant. Le commerce de gros est également touché par le climat conjoncturel défavorable, alors que le commerce de détail et automobile présentent encore une croissance en hausse par rapport à 2000, témoignant d'une consommation des ménages encore robuste.

Le secteur bancaire souffre des turbulences financières internationales et le résultat net avant provisions au premier semestre n'affiche plus qu'une légère croissance en variation annuelle, contrastant avec la forte expansion de 2000. Les résultats provisoires du 3e trimestre font état d'une stagnation du résultat avant provisions et d'une détérioration notable du rythme de croissance de l'emploi.

Globalement, les autres services marchands ne connaissent qu'un faible fléchissement conjoncturel, à l'exception des services fournis principalement aux entreprises, dont l'activité s'accélère même, et de l'HORESCA, où l'activité est carrément en recul.

Ralentissement de l'inflation et accélération de l'évolution salariale

Depuis janvier 2001, l'inflation s'inscrit en baisse. Ceci est largement attribuable au recul des prix pétroliers, dont l'impact devrait encore se faire sentir au cours des mois à venir. L'inflation sous-jacente, au contraire, s'est accélérée tout au long de l'année pour se stabiliser aux alentours de 3% ces derniers mois. L'écart entre l'inflation au Luxembourg et celle mesurée dans la zone euro s'est nettement amélioré en 2001, de sorte que le Luxembourg est de nouveau passé en dessous de la moyenne de la zone en septembre. Selon les prévisions du STATEC, aussi bien l'inflation en général que l'inflation sous-jacente devraient s'orienter à la baisse en 2002 (variations annuelles en pourcentage):

2000	2001	2002
Inflation (IPON) 3.2	2.6	2.2
Inflation sous jacente 1.9	2.8	2.6
Produits pétroliers 30.5	-1.1	-6.0

Dans cette hypothèse, une tranche indiciaire viendrait prévisiblement à échéance au cours du deuxième trimestre de 2002. L'inflation salariale s'est accélérée au cours du premier semestre de 2001 par rapport à 2000 pour se stabiliser aux alentours de 6%, soit quasiment le double des autres pays de la zone Euro.

Recul de l'excédent courant

Sous l'influence d'un environnement international moins porteur, l'excédent courant de la balance des paiements a nettement reculé. Les raisons principa-

HIBERES ECONOMIQUES

les en sont la hausse du déficit de la balance des rémunérations des salariés (impact de la croissance du nombre de frontaliers), la nette détérioration du déficit commercial (forte expansion des importations) et la moindre croissance des exportations de services (ralentissement dans le secteur financier). A l'inverse, l'excédent du revenu des investissements s'est légèrement apprécié.

Inflexion des tendances sur le marché de l'emploi

Au cours du deuxième semestre de 2000, l'emploi salarié intérieur s'était développé à un rythme annuel supérieur à 6%, ce qui constituait une évolution exceptionnelle, à mettre en relation avec le dynamisme de la conjoncture des deux dernières années. Le pic a été atteint en janvier 2001; le rythme s'est tassé ensuite. Si la croissance de l'emploi se ralentit, elle reste forte néanmoins, ce qui contraste avec un taux de chômage qui ne diminue plus. Une autre indication de ralentissement est fournie par l'évolution du travail intérimaire, volet conjoncturel important du marché de l'emploi. Tant la croissance du nombre d'intérimaires que celle des heures travaillées en intérim sont en décélération dès le premier semestre de 2001.

Trois études plus approfondies

1. Evolution de l'emploi par branches

En 1999 et 2000, la croissance de l'emploi salarié intérieur a dépassé les 5%, atteignant les taux les plus élevés depuis 1985. Exception faite des industries manufacturières, toutes les branches importantes ont été génératrices d'emplois au cours de cette période. L'emploi est encore en expansion au cours du premier semestre de 2001, mais le ralentissement est perceptible. La branche regroupant l'immobilier, la location et les services aux entreprises affiche au premier semestre de 2001 la plus forte croissance, tout comme en 2000. Elle apporte la contribution la plus importante à la croissance de l'emploi total. L'intermédiation financière et les assurances connaissent une légère accélération dans la croissance de l'emploi au premier semestre de 2001, contribuant également à la croissance globale.

2. Analyse de la productivité multi-factorielle du secteur marchand non-bancaire

Par productivité multi-factorielle, on entend la croissance du PIB générée, non pas par une mise en œuvre «quantitative» accrue de facteurs de production (capital et travail), mais par une utilisation plus efficiente de ces facteurs (produire plus avec les mêmes inputs). Cette productivité totale des facteurs de l'économie luxembourgeoise a été analysée dans le cadre d'un projet de recherche commun STATECCREA (Cellule de recherche en économie appliquée du CRP Gabriel Lippmann).

La principale conclusion de cette étude est qu'on observe ces dernières années un moindre accroissement de la productivité totale des facteurs. Cette constatation rejoint celle avancée par l'OCDE lors de sa récente «Etude économique» relative au Luxem-

bourg. Un facteur explicatif réside dans les investissements massifs entrepris dans l'économie luxembourgeoise au cours de la période étudiée, dont la transposition en «efficience économique générale» prend un certain délai (processus d'apprentissage).

3. Un NAIRU pour le Luxembourg?

La deuxième étude est également le fruit d'une recherche commune STATEC-CREA. Elle est issue du projet MODOFFRE qui vise la détermination d'un PIB "potentiel" (soit les capacités productives maximales) pour l'économie luxembourgeoise. Pour y arriver, il faut en outre déterminer le taux de chômage compatible avec une inflation constante, encore appelé NAIRU (Non accelerating inflation rate of unemployment).

Cette étude, essaye de voir si les modèles théoriques, appliqués usuellement pour déterminer les NAIRU dans les autres pays, valent également au Luxembourg, petite économie ouverte, aux structures très différentes.

La principale conclusion est que ces modèles peuvent bien s'appliquer au Luxembourg, qui se comporte à cet égard – à quelques différences près – comme les grandes économies et le chômage y exerce par conséquent une action statistiquement significative sur l'inflation. Ainsi, trouve-t-on qu'une baisse du taux de chômage de 1% entraîne une hausse temporaire du taux d'inflation de 0.2%.

Une version électronique (PDF) complète de la Note de Conjoncture n° 3-2001 et un résumé en anglais sont disponibles gratuitement sur le site Internet du Statec. La version imprimée est disponible au Statec, B.P. 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4377, fax: 46 42 89, e-mail: info@statec.etat.lu, au prix de 120.- LUF/ 2.97 EUR.

Prix à la consommation

Le taux d'inflation recule à 2.3 % au 1er octobre

L'indice des prix à la consommation, établi par le STATEC, marque au 1er octobre une progression de +0.17%, qui, tout en restant modérée, n'est plus aussi favorable que les mois précédents. L'indice atteint 110.49 points au 1.10.2001 (base 100 en 1996). Le taux d'inflation sur 12 mois recule encore en passant de +2.41% en septembre à 2.27% en octobre, soit le niveau le plus bas enregistré depuis novembre 1999. Pendant les premiers huit mois de l'année 2001, il avait été supérieur à +2.8%. L'indice raccordé à la base 1.1.1948 pour l'application de l'échelle mobile des salaires se chiffre à 632.31 points. La moyenne semestrielle atteint 629.04 points au 1.10.2001.

a) Taux de variation des indices de groupe oct. 2001/ oct.2001/ oct. 2000 sept 2001 Produits alimentaires et boissons non alcoolisées + 5.36 % + 0.37 % Boissons alcoolisées et tabac + 3.56 % - 1.41 % Articles d'habillement et chaussures + 2.32 % + 0.45 % Logement, eau, électricité et combustibles - 2.17 % - 0.86 % Ameublement, équipement de ménage et entretien + 2.51 % + 0.18 % Santé + 0.76 % Transport + 1.60 % - 0.38 % Communications - 7.91 % +2.45 % Loisirs, spectacles et culture + 2.97 % + 0.54 % Enseignement + 8.00 % + 8.00 % Hôtels, cafés, restaurants + 3.23 % + 0.66 % Biens et services divers + 4.50 % + 0.06 % Indice général + 2.27 % + 0.17 %

b)Principales incidences sur l'indice général par article (exprimées en points indiciaires - base 100 en 1996 - par rapport au mois précédent):

en hausse		en baisse	
Cigarettes (pondération 12.3 ‰)	+0.04 p.	Combustibles liquides (pondération 16.0 ‰)	-0.25 p.
Théâtres, concerts, etc. (pondération 5.3 ‰)	+0.03 p.	Essence (pondération 17.5 ‰)	-0.10 p.
Service de téléhpone, télécopie,etc. (pondération 9.9 ‰)	+0.03 p.	Gaz de ville et gaz naturel (pondération 6.8 %.)	-0.03 p.

L'évolution de l'indice général au 1er octobre 2001 (+0.19 point) résulte de mouvements prononcés de sens opposé. D'un côté, il y a eu des incidences à la hausse sensibles en provenance des divisions «Loisirs, spectacles et culture» (+0.08 point), «Boissons alcoolisées et tabac» (+0.07 point), «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+0.06 point), «Hôtels, cafés, restaurants» (+0.05 point), «Articles d'habillement et chaussures» (+0.04 point), «Communications» et «Ameublement, équipement de ménage et entretien» (+0.03 point chacune); d'autre part, les divisions «Logement, eau, électricité et combustibles» et «Transports» ont apporté de très forts impacts à la baisse (respectivement -0.14 point et -0.06 point) dus au recul des prix des produits pétroliers. L'apport des trois autres divisions à l'évolution de l'indice général a été insignifiant ou nul.

Les biens et services avec les plus fortes incidences à la hausse ont connu des renchérissements de respectivement +4.0% (théâtres, concerts, etc.), +2.8% (services de téléphone, télécopie, etc.) et +2.3% (cigarettes). Les hausses les plus importantes ont cependant été constatées pour des biens et ser-

vices d'un poids plus faible, comme les internats (+11.5%), l'enseignement (+8.0%) et les équipements de téléphone, télécopie, etc. (+4.3%). Des baisses de prix d'importance ont été relevées seulement pour les combustibles liquides (-8.1%) et l'essence (-3.7%); le recul de prix du gaz naturel a été de -2.2%.

En conclusion, les tendances au renchérissement assez généralisées observées en octobre n'ont été freinées que grâce au comportement des prix pétroliers, qui ont marqué en moyenne une baisse de -4.6%, alors que la hausse de l'ensemble des autres biens et services a été de +0.4%.

L'indice au 1er novembre 2001 sera publié le 5 décembre, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice. La publication (Indicateurs rapides – Série A1 No 10/2001) est disponible au Statec, b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4219, fax: 46 42 89, e-mail: info@statec.etat.lu. Pour en savoir plus: Statec, Section Indice des prix à la consommation, M. Ernest Robert, tél: 478 – 4266, e-mail: ernest.robert@statec.etat.lu.



des Bâtisseurs experts près de chez vous.

P.O. Box 152, L-9202 Diekirch, Tél.: 80 29 11, Fax.: 80 34 66

info@astron.lu · www.astron.lu



EXPORTER + ASSURER DUCROIRE



Pourquoi ne pas allier exportation et sécurité:

Assurance-Crédit

31, bd Konrad Adenauer • L-2981 LUXEMBOURG Tél. (352) 42 39 39-320 • Fax (352) 43 83 26 • e-mail odl@cc.lu

Evolution démographique

Naissances, décès et mariages en baisse au 1er semestre 2001

Les chiffres provisoires, portant sur les 6 premiers mois de 2001, font état d'un recul sensible du nombre de naissances, surtout dans la population de nationalité luxembourgeoise. Il passe de 1 467 à 1 353 (-7.8%) chez les nationaux et de 1 373 à 1 323 (-3.6%) chez les étrangers. Pour l'ensemble de la population, ce recul se chiffre à –5.8%. La même évolution négative s'observe pour les mariages dont le nombre diminue de 9.3% (923 en 2000, 837 en 2001). Le passage au nouveau millénaire expliquerait-il le niveau relativement élevé enregistré durant cette année 2000 pour les naissances et les mariages et corrélativement la régression de 2001?

En ce qui concerne les décès, la tendance à la baisse de ces dernières années se confirme (-3-3%). Cette décroissance est particulièrement forte chez les étrangers (-14.7%), où le nombre de décès reste, il est vrai, toujours très bas en raison de leur structure par âge plus jeune.

La diminution des naissances étant plus prononcée que celle des décès, le solde naturel des nationaux passe de –153 à –233. chez les étrangers, la nette chute des décès le maintient pratiquement au niveau de l'année précédente (1 115 en 2000, 1 103 en 2001).

La publication (Indicateurs rapides série E) est disponible gratuitement au Statec, b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4219, fax 46 42 89, e-mail: info@statec.etat.lu. Pour en savoir plus: Statec, Section Statistiques sociales, M. Jean Langers, tél: 478 – 4250/4276, e-mail: jean.langers@statec.etat.lu.

Enquête

Les femmes sur le marché de l'emploi

Mme Marie-Josée Jacobs, Ministre de la Promotion féminine, a présenté lors d'une conférence de presse un premier bilan d'une enquête réalisée dans plus de 1.300 entreprises luxembourgeoises portant sur la situation des femmes dans la prise de décisions économiques. Résultat: les femmes sont encore largement sous-représentées aux positions de prise de décision dans leur organisation.

L'enquête a été commanditée par le Ministère de la Promotion féminine en étroite collaboration avec la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers et le Statec. Elle a été réalisée par le CEPS/Instead. Le but en était de dresser un profil de la situation telle qu'elle se présente actuellement.

La Ministre a noté au départ que le taux d'occupation des femmes au Grand-Duché était de 52%, ce qui classe le Luxembourg parmi les derniers de l'UE. Il faut toutefois remarquer qu'il y a six ans, le taux d'emploi des femmes n'était que de 43%.

La participation des femmes à la prise de décision économique dans les entreprises a été analysée au niveau du conseil d'administration, de la direction des entreprises, du pouvoir de décision en général et de la délégation du personnel. A chaque niveau, les femmes sont sous-représentées par rapport aux effectifs salariés de l'entreprise.

Alors qu'elles représentent 33% du personnel salarié des entreprises disposant d'un conseil d'Administration, seulement 16% des membres de ces conseils sont des femmes. La sous-représentation au CA est encore plus forte dans les entreprises de plus de 100 salariés. Parmi les entreprises de moins de 15 salariés – qui représentent 85% des entreprises au Luxembourg – seulement 12% sont dirigées par une femme. Dans les grandes entreprises (plus de 15 salariés), les femmes ne constituent que 11% des chefs d'entreprise, alors qu'elles représentent 33% de l'effectif salarial de ces entreprises.

Les personnes disposant d'un pouvoir de décision général ont été définies comme étant celles qui ont un pouvoir décisionnel et qui par leur action engagent l'entreprise. Ainsi dans les petites entreprises, où 35% des salariés disposent d'un tel pouvoir, les femmes ne représentent qu'un tiers de ces personnes. Dans les grandes entreprises, ce pourcentage est encore plus bas (27%).

La participation des femmes à la prise de décision en général varie selon le domaine dans l'entreprise. Au niveau administratif, dans la communication, la gestion des ressources humaines et en comptabilité, la participation des femmes au pouvoir de décision suit le partage traditionnel entre hommes et femmes. Par contre, pour les domaines de haute direction, techniques et de production, la participation des femmes est encore très réduite. Enfin pour les délégations du personnel, les femmes ne représentent que 23% des membres alors qu'elles comptent pour 33% de l'ensemble des salariés des entreprises disposant d'une telle délégation. Concernant les causes de ces sous-représentations, des études ultérieures devront éclairer les débats.

Nouvelle publication

Le répertoire des entreprises luxembourgeoises 2001

Le répertoire des entreprises luxembourgeoises du STATEC vient de paraître. Ce répertoire fournit des renseignements sur les activités économiques de 21.512 entreprises, soit 1.000 de plus qu'en 2000. Il se présente sous forme de deux volumes:

- Le premier volume constitue le répertoire systématique. Il classe les entreprises en fonction de l'activité principale de la Nomenclature harmonisée des Activités économiques dans les Communautés Européennes (version luxembourgeoise, NACELUX-Rév. 1). En dehors du code et du libellé de la nomenclature, il fournit les nom et adresse des entreprises. Le tableau ci-après fournit une ventilation par section de la NACELUX.
- Le deuxième volume constitue le répertoire alphabétique. Les entreprises y sont classées par ordre alphabétique et il renseigne à côté de l'activité principale, sur le nom, la localité et sur d'éventuelles activités secondaires.

Au cours des dernières années, la demande des informations du répertoire des entreprises sur support informatique n'a cessé de grandir. La réglementation sur les banques de données nominatives du STATEC permet la publication sur support informatique à deux restrictions près:

- au-delà de la simple lecture des données publiées sur support informatique, tout traitement de ces données ne doit se faire que par les seuls clients du STATEC disposant d'une autorisation leur permettant de les traiter de façon informatique,
- et cela exclusivement pour la même finalité que celle étant à l'origine de la publication, c'est-àdire, la classification des entreprises selon la nomenclature NACE.

Sous ces réserves le STATEC met à la disposition des personnes intéressées une disquette au prix de 600 francs / 14.87 euro. Lors de la commande veuillez préciser le format désiré: DBF, XLS97, ASCII, CSV, TAB-delimité, ou prenez directement contact avec le Service «Répertoire» du STATEC: tél.: 478-4249, 478-4280, fax.: 46 42 89).

Structure de la NACELUX-Rév.1 et nombre des entreprises

Section	Libellé	Nombre des entreprises
Α	Agriculture, chasse, sylviculture	126
С	Industrie extractives	9
D	Industrie manufacturière	924
Е	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	60
F	Construction	1 738
G	Commerce; réparations automobile et d'articles domestiques	6 718
Н	Hôtels et restaurants	2 486
1	Transport et communications	1 289
J	Activités financières	884
K	Immobilier, location et services aux entreprises	6 002
M	Education	131
N	Santé et action sociale	42
0	Services collectifs, sociaux et personnels	1 103
TOTAL		21 512

Tourisme

2001 un petit millésime pour le tourisme au Luxembourg

D'après les premières estimations du STATEC, l'année 2001 sera un petit cru dans le domaine du tourisme. Les principales causes sont à chercher dans la

fin du boom boursier qui a amené les consommateurs à plus de prudence au niveau des dépenses et dans le ralentissement économique qui a incité les entreprises à rogner sur les frais de voyage de leurs employés. Du côté météo, il faut noter que les deux premières semaines de juin et le milieu du mois de juillet ont été franchement maussades. Un mois de septembre pluvieux et les événements du 11 septembre à New York n'incitent guère à l'optimisme pour la suite de l'année 2001.

Pour en savoir plus: Statec, Section Statistiques d'entreprises-tourisme, M. Victor Molling, tél: 478 – 4258, e-mail: Victor.Molling@statec.etat.lu.

Arrivées et nuitées pendant les huit premiers mois de l'année (estimation) Hôtels, auberges, pensions

Source: Statec

	Arrivées		Nuitées			
	Janvier à août					
Property and the second second	2000	2001	Variation 01/00	2000	2001	Variation 01/00
Total pays	378 024	363 000	-4.0	810 978	782 000	-3.6
Ville de Luxembourg	195 425	188 000	-3.8	404 902	395 000	-2.4

Recherches socio-économiques

Le CEPS/INSTEAD reconnu comme «Major Research Infrastructure» par la Commission Européenne.

La Direction Générale Recherche de la Commission Européenne et le CEPS/INSTEAD viennent de signer un nouveau contrat qui a pour objet de permettre à des chercheurs des pays de l'Union Européenne et des pays associés de travailler à Differdange sur les bases de données comparatives du CEPS/INSTEAD, lequel est reconnu depuis des années par la Commission Européenne comme «Large Scale Facility» ou, selon la terminologie adoptée récemment, comme «Major Research Infrastructure» dans les sciences socio-économiques.

Les ressources accordées par la Commission dans le cadre du présent contrat sont de l'ordre de 400.000 EUR pour une durée de 28 mois. Elles permettront à des chercheurs individuels ou de petits groupes de chercheurs de faire un séjour de deux semaines à trois mois au Centre à Differdange, pour réaliser des travaux personnels de recherche. Les candidats/candidates seront admis/admises sur présentation de leurs projets personnels respectifs, qui seront soumis à l'appréciation d'un panel international d'évaluateurs. Les ressources allouées permettront de financer sur ces 28 mois un minimum de 1.167 jours personne, soit environ 50 à 60 personnes

ou 25 à 30 groupes de personnes. Pour des informations détaillées, voir sur le site internet du CEPS/IN-STEAD, http://www.ceps.lu, sous IRISS (Integrated Research Infrastructure in the Socio-Economic Sciences). (communiqué par le Ministère d'Etat / Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques)



Ventes sous forme de liquidations

La présente liste contient une énumération des ventes sous forme de liquidations telles qu'elles ont été autorisées par le ministère des Classes moyennes sur la base de l'article 8 de la loi du 27 novembre 1986 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale.

Ces données ne sont communiquées qu'à titre d'information, l'autorisation officielle délivrée par le ministère des Classes moyennes prévalant en cas de divergence.

Par ailleurs, les dates indiquées renseignent sur la période de liquidation autorisée; les commerçants visés sont toutefois libres de fixer la période de liquidation effective, en débutant p. ex. la liquidation à une date postérieure à celle indiquée et en terminant à une date antérieure.

Situation au 15/11/2001:

ANDRE KELTESCH S.à r.l.

6, place Joseph Bech L-9211 DIEKIRCH c9448/2001 01/10/2001 - 30/09/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles de confection, articles de chemiserie et de bonneterie

AU PETIT DOMINO S.à r.i.

37, place de l'hôtel de ville L-3590 DUDELANGE c9372/2001 17/04/2001 - 16/04/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles de literie

BIJOUTERIE DI MARCO S.à r.l.

1, rue de Bonnevoie L-1260 LUXEMBOURG c9432/2001 17/07/2001 - 16/07/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles de bijouterie et d'argenterie

BIJOUTERIE ECRIN D'OR

85, Grand-Rue L-9051 ETTELBRUCK c9424/2001 30/06/2001 - 29/06/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles de bijouterie-horlogeriejoaillerie, d'orfèvrerie, de faussebijouterie, de cadeaux-souvenirs

BIJOUTERIE-GALERIE ANDRE SCHROELL-LAURES

141, route de Trèves L-6940 NIEDERANVEN c9417/2001 17/07/2001 - 16/07/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles d'horlogerie-bijouterie

BOUTIQUE FASCINATION

5, rue Glesener L-1631 LUXEMBOURG c9463/2001 27/10/2001 - 26/10/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles de confection et accessoires, articles de fausse-bijouterie

BOUTIQUE FLORA-MODES

46, rue du Commerce L-3450 DUDELANGE c9441/2001 01/10/2001 - 31/12/2001 déménagement: 53, avenue G.-D. Charlotte articles textiles, articles d'habillement

BOUTIQUE PATRICK GERARD

68. Grand-Rue

L-1660 LUXEMBOURG c9465/2001 22/10/2001 - 21/10/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles de confection, articles de bonneterie, articles textiles et accessoires y relatifs

BOUTIQUE RENAISSANCE 49, route d'Arlon

L-7415 BROUCH c9438/2001 01/09/2001 - 31/08/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles électroménagers, articles de sport et de loisirs, produits alimentaires et articles de ménage, articles d'habillement...

CHAUSSURES NUSSBAUM S.à.r.I.

49-51, rue de l'Alzette L-4011 ESCH-SUR-ALZETTE c9406/2001 26/05/2001 - 25/05/2002 cessation complète de l'activité commerciale chaussures

CITY-PRESSE I S.à r.l.

1, rue des Romains L-4777 PETANGE c9422/2001 31/07/2001 - 30/07/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles de papeterie

CLOSENER Paul

17-19, rue Principale L-8606 BETTBORN c9446/2001 10/10/2001 - 09/01/2002 transformation immobilière articles d'ameublement

COUP DE CŒUR / TILERIW S.à r.i.

16, rue des Bains L-1212 LUXEMBOURG c9443/2001 01/10/2001 - 30/09/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles d'habillement en textile, de linge de maison et d'accessoires de mode en textile, articles de chemiserie et de chaussettes

DE KLENGEN TAUCHER-BUTTEK

55, Belle-Vue L-7516 ROLLINGEN/MERSCH c9455/2001 26/09/2001 - 25/09/2002 cessation complète de l'activité commerciale matériel de plongée

DETIEGE Alain

5, rue des Ecoles L-3461 DUDELANGE c9415/2001 30/06/2001 - 29/06/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles de bijouterie-horlogerie, d'orfèvrerie et de bimbeloterie

DI NARDO MORENO

46, rue Xavier Brasseur L-4518 DIFFERDANGE c9471/2001 06/11/2001 - 05/11/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles de quincaillerie, articles en verre, en porcelaine, en céramique et en cristal, ustensiles de ménage, articles pour Noël

DIANA HEINEN

16, route de Luxembourg L-6450 ECHTERNACH c9403/2001 16/05/2001 - 15/05/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles d'habillement

DOHM SYLVIE

34, Haaptstrooss L-9806 HOSINGEN c9467/2001 02/11/2001 - 01/11/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles de ménage, articles scolaires, journeaux et périodiques

ELENA S.à r.I.

13, rue Philippe II L-2340 LUXEMBOURG c9473/2001 10/11/2001 - 09/02/2002 transformation immobilière chaussures et accessoires y relatifs, articles de maroquinerie et foulards

F. ACKERMANN OPTIQUE

7, rue du Fossé L-1536 LUXEMBOURG c9440/2001 19/10/2001 - 31/12/2001 déménagement: 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg articles à liquider: articles optiques

FB CHAUSSURES S.à r.l.

25, rue de Strasbourg L-2501 LUXEMBOURG c9430/2001 04/07/2001 - 03/07/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles de chaussures et de maroquinerie

FERRARI-SPORTS

18, rue Dr Herr L-9048 ETTELBRUCK c9414/2001 30/06/2001 - 29/06/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles de sports et de loisirs

FRANCESCA S.à r.l.

2, Grand-Rue L-1660 LUXEMBOURG c9418/2001 30/06/2001 - 29/06/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles d'habillement

GISELA JOST CHOSERIE ALDRINGEN S.à r.l.

19, rue Aldringen L-1118 LUXEMBOURG c9360/2000 06/01/2001 - 05/01/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles d'art de table et de décoration, articles de papeterie, articles pytotechniques

HEINEN JOSEE

26, avenue de la Gare L-6440 ECHTERNACH c9413/2001 28/05/2001 - 27/05/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles d'habillement

S

HEYNEN Josée

48, rue Principale L-8383 KOERICH c9423/2001 30/06/2001 - 29/06/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles d'épicerie et accessoires, articles de mercerie

HOFFMANN Yvon

35-39, rue Victor Hugo L-4140 ESCH-SUR-ALZETTE c9361/00 22/01/2001 - 19/01/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles d'ameublement, articles de literie, tapis, articles de ménage, tableaux

J&M LUXEMBOURG S.à r.l.

98, route d'Arlon L-8008 STRASSEN c9459/2001 02/11/2001 - 01/02/2002 transformation articles d'ameublement et de décoration pour intérieur

KIEFFER ALICE

8, rue Dicks L-5616 MONDORF-LES-BAINS c9419/2001 01/09/2001 - 31/08/2002 cessation complète de l'activité commerciale chaussures

KLEIN LUCIE

55-57, avenue G.-D. Charlotte L-3441 DUDELANGE c9447/2001 01/10/2001 - 31/12/2001 transformation immobilière articles d'habillement en textile et en cuir et accessoires de mode

KREMER Rosa

37, rue de la Gare L-9707 CLERVAUX c9377/2001 30/05/2001 - 29/05/2002 cessation complète de l'activité commerciale chaussures et accessoires, articles de maroquinerie et parapluies

LADY DRESS S.à r.l.

9, rue de Brabant L-9213 DIEKIRCH c9462/2001 11/10/2001 - 10/01/2002 déménagement: 6, rue St Antoine, L-9205 DIEKIRCH articles de confection et accessoires, articles de merceriebonneterie et articles textiles

LE RIDEAU S.à r.l.

4, rue du Fossé L-1536 LUXEMBOURG c9366/2001 25/01/2001 - 24/01/2002 cessation complète de l'activité commerciale rideaux, tentures

LINGERIE SILHOUETTE

38, avenue G.-D. Charlotte L-3440 DUDELANGE c9458/2001 03/10/2001 - 02/10/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles de lingerie

MAGASIN BENETTON

58, Grand-Rue L-1660 LUXEMBOURG c9466/2001 05/11/2001 - 04/11/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles de confection, articles de bonneterie, articles textiles et accessoires de mode

MAGASIN BENETTON ENFANT

66, Grand-Rue L-1660 LUXEMBOURG c9466A/2001 05/11/2001 - 04/11/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles de confection, articles de bonneterie, articles textiles et accessoires de mode

MAISON WIRTH

70, Grand-Rue L-8510 REDANGE-SUR-ATTERT c9453/2001 02/11/2001 - 01/02/2002 transformation immobilière articles textiles et accessoires

MAJERUS Romaine

5, Grand-Rue L-9530 WILTZ c9376/2001 15/03/2001 - 14/03/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles d'habillement

MERX Aurora

21, Fielserstroos L-7640 CHRISTNACH c9433/2001 01/09/2001 - 31/08/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles de librairie-papeterie

MON CADEAU S.à r.l.

34, avenue de la Libération L-3850 SCHIFFLANGE c9402/2001/A 15/11/2001 - 14/02/2002 transformation articles d'horlogerie, de bijouterie, et d'orfèvrerie

MOUSEL MARIE

53, avenue G.-D. Charlotte L-3441 DUDELANGE c9445/2001 19/09/2001 - 18/09/2002 cessation complète de l'activité commerciale chaussettes, articles d'habillement, articles de lingerie et accessoires de mode y relatifs

NEIE BICHERECK S.à r.l.

24, Grand-Rue L-9710 CLERVAUX c9429/2001 23/07/2001 - 22/07/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles de papeterie

OLINGER Jacques

29, rue Michel Rodange L-4660 DIFFERDANGE c9375/2001 19/03/2001 - 18/03/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles de peinture, articles de toilette, ustensiles ménagers et encadrements, objets décoratifs pour intérieurs

PARFURMERIE BEAUTE-SELECTIVE S.à r.i.

106, avenue de Luxembourg L-4940 BASCHARAGE c9412/2001 25/05/2001 - 24/05/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles d'hygiène et de santé

PEINTURE DANSART

40, avenue J.F. Kennedy L-9177 ETTELBRUCK c9460/2001 07/11/2001 - 06/11/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles pour peintres, tableaux et encadrements

PIERRE BIVER SNC

70, Grand-Rue L-1660 LUXEMBOURG c9461/2001 03/11/2001 - 02/02/2002 transformation chaussures et accessoires

PIRE RAYMOND

47, avenue de la Gare L-1611 LUXEMBOURG c9369/2001 01/02/2001 - 31/01/2002 cessation complète de l'activité commerciale cadeaux-souvenirs, articles décoratifs pour intérieurs et articles de bimbeloterie

QUINET Yolande

13, rue des Tilleuls L-8832 ROMBACH-MARTE-LANGE c9354/00 05/12/2000 - 04/12/2001 cessation complète de l'activité commerciale articles toilette

ROSSI ALBA

46, rue des Artisans L-3712 RUMELANGE c9454/2001 18/10/2001 - 17/10/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles d'épicerie et d'accessoires, comestibles et articles de toilette

ROULLING MARIE-THERESE

9, rue Enz L-5532 REMICH c9399/2001 12/05/2001 - 11/05/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles textiles, articles de lingerie, articles de chemiserie et articles de mercerie

SALON DE COIFFURE BELLE

23, place d'Europe L-4112 ESCH-SUR-ALZETTE c9426/2001 04/07/2001 - 03/07/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles d'hygiène et de faussebijouterie

SAMDAM S.à r.l.

53, Grand-Rue L-1661 LUXEMBOURG c9392/2001 02/05/2001 - 01/05/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles de maroquinerie, articles de voyages, foulards, parapluies et articles de ganterie

SCHOCKMEL Christian

95, rue A. Fischer L-1521 LUXEMBOURG c9364/2001 22/01/2001 - 21/01/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles de la branche d'étalagiste décorateur et articles de décoration pour intérieurs

SERRA Gérard Michel

209, rue des Romains L-8041 BERTRANGE c9380/2001 02/04/2001 - 01/04/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles d'ameublement et appareils électro-ménagers

SKATE'N FUN SHOP / COMPLEVITA S.A.

50, rue des Prés L-7333 STEINSEL c9444/2001 10/10/2001 - 09/01/2002 déménagement à l'intérieur du Centre Commercial de Steinsel articles de sport

SPEYER JEAN

18, avenue T. Gordon Smith L-7740 COLMAR-BERG c9389/2001 02/05/2001 - 01/05/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles de bijouterie-horlogerie

WELTER MARIE

8, rue de la Gare L-6440 ECHTERNACH c9468/2001 26/10/2001 - 25/10/2002 cessation complète de l'activité commerciale articles de bimbeloterie et articles pour fumeurs

Recherche sur les matériaux

Renforcement de la coopération entre la Chine et l'UE

Le Commissaire européen en charge de la Recherche, Philippe Busquin, et le ministre chinois des Sciences et technologies, viennent de signer un accord de coopération dans le domaine des sciences des matériaux concernant la participation chinoise aux Cinquième et Sixième programmes-cadres.

L'accord vise à promouvoir la participation chinoise aux projets européens dans les sciences des matériaux ainsi que la participation européenne aux projets chinois du même secteur et à soutenir les activités de formation et d'information ainsi que les échanges de données scientifiques et technologiques dans les sciences des matériaux. La Chine dispose d'importantes ressources en termes de matières premières et est l'un des plus gros producteurs au monde. Les technologies génériques de base de matériaux, l'amélioration des limites et de la durabilité des matériaux, les matériaux fonctionnels de pointe, la production durable dans l'industrie chimique et les nanotechnologies sont quelques-uns des domaines couverts par l'accord.

MM. Bousquin et Xu Guanhua ont également discuté de l'avenir de la coopération scientifique entre la Chine et l'UE dans le cadre de l'Espace européen de Recherche (EER) et du Sixième programmecadre (6ème PCRD), ainsi que des détails du forum sino-européen des sciences et technologies qui devrait avoir lieu à Pékin en 2002. Malgré un accord signé par la Chine et l'UE il y a près de deux ans, le niveau actuel de coopération entre les équipes de

chercheurs des deux entités n'est pas très élevé. Aujourd'hui, moins d'une douzaine de projets européens comptent des partenaires chinois. Six nouveaux projets viennent pourtant d'être sélectionnés et 17 devraient être signés très bientôt. Les scientifiques de l'UE ne prennent part, quant à eux, qu'à un seul projet chinois.

Un bureau des sciences et technologies vient d'ouvrir à Pékin afin de diffuser en Chine des informations sur les programmes de recherche européens. Ce bureau est financé par la Commission européenne pour une part, et pour l'autre, par le Ministère chinois des Sciences et technologies. Une réunion récente des responsables de la mise en œuvre de l'accord scientifique et technologique sino-européen a permis d'identifier quatre priorités thématiques destinées à renforcer la coopération: l'environnement, les biotechnologies (y compris les questions relatives au rapport entre science et société), les nanotechnologies et les technologies de l'information. Pour plus d'informations, contacter: Michel Claesens, DG Recherche, Tél.: +32 2 295 9971, Fax: +32 2 295 8220.

Publication officielle du tableau de bord de l'innovation

CORDIS, le Service communautaire d'information sur la recherche et le développement, propose différentes adresses permettant de consulter et de mieux comprendre le tableau de bord de l'innovation, publié le 1er octobre. Dans ce tableau sont mis en évidence les points faibles et points forts des performances de l'innovation dans les différents Etats membres.



Training **European Managers in China**

Providing understanding, experience and contacts.

The EU-China Junior Managers Training Programme is a European Union funded China based business training programme. The 11 or 15 month training offers participants a unique mixture of

- Intensive language training (4 or 12 months) providing Chinese language skills to adapt to the environment and form better relationships with Chinese business partners.
- Business seminars, workshops, company visits and meetings with government agency representatives providing a real understanding of business in today s China.
- Internship (3 or 7 months) providing hands on experience in a Chinese company or European Chinese joint venture.

Next training courses will start on 1 September 2002. Application scedule will be from 25 January 2002 until 26 April 2002. Please consult the programme's web site and/or European Coordination Office regarding the application procedure:

http://www.hamk.fi/ip/euchina

European Co-ordination Office: Häme Polytechnic Jaakonkatu 28, FIN-13100 Hämeenlinna, FINLAND Tel: +358 3 646 4920 / 4612, 2586 • fax: +358 3 646 2230 email: euchina@hamk.fi Le document peut être directement téléchargé dans toutes les langues proposées à l'adresse suivante: http://www.cordis.lu/innovation-smes/scoreboard.

Cette page propose également un lien au dossier spécial du magazine «Innovation et Transfert technologique» ainsi qu'un lien à des documents complémentaires importants tels que l'interview du Commissaire Liikanen et sa présentation du tableau à la presse.

Une présentation interactive et conviviale est proposée par le service Web Trendchart à l'adresse suivante: http:// trendchart.cordis.lu/Scoreboard/scoreboard.htm. Enfin, un service spécialement prévu présente le tableau de bord européen de l'innovation et les analyses comparatives réalisées à l'échelle européenne à l'adresse: http://innovation-scoreboard.cordis.lu/guide.

L'objectif de ce service supplémentaire est d'expliquer le but et le contenu de ce nouveau document d'évaluation sur l'innovation. Ce service fournit par ailleurs une liste d'articles spécifiques, d'informations complémentaires sur la politique et les activités dans le domaine de l'innovation ainsi que des études et statistiques importantes.

Le tableau permettra aux décideurs politiques et aux acteurs du monde de l'innovation de mieux comprendre et suivre les informations sur les tendances de l'innovation et la coordination des politiques.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter: LUXINNOVATION GIE, Mme Brigitte DE HAECK, tél: 43 62 63-1, Email: brigitte.dehaeck@luxinnovation.lu

30 janvier-2 février 2002

3^{ème} Colloque de biologie moléculaire et cellulaire

Pour la troisième fois au Luxembourg, les chercheurs scientifiques se rassembleront à l'occasion d'une grande manifestation, afin d'exposer les nouvelles applications thérapeutiques dans les domaines de la transduction, de la transcription et de la traduction en biologie. Cette rencontre permettra d'aborder un secteur en permanente évolution, de présenter les dernières découvertes en la matière, et de rencontrer des scientifiques spécialistes du sujet, ainsi que des entreprises pharmaceutiques et biotechnologiques.

Le dernier rassemblement du genre, en janvier 2000, avait réuni plus de 500 chercheurs. Pour ce 3ème colloque, plus de 750 spécialistes en biologie moléculaire et cellulaire sont attendus au Centre de Conférence du Parlement européen. La langue de travail utilisée sera l'anglais.

Frais d'inscription: gratuit pour les chercheurs luxembourgeois ou les chercheurs travaillant au Luxembourg, 360 EUR (réduction pour les inscriptions avancées), 165 EUR pour les étudiants (réductions pour les inscriptions avancées). Déjeuners non compris. Pour obtenir le programme détaillé de la manifestation et pour vous inscrire, contactez M. Marc Diederich: tél.: +352 46 66 44 434, fax: +352 46 66 44 438 ou visitez http://www.transduction-meeting.lu/

Leonardo da Vinci II

Appels à propositions dans le cadre du programme européen en matière de formation professionnelle

La Décision du Conseil du 26 avril 1999 établit la deuxième phase du programme d'action communautaire en matière de formation professionnelle Leonardo da Vinci. Cette phase couvre la période du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2006 et constitue la prolongation de Leonardo da Vinci I. Leonardo da Vinci II a pour but de rehausser la qualité, l'innovation et la dimension européenne des systèmes et des pratiques de formation professionnelle au moyen d'une coopération transnationale.

Trois objectifs

Le présent programme poursuit trois objectifs :

- Renforcer les aptitudes et compétences des personnes suivant une première formation professionnelle en vue de faciliter leur insertion et leur réinsertion professionnelles;
- Améliorer la qualité de la formation professionnelle continue et l'acquisition d'aptitudes et de compétences tout au long de la vie;
- Promouvoir et renforcer la contribution de la formation professionnelle au processus d'innovation afin d'améliorer la compétitivité et l'esprit d'entreprise.

Six mesures

Six mesures sont prévues pour mettre en œuvre ces objectifs: mobilité, projets pilotes, compétences linguistiques, réseaux transnationaux, outils de référence et projets conjoints.

Pays participant au programme

Au total, 31 pays peuvent participer au programme dont les Etats membres de l'Union européenne, les pays de l'AELE/EEE (Islande, Liechtenstein, Norvège), les pays en voie d'adhésion à l'Union européenne (Chypre, Malte, Turquie) et les pays associés de l'Europe centrale et orientale (PECO - Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie).

Promoteurs potentiels

L'ensemble des organismes et institutions, publics et privés, intervenant dans les actions de formation professionnelle peuvent introduire une demande de subvention.

Procédure de sélection

Il existe trois sortes de procédures de sélection différentes suivant la mesure concernée. Les promoteurs sont invités à contacter les agences techniques pour connaître les démarches adéquates à suivre.

Date limite de dépôt des candidatures

Le premier appel à propositions pluriannuel du programme Leonardo da Vinci II a été publié le 27 janvier 2000 au JOCE. Pour l'année 2002 la date limite de soumission des candidatures est fixée au 18 janvier 2002, le cachet de la poste faisant foi. Les promoteurs doivent envoyer leur proposition respectivement leur préproposition à l'Agence Nationale et/ou à la Commission. Contact : Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports, c/o Agence Nationale Leonardo da Vinci II, 29 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

Appel à propositions

Mesures de la procédure décentralisée (B)

- Mesure «Projets pilotes»: Soutien à l'amélioration des systèmes, des dispositifs et des actions de formation professionnelle dans les Etats membres;
- Mesure «Compétences linguistiques»: Soutien à des projets de promotion des compétences linguistiques et culturelles dans la formation professionnelle;
- Mesure «Réseaux Transnationaux»: Soutien à des réseaux transnationaux de compétences communautaires et de diffusion.

Mesures de la procédure centralisée (C)

- Mesure «Outils de référence»: Soutien à des actions visant l'élaboration, la mise à jour et la diffusion des outils de référence;
- Mesure «Actions conjointes»: Soutien à des actions conjointes avec d'autres programmes communautaires visant à promouvoir une Europe de la connaissance.

Durée et contribution financière

La durée maximale des projets est de 3 années. La contribution financière de la Commission européenne varie suivant la mesure, mais est généralement plafonnée à 200.000 euros/année avec un taux de cofinancement maximal de 75%.

Critères d'éligibilité

- Les propositions doivent contribuer à la réalisation d'au moins un des trois objectifs du programme tels que définis dans le cadre commun d'objectifs de la Décision du Conseil.
- Chaque proposition doit être présentée par un partenariat transnational d'au moins trois pays participants, à l'exception de la mesure «Compétences linguistiques», où deux partenaires suffisent.

Date limite de dépôt des prépropositions

La date limite de dépôt du formulaire de préproposition est le 18 janvier 2002. Uniquement les promoteurs dont la préproposition a été retenue par le Comité national (procédure B) ou la Commission européenne (procédure C) seront autorisés à présenter ultérieurement une proposition de projet.

Contact

Les formulaires de candidature ainsi que des informations supplémentaires concernant ce type de projet peuvent être obtenus auprès du Ministère de

Merkur 10 • 2001

l'Education nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports, MM Jerry LENERT et Carlo WELFRING, 29 rue Aldringen, L-2926 Luxembourg, tél.: 478-5233/34, e-mail: lenert@men.lu, e-mail: welfring@men.lu ou auprès de LUXINNOVATION GIE, Mme Brigitte DE HAECK, 31 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, tél.: 43 62 63 –1, fax.: 43 81 20, e-mail: brigitte.dehaeck@luxinnovation.lu

Mesures de la procédure décentralisée (A) – Mesure «mobilité»: soutien à des projets transnationaux de mobilité

Bénéficiaires

- les jeunes en formation initiale ou continue, les diplômés récents non-universitaires, les travailleurs ou les demandeurs d'emploi;
- les étudiants et diplômés universitaires ou de l'enseignement supérieur;
- les responsables des ressources humaines, les formateurs et les spécialistes de l'orientation professionnelle.

Conditions générales d'éligibilité

Pour être éligibles, les propositions doivent satisfaire, entre autres, aux conditions suivantes:

- Elles doivent être soumises par une personne morale;
- Elles doivent satisfaire à un des trois objectifs du programme et à une des priorités de l'appel en cours;
- 3. Le partenariat transnational doit impliquer au moins 2 pays participants, dont au moins un Etat membre de l'Union européenne.

Date limite de dépôt des candidatures

Les propositions concernant les placements et échanges ayant lieu entre le 1er juin 2002 et le 31 mai 2004 doivent parvenir à l'agence compétente pour le 18 janvier 2002 au plus tard.

1) Projets transnationaux de mobilité pour des personnes en formation initiale ou continue, diplômés récents non universitaires, travailleurs et formateurs

Les formulaires de candidature ainsi que des informations supplémentaires concernant ce type de projet peuvent être obtenus auprès de FOPROGEST asbl, Mme Nadine SCHINTGEN, 23 rue Aldringen, B.P. 141, L-2011 Luxembourg, tél.: 22 02 68, fax.: 22 02 69, e-mail: AGN@foprogest.lu

2) Projets transnationaux de mobilité pour étudiants et diplômés universitaires ou de l'enseignement supérieur

Durée

La durée des placements varie de 2 à 12 mois pour les diplômés récents et de 3 mois à 12 mois pour les étudiants universitaires ou de l'enseignement supérieur.

Critères d'éligibilité

Les personnes physiques ne peuvent pas présenter de propositions, mais ils peuvent, en tant qu'individu, participer au programme comme bénéficiaires dans le cadre d'une proposition présentée par une organisation.

Les personnes physiques doivent:

- Les stagiaires éligibles sont des étudiants (minimum bac +2) ou jeunes diplômés universitaires ou de l'enseignement supérieur
- Les stages doivent réunir une entreprise d'accueil, un stagiaire et une université ou un établissement d'enseignement supérieur
- L'entreprise d'accueil doit obligatoirement être implantée dans un autre pays que celui dont le stagiaire est ressortissant ou dans lequel il fait ou a fait ses études

Montant de la subvention et frais éligibles

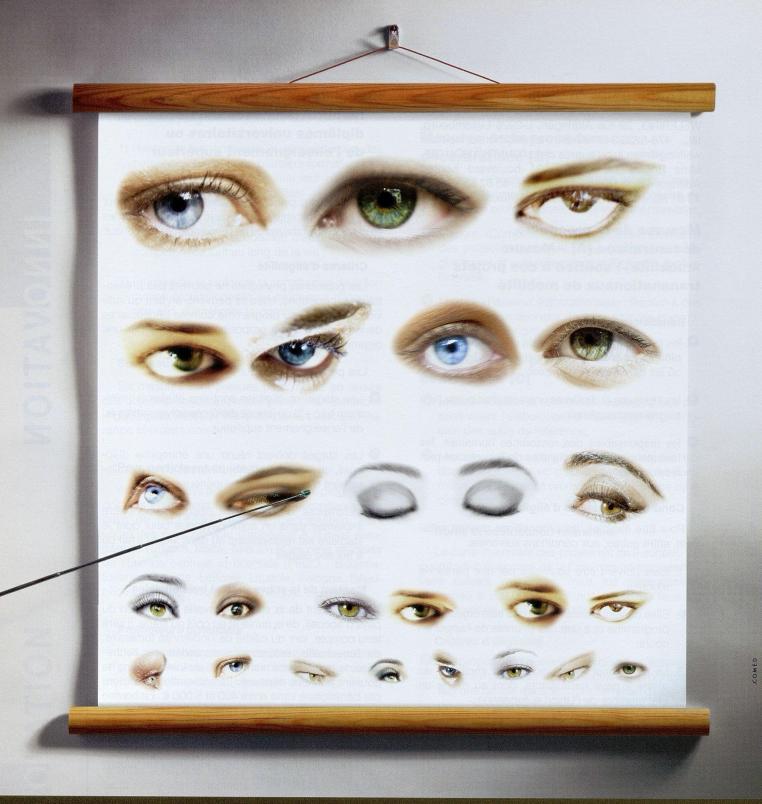
Le montant de la subvention varie en fonction du pays d'accueil, de la durée et du coût du stage. Il sera tenu compte, lors du calcul de l'indemnité forfaitaire, de l'éventuelle rémunération accordée par l'entreprise; le revenu minimum garanti au Luxembourg ne pouvant pas être dépassé. La subvention financière par bénéficiaire varie entre 400 et 5.000 €. La bourse est uniquement destinée à cofinancer:

- 1) les frais de voyages
- 2) l'allocation forfaitaire de séjour (frais de subsistance et de séjour)
- 3) les frais d'assurance

Les frais de préparation linguistique, liés au contenu du stage, pourront être remboursés.

Agence compétente

Les formulaires de candidature ainsi que des informations supplémentaires concernant ce type de projet peuvent être obtenus auprès de LUXINNOVA-TION GIE, Mme Brigitte DE HAECK, 31 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Adresse postale: B. P. 1372, L-1013 Luxembourg, tél.: 43 62 63 –1, fax.: 43 81 20, e-mail: brigitte.dehaeck@luxinnovation.lu



CHAQUE JEUDI, NOUS TESTONS

Notre rédaction suit l'évolution de la société d'un oeil attentif. Et vous met le fruit de ses réflexions sous les yeux. Tous les jeudis, dans Le Jeudi, le seul domadaire francophone du Grand-Duché. L'actualité politique, culturelle et économique, suivez-la les yeux ouverts. Dans Le Jeudi.

ES CAPACITÉS D'OBSERVATION DE NOTRE ÉQUIPE.

L'ESSENTIEL DE L'INFO.

L'autorisation d'exploitation

L'autorisation d'exploitation, plus connue sous la dénomination de «commodo-incommodo», existe depuis de très nombreuses années. Dès 1825 en effet, un arrêté royal fixait le mode d'instruction des demandes en permission pour établir, changer ou déplacer des usines.

Au cours des vingt dernières années, cette législation a fortement évolué. Si par la loi de 1979 relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes, seule l'Inspection du Travail et des Mines était en charge des autorisations d'exploitation, la réforme de 1990 dédoublait cette compétence en chargeant également l'Administration de l'Environnement de veiller au respect de la protection de l'environnement. La réforme récente de 1999¹ impose aux autorités compétentes des délais stricts à respecter lors de l'instruction d'une demande d'autorisation. On ne parle d'ailleurs plus d'établissements dangereux, insalubres ou incommodes, mais simplement d'établissements classés.

Parallèlement, le champ d'application de cette législation a été fortement élargi. Aujourd'hui, de nombreuses petites entreprises, tel que des commerces occupant une surface de plus de 300 m² ou encore des restaurants pouvant accueillir plus de 50 personnes, sont également visés. Il en est de même de nombreux bâtiments administratifs.

Il est donc important en cas de création ou de reprise d'une entreprise de vérifier si l'établissement tombe sous le champ d'application de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés.

1. Les autorités compétentes

La loi du 10 juin 1999 prévoit quatre classes d'établissements, ainsi que deux sous-classes.

Les établissements de la classe 1, la classification la plus contraignante, sont autorisés par l'Administration de l'Environnement et l'Inspection du Travail et des Mines. Ces entreprises doivent effectuer la procédure d'enquête publique dite de «commodo et incommodo» proprement dite. Cette procédure consiste en la publication de leur demande d'autorisation auprès des communes, permettant ainsi au public et au voisinage concerné d'introduire ses remarques et doléances par rapport au projet.

Les établissements de la classe 2 sont autorisés par le bourgmestre de la commune où l'établissement est projeté et doivent également passer par la procédure d'enquête publique dite de «commodo et incommodo».

Les établissements de la classe 3 sont autorisés par l'Administration de l'Environnement et l'Inspection

du Travail et des Mines, mais sans devoir recourir à la procédure de consultation publique.

Certains établissements ne présentent que peu d'impacts environnementaux mais comportent toutefois certains risques pour les travailleurs ou le public. Afin de simplifier la procédure d'autorisation, ces établissements ont été repris sous la sous-classe 3A, pour laquelle seule l'Inspection du Travail et des Mines est l'autorité compétente. Inversement, les établissements de la classe 3B sont autorisés par la seule Administration de l'Environnement.

Finalement, il suffit pour les établissements de la classe 4 de remettre un formulaire de déclaration à l'autorité compétente. Les établissements de cette classe 4 sont déterminés par des règlements grandducaux, qui publient également toutes les conditions auxquelles ces établissements sont soumis².

2. La demande d'autorisation d'exploitation

Les autorisations d'exploitation déterminent les conditions d'exploitation d'une installation, les normes à respecter ou encore les contrôles périodiques à effectuer. Elles couvrent autant les aspects environnementaux, que les conditions relatives à la sécurité des travailleurs ou du public.

Non seulement les établissements nouveaux doivent faire une demande d'autorisation d'exploitation, mais également les établissements qui effectuent un transfert vers un autre lieu de production. En effet, l'autorisation d'exploitation étant liée à l'établissement et non pas à l'exploitant, une nouvelle demande d'autorisation doit être effectuée à chaque transfert d'un établissement, permettant également, lorsqu'il s'agit d'établissements de la classe 1 ou 2, au voisinage par le biais des enquêtes publiques de prendre connaissance du projet d'installation d'un nouvel établissement.

Par ailleurs, l'exploitant d'un établissement est tenu de communiquer à l'autorité compétente, par lettre recommandée avec avis de réception, toute modification projetée. Il appartient alors aux autorités compétentes de décider si une modification est jugée substantielle ou non. Elles disposent à cet effet d'un délai de trente jours.

Loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés.

Règlement grand-ducal du 26 juillet 1999 fixant les prescriptions générales pour les établissements du secteur agricole qui relèvent de la classe 4 en matière d'établissements classés.

Règlement grand-ducal du 26 juillet 1999 concernant les dépôts de gasoil d'une capacité allant de 300 à 20.000 litres en matière d'établissements classés.

Règlement grand-ducal du 26 juillet 1999 concernant les stations fixes de distribution de gasoil dont la capacité totale des dépôts est supérieure à 300 litres et inférieure ou égale à 20.000 litres en matière d'établissements classés.

Règlement grand-ducal du 26 juillet 1999 concernant les garages et parkings couverts pouvant recevoir entre 5 et 20 véhicules en matière d'établissements classés.

Même si la description de la modification projetée ne doit pas être aussi détaillée que lors d'une demande d'autorisation proprement dite, il faudra prévoir une description sommaire comprenant des indications suffisamment précises afin de permettre aux autorités de juger si la modification projetée est à qualifier de substantielle ou non.

Lorsqu'un établissement existant est transformé ou modifié de façon substantielle, c'est-à-dire lorsque les modifications sont telles qu'elles peuvent entraîner des incidences négatives et/ou significatives pour l'environnement ou la sécurité, il y a lieu de faire une demande d'autorisation portant sur les parties de l'établissement et les données susceptibles d'être concernées par les modifications. Dans le cas contraire, l'autorité compétente actualise simplement l'autorisation et les conditions d'exploitation se rapportant à la modification.

Pour les établissements de la classe 4, ces dispositions concernant le transfert ou les modifications ne s'appliquent pas.

Une nouvelle autorisation est également nécessaire:

- lorsque l'établissement n'a pas été mis en activité dans le délai fixé par l'arrêté d'autorisation;
- lorsque l'établissement n'a pas fonctionné pendant deux années consécutives;
- lorsque l'établissement a été détruit ou mis hors d'usage par un accident quelconque.

Certaines autorisations émises sont limitées dans le temps. Avant l'expiration de l'autorisation, une nouvelle demande doit être présentée. Les autorités ont toutefois la possibilité de prolonger les autorisations sans recourir à une nouvelle procédure d'enquête publique.

3. La procédure d'autorisation échelonnée

La procédure d'autorisation d'exploitation pour la construction d'immeubles à caractère administratif et/ou commercial peut être, sur demande expresse du demandeur, divisée en plusieurs procédures d'autorisations distinctes. La loi du 10 juin 1999 prévoit ainsi que la démolition, l'excavation et les terrassements d'une part, la construction et le gros œuvre, y compris l'utilisation rationnelle de l'énergie, et les mesures appropriées en cas de sinistre d'autre part, ou encore l'exploitation en fonction de l'utilisation finale de l'immeuble peuvent être autorisés selon des procédures séparées.

Une demande échelonnée permet souvent une accélération des procédures. En effet, il arrive fréquemment que si les données relatives au démantèlement ou aux travaux d'excavation sont déjà disponibles, les données p.ex. du génie technique concer-

nant l'équipement et les installations internes d'un bâtiment n'ont pas encore été définitivement arrêtées. Une procédure échelonnée permet alors de faire une première demande relative aux travaux d'excavation, et suite à la délivrance des autorisations respectives de démarrer ces travaux, alors que la demande concernant l'exploitation est encore en train d'être préparée.

4. La relation avec le permis de construire et l'aménagement du territoire

Avant d'entamer la procédure d'autorisation d'exploitation, il faut s'assurer que le terrain de construction peut bien accueillir le type d'activité que l'on y souhaite y développer. Il est donc important de vérifier si l'entreprise que l'on veut installer correspond au P.A.G. communal³ et à la législation en matière de protection de la nature⁴.

Ceci est également vrai pour un établissement que l'on veut installer dans un immeuble déjà existant et dont la construction a été dûment autorisée. Les autorisations d'exploitation pour l'établissement ne peuvent être délivrées que si l'immeuble se situe dans une zone prévue à cette fin selon le P.A.G. communal et la législation en matière de protection de la nature. Il en est de même lorsque l'établissement est projeté dans un immeuble à construire.

Pour les bâtiments et constructions soumis à autorisation d'exploitation, le permis de construction ne prend effet que lorsque les deux arrêtés d'autorisation d'exploitation de l'Inspection du Travail et des Mines et de l'Administration de l'Environnement ont été délivrés. Il est donc important de finaliser en temps utile les demandes d'autorisation d'exploitation.

5. La nomenclature et la détermination de la classe des établissements

La nomenclature des établissements classés a été publiée par le règlement grand-ducal du 16 juillet 1999⁵. Cette liste énumère 363 catégories différentes. On y trouve aussi bien des types d'installation que des procédés de fabrication ou encore le stockage de substances.

Loi du 21 mai 1999 concernant l'aménagement du territoire.

Loi du 12 juin 1937 concernant l'aménagement des villes et autres agglomérations importantes.

Loi du 11 août 1982 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (tel que modifié).

Règlement grand-ducal du 16 juillet 1999 portant nomenclature et classification des établissements classés (tel que rectifié).

Exemples: Position 34. Ateliers de construction métalliques et ateliers mécaniques 1) établissement se situant dans une zone d'activités - commerciale, artisanale et industrielle b) occupant 150 personnes et plus sur le site de fabricationclasse 1 2) établissement se situant à l'extérieur d'une zone d'activités - commerciale, Position 226. Magasins pour la vente au détail et en gros dont les locaux de vente et les locaux attenants à ceux-ci et servant de dépôts de marchandises, ont une surface totale de : Position 307. Restaurants lorsqu'ils sont destinés à recevoir plus de 50 personnes classe 2 Position 262. Papier, pâte à papier et carton (...) 2) dépôts d'une capacité b) supérieure à 100 tonnesclasse 1 Position 224. Liquides inflammables: (...) 4) Point d'éclair supérieur à 55°C : gasoil b) dépôts de plus de 20.000 litresclasse 1 Position 305. Réfrigération et climatisation 1) appareils de réfrigération b) lorsque la puissance frigorifique est > 50 kWclasse 1 2) appareils de climatisation a) lorsque la puissance frigorifique est > 10 kW et < 100 kW b) lorsque la puissance frigorifique totale > 100 kW ou si la quantité totale de fluide frigorigène mis en œuvre est > 30 kg classe 1 Il faut donc parcourir cette liste et déterminer les différents établissements qui correspondent à des éléments de l'entreprise. La liste des établissements classés est une liste «ouverte», c'est-à-dire qu'elle comprend tous les établissements classés, même ceux qui ne sont pas expressément nommés. Position 150. Etablissements industriels Position 290. Procédés de travail quelconques non compris dans une activité classée pouvant occasionner des nuisances substantielles pour le voisinage classe 1

Si un établissement comporte plusieurs installations de différentes classes, c'est l'installation présentant le risque le plus élevé suivant la classification qui détermine selon quelle procédure l'autorisation

Position 291. Procédés de travail quelconques non compris dans une activité classée

pouvant occasionner des dangers spécifiques pour la sécurité

doit être obtenue. Cette disposition ne s'applique toutefois pas aux établissements de la classe 4, dont les formulaires de déclaration seront traités séparément.

Exemple:

Une imprimerie veut s'établir dans une zone industrielle (classe 3). Elle projette d'installer entre autres un transformateur électrique d'une puissance nominale de 250 à 1000 kVA (classe 3), un groupe électrogène de secours entre 20 et 1000 kW (classe 3), mais également un dépôt de papier de 50 tonnes (classe 3) et une installation de climatisation de 150 kW (classe 1).

Malgré le fait que les imprimeries situées dans une zone industrielle relèvent de la classe 3, l'imprimerie décrite ci-dessus relève dans son ensemble de la classe 1, car l'installation de climatisation tombe sous le champ d'application de la classe 1.

Lorsqu'une nouvelle exploitation porte sur des établissements des classes 2 et 3, 3A ou 3B, ou lorsque les cas de modifications substantielles porteront sur des établissements des classes 2 et 3, 3A

ou 3B, l'exploitation nouvelle ou la modification substantielle relève – pour ce qui la concerne – du régime d'autorisation propre aux établissements concernés.

Exemple:

Un hôtel (classe 3) comporte un ascenseur (classe 3A), un dépôt de gasoil de 15.000 litres (classe 4), une installation de climatisation de 40 kW (classe 3), ainsi qu'un restaurant pour 70 personnes (classe 2).

La demande d'autorisation pour l'hôtel, l'installation de climatisation et l'ascenseur est à adresser à l'Administration de l'Environnement (classe 3), alors que la demande d'autorisation pour le restaurant et le jeu de quilles est à adresser au bourgmestre de la commune concernée (classe 2). Finalement, le dépôt de gasoil sera autorisé à part en envoyant le formulaire de déclaration à l'autorité désigné dans le règlement grand-ducal afférent, dans ce cas-ci l'Administration de l'Environnement (classe 4).

6. La rédaction d'une demande d'autorisation

La loi du 10 juin 1999 prévoit que les administrations mettent à disposition des entreprises des formulaires-type adaptés à la nature et à l'envergure de l'établissement. Ces formulaires-type devraient à l'avenir simplifier la rédaction d'une demande d'autorisation. Ils seront disponibles auprès de l'Administration de l'Environnement et seront également publiés sur Internet à l'adresse:

http://www.aev.etat.lu

Une demande comporte généralement quatre parties, une partie comprenant les données générales, une partie concernant les exigences de l'Inspection du Travail et des Mines, une partie relative aux exigences de l'Administration de l'Environnement ainsi que les plans nécessaires. Nous donnerons ci-après des exemples d'éléments généralement requis dans les demandes:

I. Les données générales

- Nom, prénom, qualité et domicile du demandeur (et le nom de la personne de contact chargée des problèmes de sécurité, santé et environnement);
- nature et emplacement de l'établissement, code d'activité NACE, objet de l'exploitation, brève des-

cription des installations et procédés à mettre en œuvre, liste des machines et équipements avec leurs caractéristiques quantitatives et indication de la classe 1, 2 ou 3, ainsi que les quantités approximatives de produits à fabriquer et à emmagasiner;

- nombre approximatif de salariés, nombre de clients, visiteurs;
- copies des anciennes autorisations en cas de transformation ou d'agrandissement.

II. La partie concernant l'Inspection du Travail et des Mines

- Indication des différents règlements, normes, lois ou prescriptions applicables pour garantir la sécurité, y inclus les normes pour les installations de chauffage, la climatisation, l'électricité, le gaz, les dépôts de produits dangereux et de produits chimiques, les pompes de gasoil routier, etc.;
- liste des produits utilisés et évaluation de leurs risques pour la santé et la sécurité, les fiches de sécurité ou encore les valeurs MAK (valeurs maximales admissibles dans l'air au lieu de travail);
- risques d'incendie, plan d'urgence, accès des secours extérieurs, raccords sur le réseau d'eau en cas de sinistre, éclairage de sécurité, sorties de secours, personne de contact.

Un plan des bâtiments, montrant les installations, l'agencement des circulations et les issues de secours peut être joint pour mieux illustrer l'agencement des installations. Le cas échéant, une étude des risques en relation avec un incendie doit être jointe à la demande.

Important:

L'Inspection du Travail et des Mines dispose de nombreuses prescriptions-type relatives à différents établissements ou types d'activités. Afin d'obtenir ces prescriptions-type, il est possible de s'adresser à l'Inspection du Travail et des Mines ou de consulter son site Internet sous l'adresse

http://www.itm.etat.lu.

III. La partie concernant l'Administration de l'Environnement

- Prélèvements d'eau et rejets d'eaux usées, avec indication des endroits où les eaux usées sont produites, indication si des circuits de refroidissement fonctionnent en circuit fermé ou ouvert, et indication de la connexion des sols au réseau d'égout, si le raccord est bouché ou s'il est ouvert en permanence, etc.;
- rejets dans l'air, ouvrages d'évacuation des rejets, le cas échéant les mesures pour limiter les rejets, indications relatives à l'utilisation d'un groupe électrogène ou de la production de froid (climatisation et réfrigération);
- consommation d'énergie, puissance des équipements, installations de récupération de chaleur;
- contrôle des émissions de bruit, le cas échéant indication des sources de bruit et durée des activités qui génèrent le bruit;
- protection des sols avec indication du mode de stockage de produits dangereux, capacité, nombre et type de réservoir souterrain ou aérien utilisé, nature et dénomination des produits stockés, emplacement des récipients, etc.;
- plan de prévention et de gestion des déchets, quantités de déchets générés, élimination et valorisation des déchets, indication des collecteurs, etc.

Ces indications dépendent de la nature et de l'importance de l'établissement. Le cas échéant, une étude d'impact doit être jointe à la demande d'autorisation. Il peut s'agir d'un audit énergétique, d'une étude sur le fonctionnement anormal de l'établissement, par exemple en cas de sinistre, ou encore d'une étude de bruit.

Un plan des bâtiments, montrant les installations, les endroits de stockage et de manipulation de produits dangereux ou encore le réseau d'égout illustre utilement l'agencement des installations.

IV. Les plans

Les plans suivants doivent être obligatoirement joints à la demande d'autorisation:

- a) un plan de l'établissement à l'échelle de 1:200 ou plus précis, sauf indication contraire des administrations concernées, indiquant notamment la disposition des locaux et l'emplacement des installations;
- b) un extrait récent du plan cadastral comprenant les parcelles ou parties de parcelles situées dans un diamètre de 200 mètres de l'établissement;
- c) un extrait d'une carte topographique à l'échelle 1:10.000 ou 1:20.000 permettant d'identifier l'emplacement projeté de l'établissement lorsqu'il est situé en dehors d'une agglomération.

Lorsque le chantier de construction est important, il faudra lui consacrer un volet spécial, indépendant des données concernant la phase d'exploitation décrite ci-dessus et indiquer entre autres la date de début et de fin de chantier, les machines de chantier utilisées, les incidences sur l'eau, l'air, le sol et les émissions de bruit ou encore la gestion des déchets.

Les autorités ont la possibilité de prescrire pour l'exploitation de l'établissement la meilleure technologie disponible n'entraînant pas de coûts excessifs. Il est donc recommandé de prendre l'initiative et d'inclure dans le dossier les raisons techniques, économiques ou écologiques du choix de tel ou tel équipement.

7. La procédure et les délais d'instruction et de prise de décision

Les demandes d'autorisation des classes 1, 3 et 3B sont à envoyer en triple exemplaire avec avis de réception à l'Administration de l'Environnement. Pour les établissements de la classe 3A les demandes sont à envoyer à l'Inspection du Travail et des Mines.

Il est intéressant de noter que pour les établissements de la classe 1, 3, 3A et 3B, un exemplaire est communiqué pour information au bourgmestre de la commune où l'établissement est projeté, permettant à celui-ci de prendre connaissance des établissements projetés.

Lors d'une demande classe 1, il faut joindre pour chaque commune limitrophe, qui se situe à moins de 200 mètres de l'établissement, un exemplaire supplémentaire. Il en est de même si la demande d'autorisation d'exploitation vaut également demande d'autorisation au titre de la loi du 17 juin 1994 relative à la prévention et la gestion des déchets ou au titre de la loi du 27 juillet 1993 concernant la gestion et la protection de l'eau, auquel cas un, respectivement deux exemplaires supplémentaires doivent être joints.

CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

VOTRE PARTENAIRE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Consultez notre offre sur: WWW.CC. U

SEMINAIRES

COURS DU SOIR (CYCLES

COURS DU JOUR

Chambre de Commerce Centre de Formation

31, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg-Kirchberg Email: formcont@cc.lu



La demande d'autorisation de la classe 2 est à adresser en double exemplaire avec avis de réception au bourgmestre de la commune où l'établissement est projeté. Un exemplaire supplémentaire doit être joint pour chaque commune limitrophe qui se situe à moins de 200 m de l'établissement.

Des changements importants sont intervenus en ce qui concerne les délais d'instruction et de prise de décision des demandes d'autorisation. La loi du 9 mai 1990 ne régissait que les délais de la procédure publique lorsque la demande est publiée à la maison communale. Ces délais n'ont pas changé, mais par contre des délais contraignants pour les administrations en ce qui concerne le traitement des demandes d'autorisation, ainsi que lors de l'établissement des arrêtés ministériels d'autorisation, se sont ajoutés.

Les autorités compétentes doivent en effet répondre endéans 30 jours si un dossier de demande est complet ou non, sauf en ce qui concerne les établissements de la classe 1 fixés par règlement grand-ducal qui sont soumis à une évaluation des incidences ou à une étude des risques et à un rapport de sécurité, pour qui le délai a été fixé à 45 jours. Au cas où la demande ne serait pas complète, le demandeur dispose de 180 jours pour compléter son dossier selon les instructions de l'autorité compétente, faute de quoi le dossier de demande sera considéré comme nul et non avenu. Une nouvelle demande devra alors être adressée à l'autorité compétente. Ce délai peut toutefois être prolongé, sur demande motivée, de 90 jours.

Après avoir adressé un complément d'informations, les autorités compétentes doivent répondre dans les mêmes délais que ceux qui sont d'application lors de la première demande. Si l'autorité compétente est toujours d'avis que le dossier reste incomplet, le demandeur sera entendu en ses explications. Un constat de l'état est alors dressé, et le demandeur peut saisir par voie de référé le président du tribunal administratif. Celui-ci peut prendre toutes les mesures ayant pour but d'arrêter l'état définitif du dossier de demande d'autorisation.

Lorsqu'une demande de la classe 1 est jugée complète par l'Administration de l'Environnement et l'Inspection du Travail et des Mines, elle est transmise au bourgmestre de la commune concernée via le Commissariat de district compétent. Dix jours au plus tard après la réception du dossier, un avis indiquant l'objet de la demande d'autorisation est affiché simultanément à la maison communale et sur le lieu où l'établissement est projeté.

Un extrait est alors publié aux frais du demandeur dans quatre journaux quotidiens imprimés et publiés au Grand-Duché de Luxembourg. Pendant quinze jours, la demande et les plans sont déposés à la maison communale, de façon à permettre au public de consulter le dossier.

Après l'expiration du délai d'affichage de quinze jours, le public peut se présenter pour exprimer ses observations. Un procès verbal est dressé par le bourgmestre ou un commissaire spécial qu'il a délégué à ces fins. C'est ce qu'on appelle l'enquête de «commodo et incommodo» proprement dite.

Toute réclamation écrite et toute observation recueillie, de même que le dossier et les plans, sont alors retournés à l'Administration de l'Environnement.

Pour les établissements de classe 2, un extrait ne doit cependant être publié dans les journaux que, s'ils sont situés dans une localité de plus de 5000 habitants.

Après que la procédure d'enquête publique soit terminée en ce qui concerne les établissements de la classe 1 et 2, respectivement après que le dossier soit complet pour les établissements des classes 3, 3A et 3B, les autorités doivent prendre une décision sur les demandes d'autorisation endéans certains délais. L'arrêté d'autorisation doit être délivré aux établissements de la classe 1 endéans 90 jours et en ce qui concerne les établissements de la classe 2 et 3, 3A et 3B endéans 60 jours.

A défaut de réponse dans les délais précités, la demande est à considérer comme rejetée et le demandeur peut se pourvoir devant le tribunal administratif.

La loi du 10 juin 1999 précise également que le requérant a le droit de s'enquérir auprès de l'autorité compétente de l'état d'instruction de son dossier et de solliciter un entretien à cet égard pendant la procédure d'instruction et de prise de décision, à l'exception de la période d'enquête publique.

Lorsqu'il est prévu qu'un établissement de classe 1 ou de la classe 2 fonctionne moins d'un an, une autorisation peut être délivrée pour la durée de six mois, renouvelables une fois, sans qu'il y ait lieu de recourir à la procédure d'enquête publique «commodo et incommodo».

8. Les obligations et conditions d'exploitation

Après l'enquête publique au niveau communal, la demande d'autorisation est retournée aux administrations. Deux autorisations distinctes sont donc rédigées: la première par l'Administration de l'Environnement, la deuxième par l'Inspection du Travail et des Mines.

Les autorisations fixent tout d'abord les normes et conditions d'aménagement et d'exploitation qui doivent être respectées.

L'autorisation du Ministre de l'Environnement détermine les conditions d'exploitation concernant la protection de l'air, la protection de l'eau, la protection du sol et du sous-sol, la lutte contre le bruit, la prévention et la gestion des déchets, de même que la phase de chantier.

L'autorisation du Ministre du Travail couvre les aspects de sécurité, d'hygiène, de salubrité, d'ergo-

nomie et de santé au travail. Elle réfère toujours aux prescriptions types de l'Inspection du Travail et des Mines dont il a été question ci-dessus pour la rédaction de la demande.

Les administrations ont la faculté de prescrire une réception des équipements, des installations et de la construction. Un organisme agréé doit alors vérifier si l'établissement comporte tous les éléments de protection indiqués dans la demande d'autorisation. L'organisme agréé doit être choisi parmi ceux figurant dans la liste officielle des organismes agréés du Ministère de l'Environnement ou de l'Inspection du Travail et des Mines.

Les listes des organismes agréés sont disponibles auprès de l'Administration de l'Environnement et de l'Inspection du Travail et des Mines.

Un plan de prévention et de gestion des déchets et un rapport détaillant les quantités de déchets valorisés ou éliminés peuvent également faire partie des obligations. Un responsable environnement doit être nommé, et son nom doit être communiqué à l'Administration de l'Environnement.

En outre, une assurance responsabilité civile en cas d'accident et une assurance incendie doivent le cas échéant être contractées, avant le début des activités de l'établissement.

9. Une fois que l'autorisation d'exploitation a été délivrée, à quoi faut-il être attentif?

Les autorisations d'exploitation peuvent comporter un certain nombre de contrôles ou de rapports à envoyer régulièrement aux autorités. Après réception des autorisations d'exploitation, il faudra parcourir les différentes sections afin de déterminer les obligations qu'il faut respecter. Il est fortement conseillé de constituer un dossier reprenant les différentes réceptions et rapports à fournir aux autorités, ainsi que les délais dans lesquels il faudra les envoyer.

Des contrôles périodiques, par exemple en matière de rejets atmosphériques ou de rejets d'eaux usées, peuvent être demandés. Par ailleurs, certaines autorisations d'exploitation peuvent être limitées dans le temps. Il faut donc veiller à temps à leur renouvellement.

Finalement, il ne faut pas oublier qu'un recours contre les conditions de l'autorisation ne peut être introduit qu'endéans quarante jours.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez vous adresser à M. Tom Theves, tél.: 42 39 39-353, fax: 43 83 26, e-mail: tom.theves@cc.lu



Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons à cet endroit les projets de règlement grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets de loi et projets de règlement sous rubrique peut être obtenue au tél. : 42 39 39 – 352 (Mme Liette Molitor)

Ministère des Finances

Projet de loi portant réforme de certaines dispositions en matière des impôts directs et indirects. (2519FMC)

Ministère des Transports

Avant-projet de règlement grand-ducal complétant le règlement grand-ducal du 30 janvier 1983 portant acceptation de certains Règlements annexés à l'Accord concernant l'adoption de conditions uniformes d'homologation et la reconnaissance réciproque des équipements et pièces de véhicules à moteur. (2520KYV)

Ministère de l'Environnement

Projet de loi portant approbation de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, faite à Stockholm, le 22 mai 2001. (2523TTO)

Projet de loi modifiant

a) la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés;

b) la loi modifiée du 27 novembre 1980 ayant pour objet la création d'une Administration de l'Environnement.

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 16 juillet 1999 portant nomenclature et classification des établissements classés.

Projet de règlement grand-ducal relatif à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution en provenance de certains établissements classés.

Projet de règlement grand-ducal concernant l'évaluation des incidences sur l'environnement de certains projets publics et privés. (2524TTO)

Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports

Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 22 juin 1999 ayant pour objet

- 1. le soutien et le développement de la formation professionnelle continue ;
- 2. la modification de la loi modifiée du 28 décembre 1988 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales. (2522JJE)

Projet de loi portant création d'un second établissement d'enseignement secondaire technique à Esch/Alzette. (2526KCA)

Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Projet de règlement grand-ducal concernant la fabrication, la circulation et l'utilisation des aliments des animaux. (2525FMC)

New ICC arbitration brochures

Taking account of national committees' requests for concise promotional material on ICC Court of Arbitration and its services, the International Chamber of Commerce has published four new arbitration brochures

- ICC Arbitration: The World's Most Trusted Arbitration System
- ICC DOCDEX Resolving Letter of Credit Disputes
- ICC International Centre for Expertise (A technical Resource for Dispute Resolution)
- ICC ADR Resolving Disputes Amicably.

In consideration of the proliferation of international commercial disputes, the demand for ICC Arbitration has never been larger. The new brochures not only stress out the advantages of arbitration, particularly in litigation, but also answer many general questions about what ICC arbitration is, how to use it, who can benefit from it, and the role of the ICC Court.

Presently the brochures are only available in English, but presently they are being translated into French, German and Spanish.

For orders (free of charge) and further information, please contact the International Chamber of Commerce, National Committee Luxembourg, Mrs. Renée Weinachter, tel: 42 39 39-303, fax: 43 83 26, e-mail: renee.weinachter@cc.lu.

24-25 juin 2002

Europartner NRW 2002 à **Dortmund**

"Europartner Nordrhein Westfalen 2002", sur initiative du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie en Al-

lemagne, aura lieu les 24 et 25 juin de l'année prochaine dans la ville de Dortmund en Allemagne. Cette bourse de coopération visant à faciliter et à encourager la coopération internationale et l'esprit de compétitivité des PME/PMI offrira aux entreprises participantes la possibilité de trouver des opportunités de développement diverses grâce au partenariat international et la recherche de nouveaux marchés.

Les secteurs d'activité y représentés seront les suivants :

- Produits alimentaires et boissons
- Textile, cuir et habillement
- Industrie du bois et du meuble, appareils de sports, bijouterie et jouets
- Industrie du papier, caoutchouc et matières plastiques, produits d'emballage
- Chimie, pharmacie et cosmétologie, biotechnologie
- Matériel et produits à usage médical, matériel de précision et d'optique
- Métallurgie et travail des métaux
- Fabrication d'équipements industriels, industrie automobile et fabrication d'autres matériels de transport
- Electrotechnique, électronique, technique de mesure, de réglage et de commande
- Informatique, technologies de communication, imprimerie et édition, médias
- Technologies de l'environnement, gestion des déchets, énergies renouvelables

- Construction et sous-traitance, verre et céramique, industrie minière
- Services, logistique

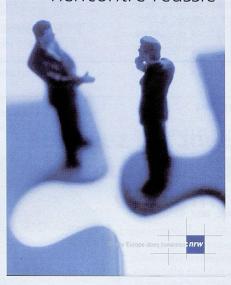
La manifestation accordera une importance particulière aux entreprises des secteurs de l'informatique, des médias et de la logistique.

Plus de 400 entreprises en provenance de «Nordrhein-Westfalen» (NRW) et du reste des régions européennes partenaires dont les Pays-Bas, la Belgique, la France, la Grande-Bretagne et le Grand-Duché de Luxembourg se rendront à Dortmund pour se présenter comme de futurs partenaires commerciaux aux plus de 1.000 entreprises visiteuses attendues de 35 pays différents.

EURO PARTNER NRW

Contacts d'entreprise européens Westfalenhallen Dortmund du 24 au 25 juin 2002

Rencontre réussie



Modalités de participation

L'Euro Info Centre Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce, en tant que partenaire officiel pour le Luxembourg, vous propose deux possibilités de participation:

- Entreprise Hôte, présentant votre entreprise dans le catalogue officiel du salon qui sera distribué dans 35 pays différents et mettant à votre disposition un stand de 9m² où vous aurez l'occasion de recevoir toute entreprise souhaitant vous rencontrer. Aussi, le profil de votre société sera publié sur Internet, ce qui vous donnera la possibilité de nouer des contacts dans le monde entier.
- Entreprise Visiteuse, ce qui vous permettra d'établir vos choix de rendez-vous avec les entreprises du catalogue officiel (Entreprises Hôtes) ainsi qu'avec les autres entreprises visiteuses qui participeront à l'événement.

Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site officiel du salon :

http://www.europartner-nrw.com

Si vous êtes intéressé à la bourse de coopération «EUROPARTNER NRW 2002», nous vous invitons à retourner le formulaire ci-dessous par courrier, par téléfax ou encore par e-mail au service de l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce.

EUROPARTNER NRW 2002

Du 24 au 25 juin 2002 aux Westfalenhallen à Dortmund

Société :	Nom:			
Fonction:	Adresse:			
Code postal:	Localité:			
Télephone. :	Fax:			
E-mail:	Homepage:			
☐ Je désire recevoir des informations supplémentaires sur la participation au salon «EUROPARTNER NRW 2002» en tant que :				
□Entreprise Hôte □Entreprise Visiteuse	□Toutes les deux.			
☐ Je désire rencontrer un collaborateur de l'Euro Info Centre Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce afin de recevoir plus de détails sur le déroulement pratique de la manifestation.				
☐ Je désire obtenir des informations supplémentaires sur toute autre manifestation similaire qui sera organisée au cours de l'exercice 2002.				
☐ Je désire obtenir un dossier d'information complet sur les autres services offerts par l'Euro Info Centre- Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce aux entreprises.				
DME/DMI	Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI - Chambre de Commerce 31, bd Konrad Adenauer LUXEMBOURG - KIRCHBERG			

Téléphone: 42 39 39-333

Fax: 43 83 26 • E-mail: eic@cc.lu Personne de contact: Mme Laura Gutierrez

15-16 novembre 2001 à Poitiers

Participation de la délégation luxembourgeoise au «FUTURALLIA 2001»

INFO CENTRE LUXEMBOURG

Au Palais des Congrès du parc du Futuroscope à Poitiers, et sur initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vienne, en collaboration avec les Chambres de Commerce et d'Industrie du LimousinPoitou-Charentes, a eu lieu les 15 et 16 novembre derniers le 7° Forum International de Développement des Entreprises «FUTURALLIA 2001», qui a réussi à réunir plus de 800 chefs d'entreprise en provenance du monde entier.

Ce forum d'entreprises, souvent désigné comme le «Mondial des PME», a permis aux entreprises participantes de nouer des contacts avec des sociétés venues de toute l'Europe ainsi que des quatre coins du monde. En outre, l'intérêt qu'a porté ladite manifestation se démontre grâce aux diverses zones géographiques représentées lors de la manifestation. En plus des 15 pays européens, dont 10 faisaient partie de l'Union européenne, la liste de participants a regroupé également des pays plus lointains tels que la Chine, le Vietnam, le Taïwan, les Philippines, l'Inde,

l'Indonésie, le Sénégal, l'Argentine, le Brésil, le Venezuela et les Etats Unis. Avec 165 participants, dont 140 en provenance du Québec, le Canada a constitué la plus grande délégation. Finalement, des pays de la Méditérrannée comme l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, le Liban et la Jordanie y ont également été représentés.

L'Euro Info Centre Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce a rassemblé une délégation nationale de 10 entreprises appartenant aux différents secteurs d'activité suivant:

ASTRON CONSTRUCTION INTERNATIONAL Contruction & Matériaux de construction

DATACENTER LUXEMBOURG S. A. Informatique, Electronique & Telecom.

DISTRIBEM S.à r.I Machinerie & Equipement

EUROCHIP S.A. Informatique, Electronique & Telecom.

EXCELIANCE S.A. Prestation de services

KRONOSPAN SANEM LTD & CIE, SECS Bois

LUXCONTROL S.A.

Prestations de services & Environnement

MOUTARDERIE DE LUXEMBOURG S.à r.l Industrie alimentaire

MUM S.A.

Informatique, Electronique & Telecom.

SOFTWARE DEVELOPMENT SERVICES S.A. Informatique, Electronique et Telecom.

Pour de plus amples renseignements sur la manifestation Futurallia 2001, et/ou si vous êtes intéressé à participer à des actions similaires, prière de prendre contact avec le service de l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce au tél.: 42 39 39-333, fax: 43 83 26 ou par e-mail: eic@cc.lu, personne de contact: Mme Laura GUTIÉRREZ.

Santé et sécurité au travail

4 entreprises luxembourgeoises récompensées

En date du 12 novembre dernier, la Chambre de Commerce et son Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI, en partenariat avec la Chambre des Métiers et son Euro Info Centre - Luxembourg PME ainsi qu'avec l'Inspection du Travail et des Mines, a organisé une cérémonie pour récompenser les entreprises «modèles» sélectionnées dans le cadre du projet européen «PR-Event».

Ce programme a pour mission de sensibiliser les entreprises aux nombreux enjeux (humains, organisationnels, économiques, etc.) de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail par le biais de la présentation de «bonnes pratiques». Le 25 juin dernier, dans le cadre unique du Centre National Sportif et Culturel, des entreprises avaient présenté leur conception et leur approche de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail.

Les entreprises ayant participé à cette manifestation, à savoir HT-LUX S.A., PREFALUX S.A., SAGERI S.A. et SOCOM S.A., ont reçu le 12 novembre dernier un trophée des mains de Monsieur WEBER, Directeur

LUXEMBOURG

DELEGATION

7º Forum International Le Développement des En 7º International Business Development Forum de l'Inspection du Travail et des Mines, et de Monsieur LOMMEL, Administrateur prinicipal auprès de la Commission européenne, en récompense de leur action en matière de SST.

Lors de cette cérémonie, MM. Paul EMERING, Directeur adjoint de la Chambre de Commerce et Marc Gross, Conseiller de direction auprès de la Chambre des métiers, ont souligné l'intérêt porté par les entreprises luxembourgeoises à la manifestation du 25 juin dernier et le travail réalisé par les entreprises nominées.

Cette remise des trophées marque la fin officielle du programme «PR-

Event.» Devant l'intérêt toujours croissant des entreprises luxembourgeoises et européennes pour le thème de la santé / sécurité au travail, l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI en collaboration avec neuf autres Euro Info Centres partenaires situés à travers toute l'Europe, a élaboré et déposé un dossier de candidature en réponse à l'appel à proposition référence OSHA/SME/ 2001 de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail en juillet dernier.

Le projet a été retenu par cette dernière et va venir prendre le relais du programme PR-Event. Le projet présenté sous le nom de PREDIÆSME, Pre(vention)-diagnostic Action for European SMEs, se base sur le concept des PR-Events auquel s'ajoute des visites en entreprise de spécialistes venus effectuer un pré-diagnostique des aspects SST. Ces spécialistes seront chargés ensuite de rédiger des lignes directrices pour que l'entreprise visitée puisse mettre en place une politique SST sur mesure et opérationnelle. A la fin de l'action, tous les supports créés pour les entreprises choisies seraient regroupés et synthétisés sous forme d'un kit de démarrage» pouvant être distribué sur simple demande à toute entreprise.

Pour de plus amples renseignements, l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI se tient à votre disposition dans les locaux de la Chambre de Commerce, par téléphone au 42-39-39-333, par fax au 43-83-26 et par e-mail à l'adresse eic@cc.lu, personne de contact: M. François Nénon.



Conversion du capital

L'euro arrive à pas de géant et les sociétés doivent se préparer à cette arrivée, non seulement au niveau de la logistique, mais également au niveau juridique. Etant donné les nombreuses questions reçues en ce qui concerne la conversion du capital, nous nous permettons d'approfondir cette matière par le présent article.

Dès le 1er janvier 2002, le capital social des sociétés sera exprimé en EUR. Toutefois se pose la question du «comment». Comment faire pour effectuer une conversion du capital social des sociétés existantes de LUF en EUR? Comment agir pour avoir un capital social avec un montant rond en EUR (en effet, 500.000 LUF = 12.394,68 EUR)?

Le législateur a déjà prévu une réponse à ces questions depuis décembre 1998. En effet, grâce à la loi du 10 décembre 1998 et à la loi du 1^{er} août 2001, les modalités d'un basculement en EUR ont été clairement fixées.

Sans vouloir rentrer dans les détails juridiques, on peut cependant retracer quatre cas de figure qui risquent de se présenter dans la majorité des entreprises.

1. On ne fait rien

L'arrivée de la monnaie unique ne va rien changer aux contrats existants et le «principe de la continuité des contrats» vaut également en matière des statuts des entreprises. Ainsi, si une s.à r.l a aujourd'hui un capital social de 500.000 LUF, dans l'hypothèse où elle ne fait rien au niveau du capital social, ce dernier sera automatiquement changé en EUR en date du 1er janvier 2002 et il sera, en l'occurrence, de 12.394,68 EUR.

2. Conversion du capital en EUR avant le 1^{er} janvier 2002

La même s.à r.l souhaite convertir son capital social en EUR, et ce avant la date fatidique du 1er janvier 2002. Pour ce faire, elle n'a pas besoin de passer par un notaire, car le législateur a estimé que dans pareil cas de figure, un acte sous seing privé suffirait. Ceci implique donc une économie d'argent non négligeable pour l'entreprise. Il convient de noter qu'il est néanmoins indispensable de notifier ce changement des statuts auprès du Registre de Commerce.

3. Conversion du capital en EUR avant le 1° janvier 2002 avec augmentation du capital

Dans l'hypothèse où la société effectue une conversion stricte de son capital de 500.000 LUF en EUR, son nouveau capital social serait de 12.394,68 EUR. Il paraît logique de vouloir procéder à une augmentation de capital, telle que le nouveau capital social soit, par exemple, de 12.500 EUR, soit une augmentation du capital de 105,32 EUR.

lci aussi, le législateur a prévu des procédures simplifiées. De fait, une telle augmentation de capital est possible, sous seing privé, pour autant qu'elle ne dépasse pas 4% du capital social initial ou qu'elle soit inférieure à 1.000 EUR. Si ces deux conditions sont réunies. l'on peut procéder à une augmentation du capital par incorporation, soit des réserves, de primes d'émission, de plus-values de réévaluation ou de bénéfices reportés. De nouveau, cela peut se faire par acte sous seing privé. Il est à noter qu'il s'agit ici de conditions sine qua non. Si ces conditions ne peuvent être remplies, le passage devant notaire pour l'augmentation de capital est indispensable. Quant au passage au Registre de Commerce, il reste de mise dans les deux cas de figure, que l'on passe devant un notaire ou non.

4. Conversion du capital en EUR après le 1° janvier 2002 avec augmentation du capital

Il est bel et bien possible qu'une société a la volonté de procéder à une conversion de son capital en EUR et de procéder simultanément à une augmentation, sans pour autant vouloir passer devant un notaire. Toutefois, il existe bon nombre de sociétés qui ne pourront le faire, parce qu'elles ne disposent, ni de réserves, ni de primes d'émission, ni de plus-values de réévaluation ou de bénéfices reportés. Dès lors, cette augmentation ne pourra être effectuée. Toutefois, le législateur, grâce à l'article 62 de la loi du 1er août 2001, a prévu que l'on peut encore procéder à l'augmentation du capital aux mêmes conditions que celle énumérées sub 3° jusqu'au 30 juin 2002.

Sources d'information : Loi du 10 décembre 1998 relative – à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée – aux différences résultant de l'application des règles d'arrondi (Mémorial A n°105 du 17 décembre 1998, pp. 2516-2517) ; Loi du 1er août 2001 relative au basculement en euro le 1er janvier 2002 et modifiant certaines dispositions législatives, art. 62 (Mémorial A n° 117 du 18 septembre 2001, pp. 2440-2449).





Premières pièces en euros

Le commerce peut participer a la vente de kits public

Qu'est-ce que le «kit public»?

Le «kit public» est un assortiment de pièces en euros emballées dans un sachet en plastique que les consommateurs pourront acheter à partir du 15 décembre 2001. Les particuliers auront là l'occasion d'acquérir et de toucher pour la première fois de vraies pièces en euros et donc de se familiariser avec la nouvelle monnaie.

Le «kit public» se compose de 29 pièces :

- 2 pièces de 1 cent
- 4 pièces de 2 cents
- 4 pièces de 5 cents
- 5 pièces de 10 cents
- 3 pièces de 20 cents
- 4 pièces de 50 cents
- 5 pièces de 1 euro
- 2 pièces de 2 euros

Le prix du «kit public» correspond à la valeur faciale des 29 pièces, c.-à-d. à 12,40 EUR, soit 500 LUF.

Points de vente du «kit public»

Les consommateurs pourront acheter des «kits public» auprès:

- des agences bancaires;
- des principaux bureaux de l'Entreprise des P&T;
- des principales gares à guichets de la SNCFL;
- des commerces qui souhaitent vendre de tels kits.

Vos avantages en tant que commerçant

Les banques commenceront à vendre les «kits public» le lundi 17 décembre 2001. Par contre, en tant que commerçant, vous aurez la possibilité de débuter la vente des «kits public» le samedi 15 décembre et de poursuivre le 16 décembre en cas d'ouverture dominicale. La vente des premiers euros ce weekend-là, constituera un petit événement, une curiosité, qui ne manquera pas d'attirer les particuliers dans les commerces

Vous n'êtes bien sûr pas obligé de participer à cette action, mais songez que si la vente des premiers «kits public» ne se fait que dans la grande distribution, les autres commerces risquent d'être désertés par les clients.

Comment participer?

Pour participer à la vente des «kits public», vous devez vous adresser à votre banque et passer une commande (en principe les commandes auraient dû être effectuées pour le 31 mai 2001 au plus tard, mais les banques disposent encore d'un stock de «kits public»).

Vous recevrez un signe distinctif (affiche / autocollant) qui permettra d'identifier votre commerce comme étant un point de vente.

Quelques précisions

➤ Le but des «kits public» est de permettre aux particuliers de se familiariser avec les nouvelles pièces en euros, mais aussi et surtout de disposer de pièces pour payer de faibles montants dès le 1er janvier 2002.

- Chaque kit doit être vendu au prix de 500 LUF ou 12.40 EUR.
- ➤ Si jamais, il vous restait des «kits public» invendus en janvier 2002, vous n'avez qu'à ouvrir les sachets en plastique et utiliser les pièces pour votre fonds de caisse. Les banques ne reprendront pas les invendus.

Die Euro-Banknoten

Von den Baumwollfeldern in die Geldbörsen

Knapp drei Wochen bevor 300 Millionen Menschen zum ersten Mal die Euro-Banknoten und -Münzen als gemeinsame Währung verwenden werden, informiert die Europäische Zentralbank (EZB) darüber, wie das neue Geld nach mehreren Etappen - Gestaltung, Herstellung und Verteilung - die Bevölkerung erreicht.

Die Einführung des Euro-Bargelds stellt die größte Währungsumstellung aller Zeiten dar. Im Zuge der Vorbereitung des Euro-Währungsgebiets auf die Einführung der Euro-Banknoten und -Münzen am 1. Januar 2002 wurde eine Reihe sorgfältig koordinierter Aktivitäten auf den Weg gebracht, um sicherzustellen, dass nichts dem Zufall überlassen wird.

Seit dem 1. September, unmittelbar nachdem Dr. Willem F. Duisenberg, der Präsident der EZB, die Sicherheitsmerkmale der Euro-Banknoten vorgestellt hatte, sind schwer bewachte Lastkraftwagen, Schiffe, Züge und Flugzeuge kreuz und quer im Euroraum unterwegs und beliefern Kreditinstitute und in einigen

Ländern auch Einzelhändler mit großen Mengen an Euro-Banknoten und -Münzen.

> Um eine Vorstellung des enormen Ausmaßes dieser Aufgabe zu vermitteln, sind im Folgenden einige statistische Daten aufgeführt:

- 14,89 Milliarden Euro-Banknoten - genug, um eine Fläche von etwa 15.000 Fußballfeldern zu bedecken - mit einem Wert von insgesamt 633 Milliarden Euro;
- 51,629 Milliarden Münzen mit einem Gesamtwert von 15,7 Milliarden Euro das entspricht ca. 9.000 Lastwagenladungen. Hochkant aneinander gereiht würden die Münzen zweieinhalb Mal um die Erde eichen.

Wie sind die Banknoten entstanden?

Von der Konzeption zum erfolgreichen Entwurf

Die konzeptionelle Phase der Euro-Banknoten begann im Februar 1996, als das Europäische Währungsinstitut (EWI), der Vorläufer der EZB, einen Gestaltungswettbewerb ausschrieb. Insgesamt wurden 44 Entwürfe eingereicht. Die Entwürfe wurden an einen Notar gesandt, der zur Anonymisierung jede Serie mit einer Nummer versah. Im September 1996 beurteilte eine Jury aus 14 unabhängigen Fachleuten aus den Bereichen Marketing, Werbung, Design und Kunst die Entwürfe. Die Jury erstellte zwei Listen mit den in die engere Wahl gekommenen Entwürfen: eine mit fünf Entwurfsserien zum Thema "Zeitalter und Stile in Europa" und eine weitere mit fünf Entwurfsserien zum Thema "modern/abstrakt".

Danach wurde EOS Gallup Europe, ein europäisches Meinungsforschungsinstitut, mit der Durchführung einer Umfrage zur öffentlichen Akzeptanz der ausgewählten Entwürfe beauftragt. Etwa 2.000 Personen aus ganz Europa nahmen teil. Zwei Gruppenprofessionelle Bargeldverwender und die allgemeine Bevölkerung - sahen sich alle zehn Entwurfsserien an und wurden anhand eines ausführlichen Fragebogens befragt.

Unter Berücksichtigung der von der Jury erteilten Ratschläge und der Ergebnisse der öffentlichen Befragung wählte der EWI-Rat im Dezember 1996 die von Robert Kalina, einem Banknotendesigner von der Oesterreichischen Nationalbank, eingereichte Serie aus. Seine Entwürfe beruhen auf dem Thema "Zeitalter und Stile in Europa" und stellen Baustile aus sieben Epochen der europäischen Kulturgeschichte dar, die auf den sieben Euro-Banknoten wiedergegeben werden:

- Klassik auf dem 5-€-Schein;
- Romanik auf dem 10-€-Schein;

- Ogotik auf dem 20-€-Schein;
- Renaissance auf dem 50-€-Schein;
- Barock und Rokoko auf dem 100-€-Schein;
- Eisen- und Glasarchitektur auf dem 200-€-Schein;
- Moderne Architektur des 20. Jahrhunderts auf dem 500-€-Schein.

Fenster und Tore sind das Hauptelement auf der Vorderseite der Banknoten, während Brücken das Hauptelement auf der Rückseite sind. Die Abbildungen stellen keine bestimmten Bauwerke, sondern typische architektonische Beispiele jeder Epoche dar.

Von den Baumwollfeldern in die Papierfabriken

Vielleicht ist es als Symbol für den Status des Euro als eine der wichtigsten internationalen Währungen zu betrachten, dass der für die Herstellung der neuen Banknoten benötigte Rohstoff aus verschiedenen Teilen der Welt kommt. Baumwolle aus Südamerika, Afrika und den Steppen Zentralasiens ist das Grundmaterial für die Herstellung des "Papiers" für die Euro-Banknoten, das zu 100% aus reinen Baumwollfasern besteht

Kurze Baumwollfasern, die in der Textilindustrie keine Verwendung finden, werden von den Papierfabriken aufgekauft, die aus ihnen 100%iges Baumwollpapier herstellen. Dadurch erhalten die Euro-Banknoten ihre besondere Struktur und die sofort erkennbare Griffigkeit sowie ihre Strapazierfähigkeit, damit sie – mehr als jede andere Art von Papier – unter ganz unterschiedlichen Bedingungen und in einer immer wieder neuen Umgebung durch viele Hände gehen können. Die Baumwollfasern werden gemahlen und gebleicht, und durch Hinzufügen von Wasser entsteht Zellstoff. Die Zugabe von Chemikalien sorgt für die erwünschte Reißfestigkeit.

Da sicheres Papier die Grundlage für die Herstellung sicherer Banknoten darstellt, sind einige Sicherheitsmerkmale bereits Bestandteil des Papiers oder werden in das Papier eingefügt, wie z. B. Wasserzeichen und Sicherheitsfäden. Das Wasserzeichen entsteht beispielsweise durch Variieren der Papierdicke während des Herstellungsprozesses, wodurch manche Teile heller und manche dunkler sind als das übrige Papier. Darüber hinaus werden auch spezielle Sicherheitsmerkmale verwendet, wie z.B. der Folienstreifen auf den niedrigeren Stückelungen (5 €, 10 € und 20 €). Das Banknotenpapier wird auf riesigen Papierrollen, die bis zu 2,5 Tonnen wiegen können, hergestellt und schließlich in Bogen geschnitten, auf die 24 bis 60 Banknoten mit einem Gewicht von je 0,6 bis 1,1 Gramm gedruckt werden, je nach Größe der Banknote.

Vom Banknotenpapier zur Banknote

Das Banknotenpapier wird an die 15 Notendruckereien in Europa, die die Euro-Banknoten unter strengsten Sicherheitsauflagen drucken, verteilt. Die beiden wichtigsten Verfahren sind der Offsetdruck und der Stichtiefdruck. Für diese Verfahren müssen

verschiedene Arten von Druckplatten und spezielle Druckfarben verwendet werden. Mit jeder Platte werden in der Regel mehr als eine halbe Million Bogen gedruckt; aus diesen wiederum werden etwa 25 Millionen Banknoten geschnitten. In einer acht Stunden dauernden Produktionsschicht können ca. 40 000 Bogen hergestellt werden, die rund 1,6 Millionen Banknoten ergeben. Die Offsetdruckmaschinen ermöglichen das gleichzeitige Bedrucken der Vorder- und Rückseiten der Banknoten.

Durch die Anwendung des Stichtiefdrucks verfügen die Euro-Banknoten über ertastbare Elemente: dies ermöglicht es, durch Ertasten der Initialen der Europäischen Zentralbank, der Wertzahlen und der Abbildungen der Fenster und Tore die Echtheit der Banknoten festzustellen. Um eine erhabene Oberfläche zu drucken, werden mit speziellen Druckfarben versehene Stichtiefdruckplatten mit einem Druck von etwa 30 Tonnen auf das Papier gepresst. Neben diesen herkömmlichen Drucktechniken wird ein Heißprägeverfahren verwendet, um die Folienelemente aufzubringen, die ein wichtiges Sicherheitsmerkmal auf den höheren Stückelungen (50 €, 100 €, 200 € und 500 €) darstellen. Zusätzlich werden alle Banknoten mit verschiedenen Seriennummern versehen, die aus einem Buchstaben und elf Ziffern bestehen.

Viele weitere Merkmale werden verwendet, um der Bevölkerung, professionellen Bargeldverwendern und den Zentralbanken zu helfen, die Echtheit von Euro-Banknoten festzustellen. Um die Farben der Banknoten zu erzeugen, werden verschiedene Pigmente von Grau bis Lila verwendet, je nach Stückelung. Bei den höheren Stückelungen findet auch optisch variable Farbe Verwendung: Wenn diese Banknoten gekippt werden, verändern die Wertzahlen ihre Farbe von Purpurrot zu Olivgrün oder Braun.

Umfangreiche Tests vor der Inverkehrgabe

Um die einheitliche Qualität der neuen Banknoten sicherzustellen, hat die EZB ein anspruchsvolles gemeinsames Qualitätssicherungssystem für die 15 Notendruckereien, die unter strengsten Sicherheitsauflagen arbeiten, entwickelt. Während des gesamten Produktionsprozesses werden Hunderte von manuellen und automatischen Tests durchgeführt, um sicherzustellen, dass die Euro-Banknoten die strengen technischen Vorgaben der EZB erfüllen. So werden beispielsweise Tests zur Reißfestigkeit und Verschmutzung und sogar Tests in der Waschmaschine durchgeführt, um die Strapazierfähigkeit der Banknoten zu messen.

Bereit zur Verteilung...

Nachdem die mit Banknoten bedruckten Bogen in einzelne Banknoten geschnitten wurden und alle Qualitätsspezifikationen erfüllt sind, werden die Banknoten nach Stückelungen verpackt und bei den Notendruckereien an sicheren Orten gelagert.

Danach kann die Verteilung beginnen. Zuerst werden die Euro-Banknoten von den 15 Notendruckereien an die zwölf nationalen Zentralbanken versandt, die sie in sicheren Lagerräumen unterbringen. Die nationalen Zentralbanken verteilen die Banknoten daraufhin an ihre Zweigstellen oder regionale Lagerräume, d. h. an über 500 verschiedene Auslieferungsstellen im Euroraum. Dann ist alles zur Lieferung der Banknoten an mehrere tausend Kreditinstitute und danach an Einzelhändler bereit, entsprechend dem jeweiligen nationalen Umstellungsszenario. Am 1. Januar 2002 werden der Großteil der 200 000 Geldautomaten sowie Millionen Münzautomaten im Eurogebiet auf das neue Geld, das dann für uns alle zum Alltag gehört, umgestellt sein.

Die Verteilung der Euro-Banknoten und -Münzen eine beispiellose logistische Herausforderung – erfolgt seit dem 1. September über Straßen und Schienen, auf dem Luftweg und per Schiff (für die entferntesten Regionen des Euroraums, wie z. B. die französischen Überseegebiete und einige portugiesische, spanische und griechische Inseln). Selbstverständlich erfordert der Transport von Milliarden von Banknoten und Münzen besonders strikte Sicherheitsmaßnahmen. Die Polizei - in einigen Ländern auch das Militär – ist an diesen Maßnahmen beteiligt, zu denen auch die satellitengesteuerte Überwachung der Transporte in Echtzeit gehört.

... und zurück zu den nationalen Zentralbanken

Nach kurzer Zeit in unseren Geldbörsen und Brieftaschen werden die Euro-Banknoten ausgegeben und dann an die Banken geschickt, die sie wiederum an ihre nationalen Zentralbanken zurücksenden. Diese sortieren die Noten, prüfen sie auf Echtheit und Zustand und entscheiden dann, ob sie wieder in Umlauf gegeben werden können.

Die Lebensdauer einer Euro-Banknote wird bei den weit verbreiteten niedrigeren Nominalen im Durchschnitt voraussichtlich ein Jahr und bei den höheren Nominalen mehrere Jahre betragen. Wenn sich die Banknoten für den weiteren Gebrauch nicht mehr eignen, werden sie entwertet und dem Reißwolf übergeben bzw. anderweitig vernichtet. Geringe Mengen der vernichteten Banknoten werden von speziellen Recycling-Unternehmen zu Handtaschen, Aktenkoffern und anderen Gegenständen verarbeitet.

50 Tage vor der Einführung des Euro können sich 300 Millionen Menschen im Euroraum also darauf verlassen, dass die Banknoten den Weg von den Baumwollfeldern bis in unsere Geldbörsen sicher zurückgelegt haben und am 1. Januar 2002 ein fester Bestandteil unseres Alltags und ein konkretes Symbol der europäischen Identität werden.

Charte €

Rendez-vous en toute confiance dans plus de 2.500 points de vente

Pourquoi une Charte €?

L'introduction de la monnaie unique entraîne un bouleversement des habitudes et des repères des consommateurs : nouveaux billets, nouvelles pièces, conversion des prix, réapparition du "cent", période de double circulation... Face à tous ces changements, il est normal que le public se pose beaucoup de questions et craigne des calculs erronés et des hausses de prix déguisées.

Or, pour éviter les conflits et garantir un passage réussi à l'euro tant pour les consommateurs que pour les professionnels, la Confédération des Classes Moyennes*, l'ULC et le Gouvernement ont rédigé une Charte €, c.-à-d. un code de bonne conduite, comprenant sept engagements à respecter par les professionnels pour informer, aider et rassurer le public.

Lancement de la Charte € en 1998

Lancée le 28 avril 1998, la Charte € a rallié dans un premier temps quelque 1.000 entreprises (dont les plus grandes du pays) représentant 1.500 points de vente des secteurs artisanat, commerce et horeca, avant de tomber quelque peu dans l'oubli. Mais depuis octobre 2001, la Confédération des Classes Moyennes, en collaboration avec la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers, a intensifié les efforts de communication concernant la Charte €: d'une part envers le grand public - la Foire d'Automne a permis d'expliquer le code de bonne conduite à de nombreux visiteurs ; d'autre part envers les artisans, les commerçants et les professionnels de l'horeca pour faire augmenter le nombre de signataires.

De plus en plus d'entreprises signent la Charte €

Aujourd'hui, quelque 1.500 entreprises, représentant plus de 2.500 points de vente, ont choisi d'adhérer à la Charte € pour maintenir la confiance des consommateurs. Les entreprises adhérentes sont reconnaissables grâce au label € - avec le slogan L'€ en toute confiance, Eng Vertauenssaach, den € - et aux certificats d'adhésion affichés dans les différents points de vente. Le consommateur peut donc claire-

ment identifier les professionnels qui ont pris des engagements afin d'éviter les dérapages, les abus et offrir des garanties à leur clientèle.

Observatoire luxembourgeois de l'€

Parmi les sept engagements de la Charte €, le deuxième intéresse peut-être plus particulièrement les consommateurs : pas d'augmentation cachée des prix et conversion correcte des prix. Les consommateurs qui sont d'avis que cet engagement ou tout autre point de la Charte € n'ont pas été respectés, peuvent saisir l'Observatoire luxembourgeois de l'€ via l'ULC. Il s'agit d'une instance de conciliation composée et animée par des représentants des consommateurs (ULC) et des représentants des professionnels (Confédération des Classes moyennes), avec l'appui et le concours de la Direction de la Concurrence et de la Protection des consommateurs. L'Observatoire luxembourgeois de l'€ veille à l'application de la Charte par le professionnel et assure une médiation en cas de litige.

Les réclamations

Depuis septembre 2001, une soixantaine de réclamations sont parvenues à l'Observatoire luxembourgeois de l'euro. En principe, l'Observatoire n'étudie que les plaintes dûment consignées par les consommateurs sur un formulaire prévu à cet effet - le formulaire de saisine. L'Observatoire de l'euro s'est néanmoins penché sur tous les cas qui lui ont été soumis, bien qu'aucun formulaire n'ait encore été rempli à ce jour.

Sur les 60 réclamations formulées:

12 avaient trait à des augmentations de prix sans rapport avec l'introduction de l'euro et qui ne relèvent donc pas de la compétence de l'Observatoire ;

13 constituaient plutôt une demande de complément d'information ou n'ont pas pu être traitées à cause de l'absence d'exemples concrets ou en raison d'une formulation trop vague.

Ont donc finalement été retenus 35 dossiers :

8 concernant des erreurs de conversion dues à des problèmes matériels ;

6 concernant un affichage incorrect;

21 concernant des augmentations non justifiées pour arriver à des chiffres ronds en euro.

Plus de la moitié de ces litiges opposant professionnels et consommateurs ont déjà été résolus par l'Observatoire luxembourgeois de l'euro; les dossiers restants (17 dossiers concernant 10 entreprises différentes) étant en cours de traitement.

Il n'y a donc pas eu de raz-de-marée de plaintes de la part des consommateurs, et parmi les 10 entreprises visées l'on ne recense aucun signataire de la Charte €!





Télécommunication

SES Global reprend GE Americom

SES GLOBAL a finalisé l'acquisition de 100% du capital de GE American Communications Inc. et d'autres actifs de General Electric Capital Corporation («GE Capital»), pour une somme de 2,4 milliards de dollars US en espèces et 181.295.672 actions de SES GLOBAL. SES GLOBAL a également finalisé une offre publique d'échange de dix actions SES GLOBAL contre une action de la Société Européenne des Satellites. S.A. («SES ASTRA»). SES GLOBAL est coté en bourse de Luxembourg sous la référence «SESG» et en bourse de Francfort sous la référence «SDSL». Suite à cette acquisition, SES GLOBAL détient 100 % de SES AMERICOM (qui opère 13 satellites desservant principalement l'Amérique du Nord), 100% de Columbia Communications (4 satellites fournissant des services transocéaniques), 50% de AMERICOM ASIA PACIFIC (1 satellite desservant l'Asie), 28,75% de Nahuelsat (1 satellite desservant l'Amérique Latine) ainsi qu'une participation de 18% dans la société de technologie satellitaire Gilat. Des fonds en espèces de 248 millions de dollars US restent à disposition de Americom.

Suite à l'offre publique d'échange, SES GLOBAL détient aussi 100% de SES ASTRA (12 satellites desservant l'Europe), 50% de NSAB (3 satellites desservant les pays nordiques et l'Europe), 34,10 % d'Asia-Sat (3 satellites sur la région Asie-Pacifique), 19,99 % de StarOne (5 satellites couvrant l'Amérique Latine) et 100 % de SES Multimedia ainsi que 10 % de la société de technologie satellitaire ND Satcom.

Sur base du chiffre d'affaires 2000 pro forma, de l'EBITDA (Revenu avant intérêts, impôts, dépréciation et amortisation) et du nombre de satellites, SES GLO-BAL est le premier opérateur satellite mondial. La Société Européenne des Satellites S.A. a pris la nouvelle dénomination de SES ASTRA et GE Americom a été

Protêts

Abonnement annuel

LIVRE alphabétique (6 mois) des protêts de traites acceptées (2 livres)

- + index alphabétique et par date des ordonnances de référé-provision
- + listes des faillites
- + a) listes de protêts mensuelles
 - b) listes des ordonnances de référé-provision mensuelles

Abonnements: Agence AVUS Fax 46 65 50 = 24 heures Tél. 22 68 22 = 8 - 14 heures rebaptisée SES AMERICOM. Les satellites lancés sous le nom de GE sont désormais appelés AMERICOM (AMC). Sur une base pro forma, le chiffre d'affaires de SES GLOBAL était de 861,7 millions d'Euros pour le premier semestre 2001 et l'EBITDA de 732,6 millions d'EUR à un taux de change de 1.0 EUR =0,91 US\$.

GE Capital est désormais le plus important actionnaire de SES GLOBAL, avec une participation économique de 30,7 % et une participation votante plafonnée à 20,1%, une partie de ses droits de vote étant détenue via une convention de fiducie. GE Capital disposera de trois représentants au Conseil d'administration de SES GLOBAL, dont un vice-président.

L'État du Luxembourg, ensemble avec deux institutions financières luxembourgeoises, la BCEE et la SNCI, détiennent, au total, un tiers des actions avec droit de vote de SES GLOBAL. SES ASTRA a émis et attribué 8.537.691 de ses actions de catégorie B à l'État du Luxembourg, en paiement de la redevance forfaitaire due pour l'utilisation des positions orbitales attribuées à SES ASTRA jusqu'au 31 décembre 2021. Ces 8.537.691 actions de SES ont été échangées contre 85.376.910 actions de catégorie B de SES GLOBAL. La BCEE et la SNCI ont souscrit 5.270.926 actions de catégorie B supplémentaires de SES GLOBAL, afin de conserver la structure d'actionnariat de la société.

Banque Générale du Luxembourg

Inauguration de la nouvelle agence Bereldange

La Banque Générale du Luxembourg a, après rénovation, inauguré fin novembre son agence située route de Luxembourg à Bereldange. Après plusieurs mois de fermeture pour travaux, l'agence accueille depuis peu ses clients dans un cadre entièrement rénové et répondant aux derniers standards de confort et de sécurité. La grande majorité des agences de la BGL sont aujourd'hui dotées d'équipements technologiques avancés, d'espaces d'accueil agrandis, de guichets conseils, de parloirs, etc. La BGL modernise ainsi son réseau d'agences au Luxembourg de manière continue afin de pouvoir servir ses clients dans un cadre approprié et répondant à leurs attentes.

L'agence réaménagée de Bereldange dispose de trois guichets dont deux pour le traitement des opérations courantes et un guichet-conseil. Un système de tickets facilite l'attente des clients. Cinq parloirs séparés sont spécialement aménagés pour accueillir et conseiller le client à l'abri de toute indiscrétion. Le nouvel espace Self-Banking, doté notamment d'un

bancomat et d'une connexion Web Banking, permet au client une exécution rapide de ses opérations transactionnelles. Par ailleurs, l'agence Bereldange dispose d'un bancomat extérieur ainsi que d'un trésor de nuit accessible 24 / 24h où les clients peuvent déposer leurs liquidités en toute sécurité. Des coffresforts sont également à la disposition des clients. La Banque Générale du Luxembourg, membre du groupe Fortis, dispose au Grand-Duché d'un réseau composé d'une quarantaine d'agences. Elle offre en outre des services de Private Banking dans des centres spécialisés à travers le pays.

Concurrence déloyale

Bofferding fait appel contre la décision de la Commission européenne

La Brasserie Nationale, condamnée par la Commission Européenne à une amende de EUR 400.000 dans le dossier de concurrence IV/37800, a décidé d'interjeter appel auprès du Tribunal de Première Instance des Communautés européennes. La Brasserie Nationale confirme qu'elle a toujours respecté les règles en matière de concurrence. Elle estime disposer d'arguments juridiques et économiques fondamentaux pour aller à l'encontre de la décision de la Commission et obtenir gain de cause auprès du Tribunal de Première Instance des Communautés européennes.

En septembre 2000, la Commission Européenne avait introduit un dossier contre plusieurs brasseurs belges et quatre brasseurs luxembourgeois : Brasserie de Luxembourg (Mousel / Diekirch), Brasserie de Wiltz, Brasserie Battin et Brasserie Nationale (Bofferding). La Commission accusait les brasseurs luxembourgeois de s'être partagé le marché luxembourgeois et d'avoir pris des mesures visant à empêcher la pénétration du marché luxembourgeois par des brasseurs étrangers.

Une audience avait eu lieu dans ce dossier en mars 2001. A cette occasion, la Brasserie Bofferding avait présenté aux autorités européennes compétentes des arguments irréfutables qui indiquaient clairement qu'aucune des deux accusations n'était ni fondée ni confirmée par les faits.

Pour rappel, les griefs opposés par la Commission Européenne portaient sur la limitation de la concurrence, sous forme de «partage de marché» et «d'entrave à la pénétration du marché par des brasseurs étrangers». Dans son argumentaire la Brasserie Nationale avait clairement montré que l'évolution des parts de marché entre les concurrents allaient radicalement à l'encontre du grief relatif au soi-disant partage de marché, la Brasserie Nationale prenant une part importante du marché à ses deux principaux rivaux.

En ce qui concerne le second grief, càd «l'entrave à l'entrée d'importations étrangères», la Brasserie Nationale opposait également la réalité des chiffres qui indiquent précisément le contraire de ce qu'affirmait la Commission. En effet, les bières importées représentent plus de 30% des bières consommées au Grand Duché de Luxembourg. Il est en tête des pays de l'Union Européenne en termes de bières étrangères importées par rapport au volume totale de bière consommée sur le marché et les ventes de bières importées ont d'ailleurs plus que doublé au cours des 15 dernières années, passant de 60.000 hl à 150.000 hl. !

Face à cette offensive la Brasserie Nationale a mobilisé ses forces et sa créativité pour faire face aux nouvelles conditions du marché et ce avec succès. Celui-ci se trouve aujourd'hui injustement pénalisé..

La Brasserie Nationale, convaincue d'avoir le droit de son côté, ne comprend pas et ne peut accepter la décision de la Commission et ce, d'autant moins que le jugement n'est même pas accompagné de motivations et qu'il est discriminatoire dans les peines qu'il inflige. Elle a donc décidé de se pourvoir en appel de ce jugement et a bon espoir de convaincre la Cour par la pertinence et la force de ses arguments. (Communiqué par la Brasserie Nationale)

Utopia S.A.

Chiffre d'affaires en hausse malgré fréquentation en léger recul

Utopia S.A., premier exploitant de salles de cinémas et de multiplexes à Luxembourg, actuellement 3ème au Belux avec environ 8% de parts de marché sur ces deux pays, vient d'annoncer ses résultats pour le premier semestre 2001 ainsi que ses perspectives pour l'année courante.

Le premier semestre 2001 a été marqué par un manque de films porteurs ayant entraîné, par rapport à la même période en 2000, une diminution du nombre de spectateurs d'environ 1,5% au Luxembourg et de 7% en Belgique. Malgré cette diminution du nombre de spectateurs, le chiffre d'affaires progresse de 3.5% au Luxembourg grâce à un réajustement du prix d'entrée, et de 2.8% en Belgique grâce à une politique d'optimisation des ventes. Le résultat après impôts d'Utopia S.A. s'élève à LUF 18 millions par rapport à LUF 22 millions à fin juin 2000, soit une diminution de 19%. Cette diminution est essentiellement due à une régression du nombre de spectateurs et des recettes publicitaires, des frais d'entretien exceptionnels ainsi qu'au coût de la location des parkings à Auchan.

Le résultat après impôts de Cinecity NV s'élève à BEF 3,7 millions contre BEF 3,4 millions à fin juin 2000,

soit en hausse de 8,11%. En dépit de la baisse du nombre de spectateurs et de frais d'entretien exceptionnels, le résultat est en hausse grâce à une amélioration du chiffre d'affaires et une optimisation de la gestion des sites. L'effet négatif de la diminution des recettes publicitaires due à l'évolution conjoncturelle défavorable a été largement rattrapé par une renégociation des contrats de régie.

Le résultat consolidé après impôts du premier semestre, qui est de LUF 14,6 millions reste en retard de 19.5% par rapport à celui de la même période de 2000 (LUF 18,09 millions). Ceci est essentiellement dû à une augmentation des charges au Luxembourg et plus spécifiquement aux charges nouvelles mais temporaires liées au parking. Grâce à un nouvel arrangement, celles-ci seront fortement réduites au courant 2002.

La baisse de fréquentation est due au manque de films porteurs au premier semestre, alors que la même période de 2000 avait connu une très forte hausse. Il faut noter que, pour des raisons linguistiques, les salles actuelles du groupe Utopia, toutes situées au Luxembourg ainsi qu'en Flandres, n'ont pu bénéficier que très marginalement de la recrudescence du cinéma français. Le bilan au 30 juin 2001, reflète une situation temporaire due à l'évolution cyclique à court terme de l'activité d'exploitation ciné-

REGLER

DIE BÜROMACHER

DIE NR. 1 IM WIRTSCHAFTSRAUM SAAR-LOR-LUX-TRIER-WESTPFALZ

BÜROBEDARF

Papier, Büro- und Zeichenbedarf, Schreibwaren, Ink-Jet-, Laser- und EDV-Zubehör

BÜROMÖBEL

Beratung - Planung - Einrichtung

BÜROTECHNIK

Kopiersysteme (digital, analog, Farbe, Großformat)
Plotter, Drucker, Telefaxgeräte,
Diktiergeräte, Aktenvernichter,
Konferenz- und Präsentationstechnik,
Techn. Kundendienst

Büro-Centrum • Hausbacher Straße 66663 Merzig-Brotdorf Tel. (00496861) 920-0 • Fax (00496861) 920-920 http://www.regler.de • post@regler.de

Einkaufen im REGLER WEB-SHOP www.regler.de zu besten Preisen. Sparen Sie bei uns! matographique ainsi qu'au coût de parking à Utopolis Luxembourg. Par ailleurs, l'évolution positive de la fréquentation depuis juillet dernier permet d'espérer au 31.12.2001 un résultat global supérieur à celui de l'exercice 2000.

Ainsi, à fin septembre 2001, la fréquentation au Luxembourg est en progression de 3% par rapport à 2000 et de 10% par rapport à la moyenne des 4 dernières années. Pour les salles en Belgique, elle est en progression de 12,5% par rapport à la moyenne des six dernières années et de 5.3% par rapport à l'année dernière. Pris sur l'année, les retards du premier semestre seront donc largement récupérés. Les films porteurs actuels ainsi que ceux annoncés pour le fin de l'année permettent en effet de prévoir une fréquentation finale nettement en hausse par rapport à l'exercice précédent.

Il y a finalement lieu de souligner que les fluctuations saisonnières et cycliques de la fréquentation cinématographique sont tempérées par les recettes récurrentes en provenance de l'exploitation immobilière du site Utopolis. Ce volet immobilier, caractérisant le concept de centre de loisirs, marquera les autres projets en réalisation ou en phase de concrétisation et permet davantage de contribuer de façon régulière à la rentabilité du groupe Utopia. La progression du chiffre d'affaire par spectateur, la création du cash flow ainsi que la situation de trésorerie à fin juin 2001 soulignent la santé financière du groupe. Les prévisions de cash flows et de trésorerie sur les prochaines années confirment la rentabilité à moyen et à long terme du groupe.

Le financement des deux projets suivants, par30% de fonds propres et 70% de financement bancaire, est assuré quant au premier et est en phase de finalisation pour le second:

- le projet de multiplexe centre de loisirs de 7 salles, 1330 places à Longwy (F) en région frontalière française est en cours de réalisation. L'ouverture est prévue pour fin 2001. Il constituera la première implantation de la société sur le territoire français, renommé pour sa grande tradition de production et d'exploitation cinématographiques.
- le projet de multiplexe-centre de loisirs à Turnhout (B) est en phase de préparation. Les permis de bâtir et d'environnement ont été accordés et la réalisation du projet est envisagée dans le courant du prochain exercice.

Par ailleurs il est prévu que le projet de multiplexecentre de loisirs dans le Sud du Grand-Duché, à Belval, pour lequel un compromis de vente a été signé avec le propriétaire du terrain soit intégré dans le cadre du plan d'urbanisation actuellement en développement pour le site Belval-Ouest. Les projets annoncés lors de l'introduction en Bourse de Luxembourg en décembre 1999 sont donc bien en voie de réalisation.

Nouvelle parution

Savoir construire et rénover - édition 2001/2002

Pour la plupart des personnes, la construction d'une habitation est sans aucun doute un des actes les plus importants qui soient. Ouvrage unique dans son genre, le guide construire «Savoir construire et rénover» présente tout ce qui est utile de savoir pour mener à bien un projet de construction ou de rénovation au Luxembourg. Des primes octroyées par l'Etat luxembourgeois aux financements possibles, les aspects réglementaires inhérents à toute construction ou rénovation, les différentes phases d'une construction (des fondations à la toiture en passant par les installations sanitaires, les cuisines et les revêtements de sol), les tendances actuelles, les nouveautés, etc., le guide se veut très exhaustif en évitant toutefois de verser dans une rhétorique trop tech-

nique. Le guide «Savoir construire et rénover» - édi-

tion 2001/2002 compte 240 pages entièrement en couleurs et est disponible en librairie au prix de 6,20 EUR/250 F (+frais de port 3,90 EUR/80 F). Le guide peut également être commandé moyennant un virement du montant susmentionné au compte saint-paul luxembourg 1300/6666-4 auprès de la BCEE (prière d'indiquer le titre).

Cactus Center

Bascharage

Neues Reisebüro von Sales-Lentz

Seit vielen Jahren schon sind die Ferienmacher von Sales-Lentz um eine immer größer werdende Kundennähe bemüht. Vor einigen Wochen wurde das permanent

wachsende Verkaufsnetz um ein weiteres Büro im Cactus Center, 6, Avenue de Luxembourg in Bascharage ergänzt (Tel.: 26 50 76 - 1, Fax: 26 50 76 - 20) und zählt nun nicht weniger als 13 Verkaufsund Beratungsstellen, einschließlich des zu kundenfreundlichen Zeiten operierende "Call Center". Den interessierten Kunden steht ein 4köpfiges Team zur Beratung und Buchung zur Verfügung. Bedingt durch seine optimale Lage inmitten des Einkaufszentrums mit seinen zahlreichen Parkplätzen und verkehrsgünstiger Anbindung findet das Büro bereits regen Zuspruch. Hier finden die Reiselustigen nicht nur die gesamte Palette an hauseigenen Reisen von Sales-Lentz, sondern auch das breitgefächerte Angebot der wichtigsten europäischen Reiseveranstalter. Das große Vertriebsnetz sichert Sales-Lentz eine starke Position bei diesen "Tour Operators" und garantiert den Kunden gleichzeitig eine absolut neutrale Beratung bei der Auswahl von Reise und Unterkunft. Alle Verkaufsmitarbeiter von Sales-Lentz werden in regelmäßigen Abständen zu Schulungen gerufen und nehmen mehrmals im Jahr an Studienreisen teil, damit sie den Kunden, neben der Beratung aus den Katalogen, auch persönliche Eindrücke aus den Ferienzielen vermitteln können.

Wer liefert was?

POUR VOS ACHATS PROFESSIONNELS LE MOTEUR DE RE-CHERCHE B TO B

www.**W W**.lu

- Recherche de fournisseurs et de prestataires de services
- Marché électronique pour vos demandes d'offre
- myWLW votre accès personnalisé aux services de WLW
- Business-Center des informations pratiques pour faire des affaires

43.000 produits et prestations de services avec plus de 370.000 entreprises dans 13 pays européens

Wer liefert was? GmbH Succ. belge Avenue Louise 65/11 · 1050 Bruxelles Tél. 02/245 22 28 · Fax 02/245 62 13 e-mail: info@wlw.lu

BP Luxembourg

Premier forum sur l'énergie solaire photovoltaïque

C'est en étroite collaboration avec l'Agence de l'Energie que BP Luxembourg a organisé pour la pre-



mière fois dans les locaux de l'IST (Institut Supérieur de Technologie) un forum sur l'énergie solaire photovoltaïque. Traitant entre autres des possibilités, opportunités et évolutions en matière d'énergie solaire photovoltaïque et mettant en avant des expériences pratiques, ce forum a attiré un nombreux public averti

constitué d'acteurs dans le domaine de l'écologie, de représentants des fédérations, associations et chambres professionnelles, des bureaux d'architectes et d'études ainsi que des communes et du Gouvernement.

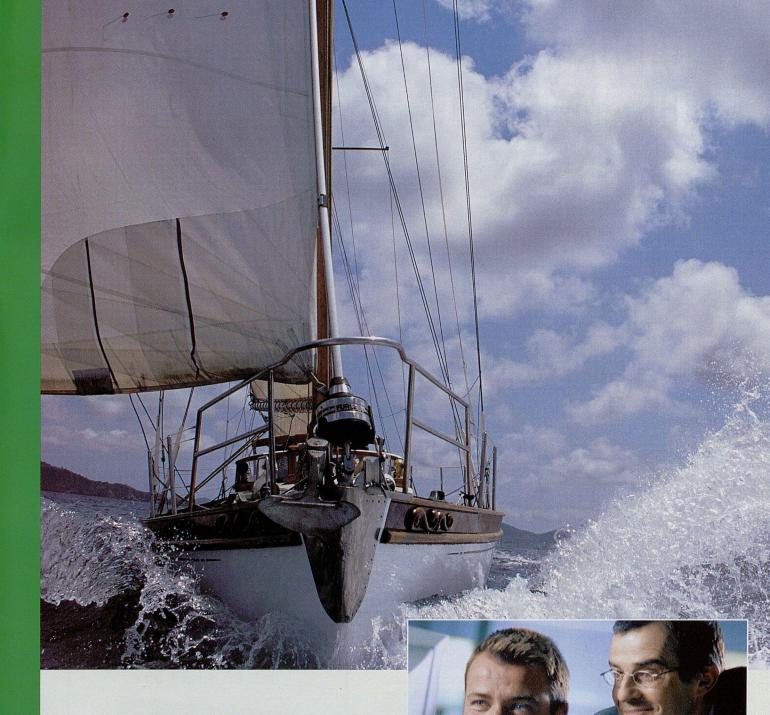
Dans son discours de bienvenue. Marcel Oberweis. professeur ingénieur à l'IST, rendit attentif au fait que les énergies fossiles viendront à épuisement dans une cinquantaine d'années et qu'il s'agit donc de se réorienter vers les énergies renouvelables et de soutenir tous les efforts de la recherche pour mettre au point des technologies toujours plus performantes afin d'utiliser au maximum

l'énergie solaire. Le Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Environnement, Eugène Berger, souligna dans son discours l'importance que le Gouvernement luxembourgeois accorde au développement des énergies renouvelables. Si au Luxembourg, les énergies renouvelables livrent déjà 2,6 % de la consommation en énergie électrique, les efforts tendront à arriver à 5,7 % dans les prochaines années. Ainsi, un programme spécial d'aides financières a été mis au point pour motiver les particuliers et les institutions à investir dans cette direction.

Jean Offermann, directeur de l'Agence de l'Energie, expliqua ensuite que son organisation est en charge de la promotion des énergies alternatives et du conseil pratique à fournir à toute personne intéressée à investir dans celles-ci. Jean Offermann présenta les principes de fonctionnement des différents types d'installations photovoltaïques, qui transforment directement la lumière du soleil en énergie électrique dans les cellules solaires. Il expliqua qu'actuellement, les technologies permettent un très bon rendement, même en hiver ou en cas de ciel couvert. Le soleil constitue une source d'énergie qui, dans les années à venir, va être exploitée davantage. Jean Majerus, ingénieur technicien auprès de Cegedel, donna ensuite des explications sur le raccordement au réseau électrique. Toutes les installations qui répondent aux normes de sécurité en vigueur sont susceptibles d'être raccordées au réseau électrique. L'Etat luxembourgeois propose dans ce domaine également des aides substantielles et se range dans le peloton de tête au niveau européen.

BP Solar investit dans des programmes novateurs destinés à assurer un avenir énergétique propre. BP est, au niveau européen, l'un des plus importants producteurs de panneaux solaires et, au niveau mondial, leader en matière de production d'énergie solaire. BP a par ailleurs équipé plus de 400 de ses stations essence de panneaux solaires dont la plus





Associons nos dynamiques: vos projets et votre ambition, notre savoir-faire et notre conviction de toujours pouvoir faire mieux.

Le Crédit Européen est une banque à dimension humaine, forte de sa longue expérience dans l'univers bancaire grand-ducal et de son appartenance à ING Group.

Entièrement dédiée à tous, les jeunes, les actifs, les seniors, les entreprises, les professionnels, elle répond à tous vos besoins: des crédits aux conseils financiers et patrimoniaux.





importante en Europe se trouve au Luxembourg à Capellen. Cette installation a d'ailleurs été récompensée du Prix de l'Environnement pour l'Industrie en 2000, décerné par la Fédération des Industriels Luxembourgeois. Les autres sujets traités pendant le forum furent les programmes de formation mis au point pour les corps de métiers, l'intégration de la technique photovoltaïque dans l'architecture ainsi qu'un passage en revue des expériences pratiques faites en Allemagne.

Internet

Astron se dote d'un nouveau site



L'entreprise de construction en acier Astron a décidé de donner plus d'ampleur à ses actions Internet. C'est dans le cadre de cette politique, que l'entreprise vient de mettre en ligne une nouvelle version de son nouveau site à l'adresse www.astron-buildings.com. Le site, dont le graphisme a été complètement revu de manière à offrir à l'utilisateur plus de confort de navigation, contient de nouvelles fonctionnalités et de plus amples informations pour mieux servir ses partenaires. Ainsi les internautes peuvent désormais consulter les produits et services de façon détaillée. Doté d'un outil de recherche qui facilite la navigation et l'accès aux informations, ce nouveau site, plus convivial, propose dix rubriques couvrant tous les domaines d'activités d'Astron. Le site est disponible en français, en allemand, en anglais, en néerlandais ainsi qu'en chinois et sera prochainement présenté en polonais et en tchèque.

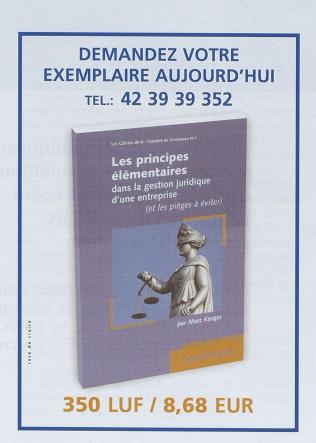
Cegedel

Pose de la première pierre de l'extension du siège social

Cegedel a récemment invité à la cérémonie de la pose de la première pierre de son nouveau bâtiment à Strassen. Le bâtiment actuel, situé 2, rue Thomas Edison à Strassen, date de 1984 et ne permettait plus de faire face à l'évolution des besoins en surfaces de bureau et de support. Ces besoins accrus sont dus entre autres à la libéralisation du marché de l'électricité, qui crée de nouvelles missions au sein des différents départements ainsi que des attentes nouvelles chez les clients. C'est pourquoi Cegedel a décidé d'agrandir le bâtiment de son siège social à Strassen. La nouvelle annexe permettra à Cegedel de proposer



à ses clients des structures d'accueil et de conseil optimales, ce qui souligne la volonté de la société de mieux servir ses clients et s'inscrit dans la ligne du nouveau slogan «Cegedel – le sens du service». Parallèlement, des travaux d'amélioration et de renouvellement seront réalisés dans le bâtiment existant de façon à offrir de meilleures conditions de travail à tous les collaborateurs. La mise en service des nouveaux locaux est prévue en 2003, année du 75' anniversaire de la constitution de CEGEDEL.



L'EURO INFO CENTRE-LUXEMBOURG PME/PMI - CHAMBRE DE COMMERCE





Votre accès à l'information communautaire



Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg Luxembourg-Kirchberg Adresse postale: L-2981 Luxembourg él.: 42 39 39 - 333 Fax: 43 83 26 E-mail: eic@cc.lu homepage: http://www.cc.lu

Relais officiels de l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI - Chambre de Commerce:











RBITE CONSE!

Pour reprendre un fonds de commerce



Pour reprendre un fonds de commerce, Pierre, artisanboulanger, a choisi la Banque Générale du Luxembourg comme partenaire pour l'ensemble des services que nécessite son projet.

En guidant Pierre dans sa démarche, la banque lui a permis de bénéficier de différentes aides et a significativement facilité les procédures d'acquisition grâce à sa formule "Reprise". Celle-ci contient des dispositions spécifiques visant à faciliter le financement de l'acquisition.

Grâce à sa parfaite connaissance des marchés, des particularités de la place, de l'économie et du monde de l'entreprise, la Banque Générale du Luxembourg, première banque des clientèles professionnelles, apporte la réponse optimale aux besoins exprimés par une société quels que soient sa taille ou son degré de développement.

Pour accompagner votre entreprise, la Banque Générale du Luxembourg s'adapte et innove.



BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG

BGL is part of the Fortis group

Banque Générale du Luxembourg S.A. Siège social: 50, avenue J.F. Kennedy L-2951 Luxembourg Entreprises: tél.: 4242-4040 www.bgl.lu e-mail: business.banking@bgl.lu